

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six novembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le douze novembre deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1, 3 à 7, 9 à 21), P. RIBATTO (points 1 à 3 et 6 à 21), F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; M.-E. MORIN, J.-C. PORCHERON, R. LHOSTE, A.-M. MERCADIER, J.-L. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, T. NAPOLY (points 1 à 16), S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (points 1 à 2), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents représentés :** A. BULLET (pouvoir à L. VASTEL), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à D. LAFON), S. CROCI (pouvoir à C. BIGRET), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), V. FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET, votes des procès-verbaux), C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE, points 3 à 21).

**Absents excusés :** D. LAFON (points 2 et 8), P. RIBATTO (points 4 et 5), T. NAPOLY (points 17 à 21).

**Secrétaire :** Mme M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

**M. le Maire :** « Mes chers collègues, nous allons commencer par l'appel des présents et des représentés. (*Appel.*)

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Mme FOULARD se propose spontanément ; je l'en remercie. Pas d'objection ? Très bien.

Vous avez sur table, comme à l'accoutumée, les décisions prises par le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et qui sont au nombre de 24. À noter, au sein de ces décisions :

- La signature du marché concernant les travaux d'aménagement de la place de Gaulle et du parc Laboussière, lots 1 et 2 ;
- La signature du marché concernant l'aménagement de la place de la Cavée, n° 1, 3 et 2 ;
- La signature du marché concernant l'installation d'une halle sportive démontable pour un gymnase de 44 mètres sur 22, avec locaux annexes et aménagement extérieur, au stade du Panorama.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières sur cette liste de décisions ? Je n'en vois pas ; je vous remercie.

Nous allons donc passer à l'adoption des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 19 mars, du 2 mai, du 28 mai, du 25 juin. Un important retard avait été pris, compte tenu des nombreuses remarques de la part, notamment, de M. FAYE, qui demande la parole, d'ailleurs. Oui, M. FAYE. »

**M. FAYE :** « M. le Maire, à l'ordre du jour, il n'est pas indiqué que l'on doit adopter les procès-verbaux. Il y avait quand même plus de 200 pages à lire, j'ai d'autres choses à lire que cela, donc je demande le report au prochain Conseil, vu que ce n'est pas à l'ordre du jour. (*Brouhaha de protestation.*) Merci. »

**M. le Maire :** « Écoutez, M. FAYE, moi, je considère qu'à un moment, il faut arrêter : nous avons 4 procès-verbaux de retard, vous occupez quand même les services depuis un certain temps, avec une petite confusion, il faut bien le dire. Je vous rappelle que les remarques sur les comptes rendus des Conseils Municipaux ne peuvent être que de forme et pas de fond ; c'est bien tout le problème, puisque vous avez souhaité que l'on réécrive un certain nombre de passages. Je pense que cela devient anormal de ne pas voter ces procès-verbaux, et vous me permettez, si vous le voulez bien, de procéder au vote sur l'approbation de ces procès-verbaux, en sachant que l'on n'est pas dans un sujet, à mon avis, d'une importance absolument capitale. Cela est d'autant plus vrai qu'un enregistrement est quand même disponible sur le Net, par vidéo, et est accessible par tous les concitoyens. Certaines villes, d'ailleurs, aujourd'hui, ne font plus de comptes rendus écrits mais se contentent de l'enregistrement vidéo. Mme ALVARO. »

**Mme ALVARO :** « Il se peut que certaines villes se contentent de l'enregistrement vidéo. Moi, je remarque que, systématiquement, quand on parle, le micro ne marche pas, et que je suis, moi-même, obligée de reprendre mes interventions sur le Procès-Verbal. Cela vous demande du travail, peut-être à vous et aussi aux services, mais à moi aussi, et j'aimerais bien que le micro, en tout cas celui que l'on me donne à chaque Conseil, puisse fonctionner. Voilà. »

**M. le Maire :** « Eh bien, votre vœu est exaucé, puisque votre micro a parfaitement fonctionné. Merci, Mme ALVARO. Nous allons passer aux voix, si vous en êtes d'accord.

Le procès-verbal du 19 mars comprenait... »

**M. FAYE :** « Nous ne prenons pas part au vote, ce n'est pas à l'ordre du jour. »

**M. le Maire :** « Très bien. Je le note, M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Les 5. »

**M. le Maire :** « Parfait. Les 5 ? D'accord. Très bien, donc sans les 5 membres du groupe Associatif et Citoyen. »

**M. le Maire :** « Pour le PV du 19 mars, il y avait une remarque de forme de Mme BULLETT et 26 remarques de M. FAYE, qui ont bien sûr été prises en compte ; je propose donc d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le PV du 2 mai, nous avons 5 remarques de M. FAYE, 7 remarques de forme de Mme SOMMIER, qui bien sûr ont été prises en compte, 2 remarques de Mme BULLETT, qui ont été prises en compte, 3 remarques de forme de Mme ZINGER, qui ont été, bien évidemment, scrupuleusement retranscrites. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le PV du 28 mai, nous avons une remarque de forme de Mme SOMMIER, 9 remarques de M. FAYE, qui, bien sûr, ont été retranscrites. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le PV du 25 juin, une remarque de forme de M. DELERIN, 14 remarques de M. FAYE et 5 remarques de Mme FONTAINE-BORDENAVE, qui ont été prises en compte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. »

- Adoption des procès-verbaux du 19 mars, du 2 mai, du 28 mai et du 25 juin, à l'unanimité des suffrages exprimés

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET), C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) ne prennent pas part aux votes pour les quatre procès-verbaux.]

[P. BUCHET absent, arrivé à 20 h 17 après le vote des procès-verbaux.]

[V. FONTAINE-BORDENAVE, arrivée à 20 h 25.]

**M. le Maire :** « Quelques brèves informations : je laisserai le soin à M. LAFON de faire la présentation de l'une d'elles, s'agissant de la suite d'un amendement qui avait été discuté lors du précédent Conseil.

Je voudrais, pour ma part, vous faire une petite information sur un projet que nous avons évoqué au sein de la majorité municipale. Comme vous le savez, depuis 2014, nous avons développé une palette d'actions en faveur de la démocratie participative et la participation des citoyens, au-delà des différents cercles qui existent et sont également importants, tels les comités d'habitants, certaines associations de la ville. Nous avons, comme vous le savez également, créé un budget participatif. D'ailleurs, le jury sur les projets qui ont été soumis dans le cadre de ce budget participatif s'est réuni il y a quelques jours, samedi dernier en l'occurrence, avec, je crois, de nombreux projets intéressants.

Nous avons créé un conseil consultatif, qui permet d'avoir des réflexions transversales, des rencontres citoyennes organisées par les comités d'habitants, les cafés citoyens, avec le soutien logistique de la Ville. En bref, plus largement, sur toutes les questions de développement urbain et de politique locale, nous avons, à chaque fois que cela était possible, mis en place des outils de concertation, qu'il s'agisse de la rénovation de la place de Gaulle, de la place de la Cavée, où il y a eu des votes après des simulations, que ce soit la co-élaboration que nous menons dans le cadre de la rénovation des Blagis. D'ailleurs, samedi prochain, auront encore lieu des ateliers participatifs avec les habitants pour discuter de l'architecture générale du quartier ; il y aura une visite urbaine et un débat avec les habitants sur la phase à venir de définition plus précise du volume des bâtiments.

Plus récemment, nous avons organisé les Assises du Sport, qui ont permis une réflexion commune à la fois avec les associations sportives de Fontenay et dans un cadre plus large, en allant chercher l'avis de tous nos concitoyens.

Vous voyez donc que cette démarche est un peu une marque de fabrique de notre mandature, et nous souhaitons la prolonger par une réflexion peut-être plus large, sur le devenir de notre ville à une échéance de 10 ans, en faisant de la prospective cette fois-ci, en essayant de se doter de nouveaux outils de réflexion qui, je crois, sont le souhait, y compris de certains membres de l'opposition, puisqu'ils l'appellent de leurs vœux dans plusieurs écrits, et je pense que se doter des outils d'une véritable réflexion prospective sur ce que doit être Fontenay 2030, par exemple, pourrait être extrêmement intéressant. C'est bien évidemment une chose complètement transparente et générale, ce n'est pas la majorité municipale qui organise sa concertation, mais l'ensemble de l'équipe du Conseil Municipal, avec l'ensemble des groupes, qui seront bien évidemment associés à la conduite de ce projet.

Donc globalement, l'idée va s'affiner, mais je voulais dès à présent vous en informer, de façon à ce que nous puissions, peut-être, constituer un comité de pilotage, avec des représentants de l'opposition, et que nous organisions ceci de façon parfaitement transparente. Cela aura un coût, aussi, bien sûr, puisque, pour toute concertation, et nous le verrons encore dans le cadre des décisions budgétaires que nous avons à prendre aujourd'hui, la démocratie a un coût. Il ne suffit pas de se réunir dans une salle avec quelques personnes pour prétendre avoir véritablement demandé l'avis de nos concitoyens. Il faut se doter des outils modernes pour faire une gestion actuelle et innovante en matière de démocratie locale. C'est ainsi que je reviendrai vers vous, mais je tenais à vous en faire l'annonce dès à présent.

Concernant l'amendement qui avait été proposé par Mme BOURDET, au sujet de l'accueil des enfants après l'étude, je passe la parole à M. LAFON. »

**M. LAFON :** « Il s'agissait en effet d'un amendement concernant une délibération le 24 septembre dernier. Ce que je vais vous dire est intéressant à deux titres : d'abord, c'est une réponse, évidemment, mais cela montre aussi le fait qu'un amendement n'est jamais anodin et que voter un amendement dans une assemblée demande qu'il soit étudié sérieusement. Je ne mets pas en cause le droit d'amendement, ce n'est pas l'objet de mon propos, mais les amendements qui ont des conséquences financières notamment, doivent être étudiés de façon très précise et gagés financièrement, parce qu'un vote en quelques minutes peut avoir des conséquences assez lourdes.

L'idée était la question des post-études, concernant notamment le sujet des fratries comprenant des enfants en maternelle. Cet amendement, en soi, est vertueux, mais quand on approfondit, d'abord, il

faut juridiquement considérer que l'on ne peut faire des choix discriminatoires : si l'on décide de faire cette extension, il ne faut pas le faire uniquement pour les fratries comprenant des enfants en maternelle, et, de fait, cela concerne plusieurs centaines d'enfants. La question est, évidemment, celle de l'organisation. Le premier aspect est donc, en quelque sorte, juridique.

Le deuxième aspect s'entend en termes d'organisation avec les partenaires, et notamment avec la DDCS, puisque, pour cette année, un accord d'accueil, précisant les capacités d'accueil, a été déposé, des déclarations ont été faites, notamment à la suite de notre projet éducatif de territoire, dont je rappelle qu'il a été élaboré en concertation avec tous les acteurs. Ces déclarations sont extrêmement difficiles à modifier en cours d'année.

Le troisième aspect est financier. Même si l'on peut penser que l'ensemble des personnes qui pourraient bénéficier de ce dispositif ne l'utiliseront pas, si l'on fait quelques hypothèses concernant le nombre de personnes intéressées, cela signifie que, pour mettre en œuvre cet amendement, il faudrait passer, pour cette période, de 26 animateurs à entre 50 et 60 animateurs. Cela a effectivement un coût important, et un coût sur le 0/12.

La proposition qui est faite est de conduire une étude de faisabilité, en associant les acteurs, la DDCS et tous les services, et de revenir vers vous pour vous donner exactement tous les éléments de faisabilité, y compris les éléments et les conséquences budgétaires, en particulier sur le 0/12.

L'amendement n'est pas recevable, et ce qui me paraît quand même intéressant, c'est que cela montre bien que l'on ne peut pas forcément voter les choses sans avoir eu le temps de les instruire. Moi, j'ai toujours vu cela dans les assemblées : les amendements étaient déposés à l'avance, étaient étudiés, et quand ils avaient des conséquences financières, il était demandé au dépositaire de l'amendement de le gager, par des recettes ou des économies sur le budget.

J'espère avoir répondu à la question posée, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Mme BOURDET, puis nous entamerons l'ordre du jour. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Je voudrais dire que la question du post-étude existait l'année dernière, donc le financement du post-étude l'année dernière existait. Les études avaient donc été faites, et de faisabilité, et de montage financier. Il était ressorti de ces études que cela n'appelait pas beaucoup plus d'animateurs, si ce n'est de conserver une demi-heure de plus, dans certains cas, les animateurs. Ce n'est pas un poste d'animateur complet ou chose de ce genre, parce que le post-étude s'adresse – en tout cas, s'adressait les années précédentes – aux enfants de CP, CE1, qui rejoignaient à 18 h 00 les accueils de loisirs maternels, qui eux, sont ouverts jusqu'à 18 h 30. Un animateur qui est pris de 16 h 30 à 18 h 30 sur l'accueil de loisirs maternels a moins d'enfants petit à petit, puisque les parents viennent, et on avait réussi à le gérer – pratiquement, dirais-je, parce qu'on n'avait pas les chiffres d'avant, dans la mesure où cela existait depuis très longtemps – sans surcoût, c'est-à-dire, en sachant que 4 à 5 enfants d'élémentaire arrivent en maternelle, alors que 10 enfants au moins sont déjà partis. Donc c'est ça qui fait que ça existait et que ça ne représentait pas un coût extraordinaire. Alors après, on peut s'abriter derrière le très grand nombre, si tous les enfants étaient dans ce cas-là, je suis d'accord, mais jamais, en pratique, on n'est arrivé à cette situation-là. Après, bien sûr, on peut toujours dire que c'est parole contre parole ; c'est quelque chose qui a fonctionné, qui fonctionnait quand je suis arrivée en poste comme Maire-Adjointe, et qui a continué à fonctionner à ce moment-là, sans poser de problème. Point. »

**M. le Maire :** « Écoutez, je crois que l'on va passer, l'Administration est toujours la même, ce sont les mêmes acteurs, et ils ne nous disent pas exactement la même chose, notamment en termes d'expertise sur le coût potentiel. Je pense que de toute façon, l'agrément, tel qu'il a été donné pour cette année, est difficilement modifiable en cours d'année. Nous allons réétudier le dossier, mais je pense que, globalement, cela mérite d'être plus amplement informé. Écoutez, nous n'allons pas passer le Conseil sur ce point, nous allons continuer à avancer. »

**Mme ALVARO :** « Je voudrais prendre la parole, s'il vous plaît. »

**M. le Maire :** « Oui, mais si vous voulez, on ne va pas faire un débat de deux heures sur un point qu'on a déjà débattu, nous vous avons apporté la réponse... »

**Mme ALVARO** : « Non ! »

**M. le Maire** : « ... j'ai laissé Mme BOURDET répondre... »

**Mme ALVARO** : « Non, mais je veux pouvoir m'exprimer ... »

**M. le Maire** : « ... ça me paraît très bien. »

**Mme ALVARO** : « Ce sont des éléments qui ne sont pas justes, alors... »

**M. le Maire** : « Écoutez, ce n'est pas un point... »

**Mme ALVARO** : « Eh bien, écoutez, on communiquera autrement, ce n'est pas un problème, très bien. »

**M. le Maire** : « Allez, globalement, nous avançons, s'il vous plaît. »

## ➤ SPLA

### 1 – SPLA PANORAMA – Approbation du Rapport d'activité de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART pour l'exercice 2017

**M. le Maire** : « M. BIGRET nous introduit le sujet. »

**M. BIGRET** : « Merci, M. le Maire. En application de l'article 28 des statuts de la SPLA... »

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire** : « La parole, c'est moi qui la donne, M. FAYE. Ce n'est pas un droit, c'est le Président de séance qui donne la parole. »

**M. BIGRET** : « Je recommence.

En application de l'article 28 des statuts de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART et de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants des collectivités territoriales actionnaires présentent, au minimum une fois par an, aux collectivités dont ils sont les mandataires, un rapport écrit sur la situation de la société et, notamment, sur les modifications qui ont pu être apportées aux statuts. Cela signifie que ce que nous vous présentons aujourd'hui concerne l'exercice 2017 et n'évoque donc, logiquement, aucune évolution de l'actionnariat, cessions, actions par la Ville au profit de l'EPT réalisées en 2018, par exemple.

Il est à signaler que la société a connu des modifications de l'actionnariat en cours de l'année 2017, avec l'émission de 95 actions nouvelles au profit de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, portant le capital à 795 000 euros.

Toujours pour l'année 2017, la Ville de Fontenay-aux-Roses, après consultation du Conseil Municipal, a confié deux mandats d'étude à la SPLA PANORAMA, l'un pour la réalisation d'une étude urbaine sur le site du Panorama, l'autre pour une étude urbaine sur le mail Boucicaut. Les rapports des mandataires rappellent les objectifs et programmes de ces études ainsi que leurs degrés d'avancement au 31 décembre 2017. Pour une meilleure clarté, je vous propose une suspension de séance, pour permettre à Mme Nelly PINAUD, directrice de la SPLA, de vous présenter en détail ces deux mandats, sachant que, bien évidemment, à l'issue de cette suspension, nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions. »

**M. le Maire** : « Bien, merci. Je suspends donc la séance et donne la parole à Mme PINAUD. »

*Suspension de séance à 20 h 23.*

*Mme PINAUD appuie sa démonstration sur un diaporama projeté en séance.*

**Mme PINAUD** : « Bonsoir. Je suis Nelly PINAUD, directrice de la SPLA PANORAMA depuis mai 2017. Je fais un petit rappel, mais je pense que vous êtes parfaitement au fait, puisque vous avez pu voir le rapport des mandataires.

La société a été créée fin 2016, avec 2 actionnaires : la Ville de Clamart, à hauteur de 57 %, et la Ville de Fontenay-aux-Roses, à hauteur de 43 %. Courant 2017, l'EPT a pris 12 % du capital, réduisant les parts des Villes de Clamart et Fontenay-aux-Roses à respectivement 50 % et 38 %. Depuis mars 2018, une dernière évolution a été liée au transfert de compétence des opérations d'aménagement, puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations d'aménagement qui ne sont pas reconnues d'intérêt métropolitain sont de compétence territoriale, ce qui fait qu'aujourd'hui, toutes les opérations d'aménagement sont de la compétence de l'EPT et non plus des Communes. C'est une évolution importante. Le fait que la Ville de Fontenay-aux-Roses ait été au capital de la société de manière historique conduit à son maintien dans le capital, malgré le fait qu'elle ait perdu la compétence des opérations d'aménagement. Aujourd'hui, la répartition du capital est donc de 90 % pour l'EPT, 6 % pour la Ville de Clamart et 4 % pour la Ville de Fontenay-aux-Roses.

Je vais vous parler des deux missions qui ont été confiées en mars 2017. Comme l'a présenté M. BIGRET, il s'agissait d'un mandat d'étude sur le Panorama et d'un mandat d'étude sur le mail Boucicaut. Je vous propose de vous présenter l'état des études à ce jour, sachant que ces deux études ne sont pas clôturées, ne sont pas achevées : elles sont en cours d'avancement.

Le mandat d'étude Panorama a été confié par la Ville en mars 2017 ; il a été transféré automatiquement à l'EPT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et marqué par un avenant le 3 mai 2018. Il s'agit d'une mission d'étude préalable à la définition d'un projet urbain et des évaluations des modalités techniques, financières et juridiques en vue de passer en phase opérationnelle dans l'hypothèse où les élus de l'EPT, en accord avec les élus de la Ville de Fontenay, poursuivraient l'opération.

Le secteur d'analyse est l'intégralité des équipements sportifs, ainsi que le CEA, les entreprises alentours (IRSN, LCIE). L'objectif était de voir comment l'on pouvait reconsidérer, muter ce site, en relation avec ce qui se passe à proximité, notamment à la ZAC du Panorama à Clamart, avec des perspectives d'un *cluster* qui finalement se retrouve sur le territoire de la ville de Fontenay-aux-Roses, dans le FAHRENHEIT, bâtiment où siège aujourd'hui l'EPT. Cela signifie que le *cluster* est maintenu dans l'emprise, je dirais, globale, de l'étude.

La commande impliquait également de réfléchir à la réorganisation des équipements sportifs en lien avec les études réalisées par PROPOLIS et les discussions que vous avez pu avoir dans le cadre des Assises du Sport.

L'autre sujet était le repositionnement, ou la relocalisation, d'une cuisine centrale, puisqu'aujourd'hui, une cuisine centrale est dans un foncier tenu alors que des projets, dont je pense qu'ils ont été évoqués précédemment, envisagent la réunion de plusieurs villes pour réaliser une cuisine à plus grande échelle.

Enfin, dans le cadre de la mission, l'idée était de réfléchir à faire une connexion urbaine, notamment avec et le centre-ville, et la ZAC, en particulier avec une connexion de logements.

Sur la base de cette commande, qui nous a été posée, nous avons, dans une première étape, constitué une équipe-projet. Vous allez voir que, pour les deux études, nous avons eu le même montage. Ont été désignés un urbaniste, qui est l'ATELIER ALBERT AMAR, et un bureau d'études, EGIS. Cette équipe, constituée en vue, et de réaliser une vision urbaine, et d'avoir des chiffrages tant prospectifs que techniques, comprenait bien évidemment la SPLA, qui a la mission à la fois de chef d'orchestre et de réaliser tout ce qui est montage opérationnel et financier, avec des bilans d'aménagement.

La deuxième étape, après la constitution de cette équipe, a été de réaliser un diagnostic, de rencontrer toutes les entreprises pour voir leur capacité de mutation et de réaliser des études de marché pour voir les perspectives possibles, tant en termes d'activités, de bureaux, que de logements.

Sur cette base, nous sommes passés à la troisième phase, qui a consisté à réaliser trois *scenarii*, qui ont été proposés autour du sujet principal de l'étude, qui était la reconsidération des équipements sportifs.

Le premier scénario proposait de conserver, de refaire la piste d'athlétisme, et d'avoir un vrai stade, naturel, au cœur de cette piste ; le maintien de la Coulée verte le long du CEA ; un terrain réservé pour la future cuisine centrale. L'idée était de connecter la ZAC avec des fonciers déclarés mutables, maîtrisés aujourd'hui par des personnes autres que la Commune. Je pense que vous savez que ce foncier, aujourd'hui, appartient au Département, pour l'essentiel, et/ou à des opérateurs privés. La Ville n'est pas propriétaire foncier.

Le deuxième scénario a été de réaliser deux stades synthétiques, plutôt que la piste d'athlétisme.

Le troisième scénario revient à réduire les équipements sportifs, en proposant une réponse *a minima* sur ce sujet, et à étendre les secteurs mutables.

Ces trois *scenarii* ont été présentés avec des montages opérationnels et des chiffrages. Il en ressortait des *scenarii* largement déficitaires, de - 19 668 187 euros à - 15 217 581 euros. Au regard de ces *scenarii*, des discussions, travaux et échanges avec les bureaux d'études qui ont réalisé les équipements sportifs, il est ressorti, à l'issue d'un comité de pilotage, de travailler sur le scénario n° 1, même s'il était le plus déficitaire. L'idée est de chercher, autour de cette reconstitution des équipements sportifs, comment on peut quand même essayer d'avancer et de minimiser ces coûts. Ces coûts sont d'abord liés à l'acquisition du foncier ; ils sont également techniques, les études de sol géotechniques étant peu favorables. Il faut également reconsidérer tous les équipements.

Le scénario, accompagné d'une étude approfondie, a été choisi d'abord parce qu'il répondait aux attentes des sportifs fontenaisiens qui étaient identifiés sur ce secteur, mais aussi par rapport aux principes du projet. Ce qui était important dans ce projet, c'était sa connexion à la ville, notamment avec son centre.

Nous avons donc poussé le raisonnement très loin, en se demandant comment diminuer le déficit, sans pour autant réduire la qualité du projet. L'idée a été d'essayer de développer des secteurs mutables. C'est ainsi que nous parvenons, aujourd'hui, à un bilan d'aménagement déficitaire de l'ordre de 10 millions d'euros. Le dernier comité de pilotage a demandé à avoir une réflexion complémentaire, pour décider des suites à donner à cette étude, car l'on voit bien que, dans les mécanismes actuels, on n'arrive pas à trouver un équilibre financier, on en est même plutôt assez éloigné, malgré des hypothèses travaillées et poussées au maximum. Vous le voyez, tous les secteurs jaunes sont en effet mutables, et pas forcément attendus aujourd'hui par les élus, qu'ils soient de l'EPT ou de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

Voilà donc pour l'opération du Panorama.

Concernant le mail Boucicaut, l'étude a été diligentée par la Ville en mars 2017 ; cela est passé en Conseil Municipal ici même. Elle a également été transférée automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a fait l'objet d'un avenant de transfert le 3 mai 2018. Il s'agit d'une étude préalable dans les mêmes termes que le projet du Panorama, si ce n'est que la situation est complètement différente. Aujourd'hui, on est vraiment dans un projet de centre-ville, dans un cœur de centre-ville, qui s'inscrit autour de tous les projets, de l'église à la place de Gaulle, en passant par la Cavée. Tout cela doit donc absolument avoir un lien, puisqu'on est vraiment dans l'opération de centre-ville.

La première mission, là aussi, a été de constituer une équipe, bien plus renforcée car les problématiques sont tout à fait différentes. Elle comprend un urbaniste, BTA ARCHITECTES ; un bureau d'études TCE (tous corps d'état) qui avait pour mission de diagnostiquer l'état de la structure et des bâtiments, pour voir les possibilités de mutation et d'évolution du bâti, le cas échéant ; la désignation d'un expert commercial, SEGAT, qui était chargé d'expertiser les commerces du mail – nous y reviendrons ; un expert juridique, le cabinet FIDAL, parce que nous sommes dans un enchevêtrement de copropriétés assez complexe. La première des missions a été de faire un diagnostic profond, tant technique, urbain, que juridique et commercial. L'important était de défricher un peu pour savoir comment est constitué le mail, dans tous ces aspects.

Concernant le diagnostic urbain et technique, un échantillon des rendus que l'on a pu faire vous est présenté, pour déterminer toutes les couches qui se superposent, entre la piscine, qui est très imbriquée, les parkings, qu'il s'agisse de ceux des résidents ou des commerces, notamment du

CARREFOUR, les commerçants, les réserves. Il s'agissait donc d'avoir une vision très globale et très importante du mail, avant d'aller vers un projet.

Le troisième temps a été le diagnostic commercial. L'expert commercial a rencontré – du moins essayé de rencontrer – tous les commerçants et tous les copropriétaires, pour identifier qui est commerçant, qui est copropriétaire, et je peux vous assurer que, parfois, cela nous a laissé quelques surprises. Une fois l'identification faite, l'idée était d'évaluer les murs et les fonds de commerce, pour pouvoir travailler sur un projet.

Je rappelle une chose que je n'ai pas encore dite mais qui me paraît fondamentale : la commande sur le mail Boucicaut était uniquement de travailler sur le socle commercial et la piscine ; il ne s'agissait en aucun cas de travailler sur les logements. Nous n'avons donc aucune démarche de modification de logements : les logements restent dans cette configuration, le travail se fait essentiellement sur les commerces et sur la piscine.

Pour définir un projet, on a évidemment des intentions.

La première intention est de requalifier la rue Boucicaut, au niveau de son mail, reconfigurer ce front bâti, mais je pense que la photographie parle d'elle-même. Il s'agit également d'essayer de cibler des démolitions pour créer une place paysagère et s'inscrire dans le cœur de ville, entre la place de la Cavée et les places de la Mairie et de l'Église, de créer un maximum de surfaces commerciales en remplacement des démolitions, et d'essayer de créer des connexions entre les rues Boucicaut, Ledru Rollin, Jean Jaurès, sachant qu'on a quand même de gros sujets de topographie, avec des sujets de nivellement qui sont importants ; cela apparaît à travers le diagnostic, même visuel, quand on se rend sur place, on le sent évidemment bien.

La deuxième intention est de requalifier les espaces publics, à l'image du projet qui apparaît, qui est celui de la place du Général de Gaulle.

La troisième intention est de repenser les accès au stationnement, notamment côté rue Boucicaut. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a d'énormes difficultés d'accès, compte tenu de la rampe un peu difficile du CARREFOUR – je pense que vous avez tous essayé de prendre ce parking au moins une fois. L'idée était de voir si l'on pouvait créer du stationnement supplémentaire en sous-sol, qui répondrait vraiment aux exigences minimales d'accès. Je vous l'ai dit, pour le stationnement commercial, nous avons essayé de créer une rampe double d'accès, côté rue Boucicaut, qui permettrait une utilisation maximale des commerces, qui seraient optimisés, et surtout, de rendre l'accès de la rue Jean Jaurès aux résidents et aux livraisons et convoyeurs de fonds du CARREFOUR, notamment.

La quatrième intention est de rendre la piscine autonome et plus accessible. La piscine, on le sait, est un équipement majeur de Fontenay-aux-Roses. Elle présente actuellement deux difficultés. D'une part, elle n'est pas visible et est accessible par la rue Jean Jaurès, là même où se passent les livraisons du CARREFOUR, ce qui n'est pas très attrayant, comme le montre la photographie. D'autre part, elle est intégrée dans les copropriétés, elle est assumée comme un élément de copropriété, avec la gestion et la charge correspondantes. Ce qui nous a été demandé était, pour sauver la piscine, de la rendre autonome, si l'on simplifie. Nous avons donc essayé de travailler sur ces deux sujets.

Le projet qui a été imaginé à ce stade – rien n'a été décidé – a été présenté en avant-première aux copropriétaires, qui sont les premiers concernés, vendredi. Les éléments ont été reçus de manière plutôt assez favorable, à ce stade, mais cela est loin d'être terminé. L'idée serait d'acquiescer tout ce qui apparaît en rouge, d'assurer des transferts ou des évictions – nous y reviendrons – des fonds de commerce, de démolir, de réaménager les accès et de travailler sur la restructuration de la piscine. Nous y viendrons, mais le petit rectangle bleu serait l'accès de la piscine, en fond de place. Ensuite, l'idée est que les socles commerciaux, les murs, pourraient être acquis et les commerçants seraient ou maintenus, ou transférés, ou évincés, en vue d'assurer une rénovation et un langage commun du socle commercial pour chacun des bâtiments existants, puisqu'on ne va bien sûr pas démolir les bâtiments qui sont en rez-de-chaussée de la tour Bretagne ou Gascogne. Il s'agirait également, comme indiqué précédemment, de réorganiser les stationnements et de réaliser des espaces publics avec une place qui donnerait un nouveau souffle à notre mail Boucicaut.

L'autre aspect, comme je vous le disais, est de déconnecter l'accès de la piscine des cheminements résidentiels, et de la rendre autonome. L'idée est de créer un accès depuis le mail Boucicaut, en fond de place, et une connexion vers la rue Ledru Rollin, côté solarium actuel. Le côté Jean Jaurès ne serait plus qu'un accès technique, comme il serait aussi celui des livraisons et des transports de fonds.

Aujourd'hui, l'un des premiers sujets est d'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre, notamment de ce qui est visé en rouge. L'objectif est, bien évidemment, de rechercher des accords amiables, que ce soit sur les fonds ou sur les murs, sachant que, sur les fonds, on a aujourd'hui deux places – place de la Cavée et place du Général de Gaulle – qui ont, dans chaque projet, des commerces en rez-de-chaussée. Il y a donc une vraie logique de centre à avoir, pour transférer les commerces que la Ville souhaite garder à l'échelle de son centre-ville, pour offrir des solutions de transfert intéressantes aux commerçants existants.

Nous allons encore parler d'argent, forcément : un projet de cette nature est estimé aujourd'hui, en coût hors taxes, à 14 millions d'euros. Le président de l'EPT s'est engagé, lors du dernier comité de pilotage, à prendre en charge tous les frais liés à la piscine, pour un montant de 1,2 million d'euros. Les murs commerciaux seraient cédés à une société d'économie mixte qui sera créée à l'échelle de l'EPT et qui aura pour vocation d'avoir dans ses actifs des commerces, en vue de mener une vraie politique de proximité des commerces. L'idée est de ne pas laisser aux mains des investisseurs privés l'acquisition des murs pour pouvoir y mettre des locataires à forte rentabilité, du type banques ou assurances.

Bien sûr, l'addition de 1,2 million d'euros et de 1,1 million d'euros ne fait pas 14 millions, nous avons bien l'équation en tête. Aujourd'hui, la question qui se pose est celle du montant que la Ville peut financer, sachant que le projet comprend la création d'une place urbaine, et de voir si l'on est capable de sortir un peu de constructibilité. Le mot fâche, le mot est moche, mais cela pourrait contribuer à l'équilibre.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Une fois de plus, les questions sont encore sur la table, si j'ose dire. Ces deux études sont en cours de finalisation ; on espère une finalisation d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Voilà pour les deux mandats qui nous ont été confiés en 2017. »

**M. le Maire :** « Je me permettrai peut-être de compléter un peu.

Sur le Panorama, il est vrai que le problème a de multiples facettes. Il y a, d'abord, la cuisine centrale et le projet de regroupement de plusieurs villes autour d'une cuisine centrale intercommunale, avec Sceaux, Bourg-la-Reine et Montrouge, qui avance et est, *a priori*, en bonne voie, mais on voit bien que le problème majeur est double. Il se pose au sujet du sol, à la fois parce qu'il est de très médiocre qualité, tout le monde connaît ce constat, et accessoirement, parce que la Ville n'en est pas propriétaire. Il est donc évident que l'exercice qui consiste à essayer de voir si certaines emprises pourraient être mutables, pour créer des droits à construire, qui seraient de nature à diminuer le coût de l'entreprise, ne fonctionne pas. En effet, au regard des Domaines, la décision de création d'une zone constructible changerait la valeur du terrain, et la Ville ne pourrait pas les acquérir et, si j'ose dire, "faire du beurre" avec une modification du PLU, par exemple. Légalement, ce n'est pas possible.

Finalement, on voit bien que les ordres de grandeur du déficit annoncé sur les 3 hypothèses qui ont été évaluées par la SPLA montrent que l'idée, qui était quand même largement répandue au cours de la dernière campagne, selon laquelle on pourrait trouver sur le site du Panorama des zones constructibles qui permettraient non seulement de faire des logements, contribuant éventuellement à la réalisation de l'objectif qui nous est fixé par l'État, mais aussi de rénover les équipements sportifs, ne fonctionne pas. Cela a quand même le mérite de le montrer, ce qui signifie qu'il faut changer son fusil d'épaule. Nous, on en a tiré la conclusion que, puisque cela ne fonctionne pas, il vaut mieux ne pas avoir à racheter de terrains au Département, à la limite, ne pas changer leur destination, quelle qu'elle soit, et donc, ne rien construire, finalement.

Finalement, si on reprend le problème, qui est simplement dans la rénovation du stade, en tant qu'équipement sportif, on peut diminuer les coûts de façon assez sensible, puisqu'ils sont plutôt de l'ordre de 2 millions d'euros pour une rénovation de bonne qualité de l'équipement sportif. C'est une chose que nous avons l'intention d'inscrire au contrat départemental, ce qui nous permettra d'avoir un financement de la rénovation du Panorama à 70 % par le Département. Et ça, c'est quand même quelque chose qui, à mon avis, est un élément positif. Je vous rappelle que, dans la négociation que

nous avons aujourd'hui avec le Département, nous sommes en train de négocier des niveaux de financement du Département qui devraient rester sensiblement identiques à ce qu'ils étaient précédemment. Cela nous permettra donc de rénover l'équipement sportif, déjà, pour que les Fontenaisiens puissent en bénéficier, avec un certain nombre de choses autour, tels des parcours de santé, puisqu'on a vu que c'était l'une des demandes qui émergeaient dans le cadre des Assises du Sport. La Région viendra également compléter ce financement, nous permettant, finalement, de rénover complètement cet équipement. Je vous rappelle que cela fait de nombreuses années que ce stade est quand même en grande vétusté ; si l'on prend l'exemple de la piste d'athlétisme, cela fait près de 10 ans qu'elle n'est plus en état de fonctionner normalement.

Il est vrai que l'on peut dire "tout ça pour ça", mais en attendant, je crois qu'il était assez logique de se poser ces questions. On a quand même obtenu beaucoup d'informations complémentaires, qui nous permettent aussi, déjà, de continuer à faire progresser le projet de mutualisation de la cuisine centrale, ce n'est pas rien. Globalement, là aussi, l'acquisition du terrain, à la suite des différentes expertises qui ont été menées, sera inscrite dans le cadre du contrat départemental, et le Département nous cédera ce terrain pour 400 000 euros. La Ville n'aura donc pas d'argent à avancer pour cette acquisition, ce qui nous permettra d'être, je dirais, maître de l'emprise foncière sur laquelle nous allons construire, agrandir en tout cas, l'équipement actuel.

Nous avons donc bien progressé sur le Panorama. Cela nous a permis de faire des choix et, dans ce genre de situations, une façon intelligente de procéder est quand même de commencer par se donner les outils nécessaires pour prendre des décisions. Le principal outil que nous avons là est un outil d'aide à la décision : on voit bien que ce qui paraissait évident – qui consistait à dire "on n'a qu'à construire un peu pour essayer de diminuer le coût de rénovation du stade" – en fait, dans ce cas de figure précis, ne fonctionne pas.

Sur le mail Boucicaut, il est vrai que la réflexion est aussi d'une grande complexité, parce qu'un grand nombre de couches superposées sont impliquées. Il y a aussi des problèmes de stationnement, d'autres liés à la piscine. Vous l'avez rappelé, cette dernière se trouve dans une situation très atypique, puisqu'elle tire son eau de la copropriété voisine, avec des problèmes de pression qui existent quasiment depuis la création de la piscine, ce qui d'ailleurs, engendre des problèmes bactériens réguliers de légionellose, impliquant des fermetures dans un nombre de cas anormalement élevé, dirons-nous. Tout cela est aujourd'hui de la compétence de l'Établissement public territorial, et ce dernier s'est engagé à mettre l'argent sur la table pour rénover complètement cet équipement en centre-ville. Cela se fera dans le cadre d'un projet qui permettra de régler le problème du mail Boucicaut, que nous connaissons tous, et qui a aussi été évoqué maintes fois pendant toutes les campagnes municipales, qui est que cet espace est, pour l'instant, une copropriété privée, alors qu'il s'agit d'un espace public, de fait, et d'usage public, en tout cas, au quotidien. C'est donc d'une grande complexité, là aussi ; cela ne peut pas se faire sans l'adhésion des différents syndicats, ce qui explique que nous travaillions, dans cette première phase, en lien étroit avec les différents syndicats de copropriétaires. À défaut, de toute façon, rien ne se fera. Nous progressons.

Vous avez annoncé 14 millions d'euros ; cela représente beaucoup d'argent mais, en même temps, il faut bien voir que, pour les rénovations de centre-ville, ce sont des ordres de grandeur assez habituels, il ne faut pas non plus tomber de son siège. Le centre-ville de Bagneux a coûté plus que cela. Il faut voir que ce sont des chiffres qui sont assez normaux pour ce type d'opérations. Après, la question est de savoir comment on trouve les financements, comment on monte le dossier de financement, comment on rend éventuellement les choses faisables, ou pas, et ça, c'est bien évidemment l'étape suivante, que l'on va commencer à défricher, toujours en collaboration, bien sûr, avec les copropriétaires. Voilà ce que je voulais ajouter. M. BUCHET, puis M. FAYE. »

**M. BUCHET :** « Chers collègues, Madame la Directrice ; d'une part, merci pour votre présentation, je crois que nous avons été, les uns et les autres, étonnés de ne pas avoir d'études alors qu'un rapport d'activité mettait en évidence le fait que deux études avaient été commandées dans cette SPLA, SPLA dans laquelle l'opposition n'est pas représentée, ce qui fait que nous découvrons, aujourd'hui, un certain nombre de choses.

Ces études datent du mois de mars 2017, j'ai bien compris qu'elles n'étaient pas encore totalement finalisées, mais on a bien vu qu'il y a quand même différentes étapes importantes qui ont déjà été achevées, et c'est vrai que c'est ce que nous critiquions et regrettions dans la SPLA, je le dis très simplement à Mme la Directrice, c'est que les élus municipaux, alors que ça concerne le territoire

communal, au moins pour ceux qui ne sont pas membres de l'exécutif, sont totalement dans l'ignorance de ce qui se trame pour l'aménagement de secteurs importants, le Panorama et le mail Boucicaut. C'est le premier point, et donc j'avais demandé absolument, comme d'autres, qu'il y ait, préalablement au rapport d'activité, les études, et j'espère que nous aurons la totalité des études, même si elles ne sont pas terminées, tout ce qui a été exposé ce soir au moins, et les différentes annexes qui s'y rapportent, de telle façon que tous les élus municipaux de Fontenay-aux-Roses, qu'ils soient de l'opposition ou de l'exécutif municipal, puissent en avoir connaissance.

Moi, j'ai un certain nombre de questions, très précises, parce que, vous avez résumé : "tout ça pour ça". C'est vrai qu'on peut se poser la question : pourquoi arriver à une conclusion qu'on connaissait déjà, et c'est une question que je pose à Mme la Directrice : avez-vous eu connaissance ou avez-vous eu les différentes études qui ont déjà été menées sur le même sujet par la SEM 92, qui est aussi un élément d'étude intéressant, et qui avaient abordé les différentes questions telles que vous vous les êtes posées, qu'il s'agisse du Panorama ou du mail Boucicaut, avec les difficultés inhérentes aux deux sujets ? Moi, je n'ai jamais caché, et je voyais avec beaucoup de velléités des listes se présenter en disant "c'est facile à régler", "y a qu'à, faut qu'on", pour le mail Boucicaut ou pour le Panorama. On voit bien aujourd'hui qu'on retourne à la case départ, on est sur le même sujet.

Sur le Panorama, la question qui est posée, j'imagine, dans le déficit, est notamment le prix d'acquisition des terrains au Département. Dans le contrat départemental, que je vous avais légué au départ, quand le changement de Municipalité s'est opéré, il y avait un engagement du Conseil Général sur le fait de faire les études concernant la rénovation du sous-sol, parce que l'un des éléments des coûts, vous n'avez pas posé la question, mais Laurent VASTEL y est revenu, c'est le coût de la consolidation du sous-sol, quel que soit le projet en surface, et ça, le Département s'était engagé à le faire. Deuxième élément, Patrick DEVEDJIAN, qui est toujours Président du Conseil Départemental, m'avait dit "les terrains, il n'y a pas de problème, l'euro symbolique, nous, on veut s'en désengager". Alors, j'imagine que si les terrains étaient plus consolidés en sous-sol, peut-être réviserait-il sa position au regard des finances actuelles du Département, mais en tous les cas, à l'époque, le contrat départemental prévoyait la possibilité que ces terrains soient cédés à l'euro symbolique et, notamment, le fait que la consolidation des terrains puisse se faire par le Département. C'est vrai, il ne faudrait certainement pas que nous, nous puissions acquérir ces terrains, qui ont été l'objet d'une propriété du Département, sans que le propriétaire ait réalisé, dirais-je, les nécessités de consolidation du sous-sol. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, votre affirmation n'est que partiellement vraie. En effet, le Département s'était engagé à faire un certain nombre d'études, qui d'ailleurs ont été pour partie réalisées. L'euro symbolique, ça n'existe plus ; une loi dit simplement qu'il y a une évaluation des Domaines, et que les collectivités territoriales ont le droit d'acheter dans une variation de 10 % par rapport à l'évaluation des Domaines. Donc, l'euro symbolique, c'était il y a longtemps, peut-être quand vous avez commencé votre carrière de Maire, il y a 25 ans. »

**M. BUCHET :** « Non, c'était en 2013, quand nous avons signé le contrat départemental. »

**M. le Maire :** « Nous ne pouvons pas, non ! L'euro symbolique n'était sûrement pas dans le contrat départemental, on peut le ressortir si vous le voulez, on vous le communiquera à nouveau, pour que vous puissiez vérifier, ce n'était pas dans ce contrat départemental. Contrat départemental, d'ailleurs, qui était de 3 millions d'euros, sur lesquels vous n'aviez utilisé qu'1,3 million d'euros, ce qui a occasionné quelques difficultés, mais que nous avons pu transformer en avantage, en fin de compte. »

**M. BUCHET :** « Si vous permettez que je termine, il y avait cet engagement du Département et, c'est un élément important, aussi, vous vous étiez engagé, vous, en disant qu'on allait pouvoir construire des choses sur le Panorama. Bon, on voit bien que les choses sont beaucoup plus complexes que ce que vous aviez l'intention de faire. En tous les cas, ce qui est très important, et ce que je note ce soir, c'est que, si j'ai bien compris qu'il y avait une restructuration pour avoir une intercommunalité sur la cuisine municipale que nous avons construite, il ne faudrait pas non plus que l'on démolisse tout, alors que la cuisine municipale est un acquis important et un investissement important pour la Commune.

De la même façon, je n'ai pas compris les perspectives ; il y avait un terrain en pelouse normale, dirais-je, avec la piste d'athlétisme autour et un deuxième terrain que nous avons réalisé, qui est le terrain en synthétique du football. Il ne faudrait pas non plus qu'il y ait un moins pour le sport. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, ne commencez pas ce travers habituel ; ce ne sont pas des projets que nous vous avons exposés, mais des hypothèses de travail. Ces hypothèses de travail, nous ne les avons pas retenues. Donc globalement, les schémas, qui ont été pris en photo d'ailleurs par certains, ne sont pas des projets communaux. Le projet communal est de garder le stade en l'état – enfin, pas en l'état, d'ailleurs, mais vous m'avez compris. »

**M. BUCHET :** « Je n'ai pas compris. C'est le scénario 1, si j'ai bien compris, le scénario 1, et c'est là-dessus que j'ai quand même ces interrogations. »

**M. le Maire :** « Non, même pas ; ce n'est même pas le scénario 1. Le scénario 1, c'était déjà une hypothèse avec de la constructibilité, et avec une route qui traversait le stade. Aujourd'hui, l'hypothèse retenue est : on abandonne tout cela et on rénove le stade, point. »

**M. BUCHET :** « D'accord. Et le sous-sol ? Qui est-ce qui paie ? »

**M. le Maire :** « Et le sous-sol, globalement, on le consolide de façon à simplement permettre un terrain de football dessus. Ce n'est pas le même prix que de descendre à 25 mètres. »

**M. BUCHET :** « Oui, mais le problème restera, c'est la question que l'on avait. »

**M. le Maire :** « Écoutez, globalement, on a maintenant des techniques de stabilisation des sols, simplement, ça renchérit le coût de la rénovation. On sait bien que c'est une rénovation qui sera coûteuse, et c'est pour cela que l'on avait quand même vaguement envie d'essayer de voir si on pouvait se le faire payer, entre guillemets, dans le cadre d'un projet plus ambitieux. À l'évidence, cette hypothèse ne fonctionne pas, donc voilà. Mais en tout cas, le stade du Panorama restera dans son architecture actuelle. »

**M. BUCHET :** « D'accord. C'est une nouvelle, par rapport aux intentions que vous aviez auparavant. »

**M. le Maire :** « Enfin, pas tout à fait, parce qu'on va, autour, construire des équipements sportifs nouveaux, et qu'on va créer un gymnase dessus. »

**M. BUCHET :** « Voilà, si on avait les études en temps et en heure et au fur et à mesure de leur déroulé, peut-être que l'on aurait évité de poser, ce soir, des questions. »

Sur la deuxième étude, sur le mail Boucicaut, là encore, même interrogation, avez-vous les études de la SEM qui avaient apporté pratiquement les mêmes conclusions ? Le mot utilisé était "moche", je retrouve exactement le même terme. »

**Mme PINAUD :** *Intervention hors micro.*

**M. BUCHET :** « Il n'y a pas de souci, au contraire, il y a une certaine cohérence dans les études, mais j'ai vraiment l'impression du "tout ça pour ça", que l'on a fait 2 fois, à 10 ans d'intervalle, les mêmes études, avec les mêmes conclusions, avec les mêmes préconisations, avec les mêmes choses, et c'est l'une de mes questions, quels sont les coûts de ces deux études qui ont été menées par la SPLA ? »

**M. le Maire :** « Je vous les donnerai, M. BUCHET, ne vous inquiétez pas. »

**M. BUCHET :** « Je terminerai sur un dernier point, concernant le mail Boucicaut. L'hypothèse de supprimer tout le commerce sur le mail Boucicaut, tout ou partie, du moins, fait partie des enjeux. Et c'est vrai que la question, l'objectif que vous avez cité, c'est de dire comment, même si on doit en démolir peut-être, pour aménager, améliorer le cadre de vie, comment le reconstituer. Et c'est vrai que nous avons été confrontés au même problème, avec notamment la prééminence des banques, qui voulaient absolument préférer, j'allais dire, les emplacements les plus intéressants, alors que ce n'est pas forcément ce que nous voudrions, nous tous, j'imagine, vous comme nous, pour l'intérêt des habitants. Voilà, donc là encore "tout ça pour ça", le coût des études, et deuxièmement, c'est qu'on puisse les obtenir afin qu'on puisse en discuter et ne pas avoir cet outil, la SPLA, qui est... on disait qu'elle était opaque, on se rend compte ce soir qu'il faut attendre un an et demi pour pouvoir avoir un début de commencement d'étude. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, je vous remercie, parce que c'est assez curieux que vous interveniez pour finalement illustrer la proximité de certaines de nos préoccupations, cela prouve quand même que l'action municipale a parfois des constantes. Globalement, oui, les études que vous aviez réalisées, M. BUCHET, ont été non seulement prises en compte, mais utilisées comme première étape des études qui ont ensuite été produites. Globalement, oui, certes, vous aviez fait faire une étude par la SEM 92 sur le mail Boucicaut ; oui, la SEM 92 a travaillé sur le stade du Panorama et le site du Panorama. Il n'en demeure pas moins que le bilan que nous avons trouvé et que nous avons fait en 2014 en arrivant, est quand même celui d'un stade en ruines, pour lequel il n'existait aucun projet. Voilà, je suis désolé de vous le dire, mais globalement, on ne peut pas dire simplement qu'on a fait une étude il y a 10 ans et puis voilà ; il n'y avait pas de projet. Où était le projet du stade du Panorama ? Il n'y en avait aucun. »

**M. BUCHET :** « Mais le sous-sol était un vrai problème ! »

**M. le Maire :** « Oui, mais il n'y avait pas de projet. »

**M. BUCHET :** « On a consolidé une partie et on a fait le terrain de football en synthétique ! Stéphane CICERONE répondrait mieux que moi. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, s'il vous plaît, laissez-moi parler, je vous ai laissé parler tranquillement, donc il faut essayer de se respecter. Globalement, le projet n'existait pas. Sur le mail Boucicaut, moi, quand je suis arrivé, je n'ai pas trouvé dans les cartons de la Mairie un projet en cours de route, et non plus aucune discussion avec aucun des syndicats. Donc les ponts étaient complètement rompus avec les syndicats du mail Boucicaut. Donc excusez-moi, mais nous avons repris les chevaux, alors oui, certes, dans la continuité de ce que vous avez fait, oui, cela a un coût, de faire des études d'urbanisme et de s'interroger sur les meilleures options possibles pour tel ou tel site, cela a forcément un coût. Mais ce coût n'est pas inutile : il nous permet d'avancer, avec un certain nombre de données qui sont engrangées et qui sont, je crois, aujourd'hui beaucoup plus complètes que ce qu'elles n'étaient à la suite des premières études qui ont été réalisées – ce qui est normal, c'est dans l'ordre naturel des choses. Cela nous permet aujourd'hui d'en arriver, nous, à la construction d'un projet sur le mail Boucicaut. C'est ce que nous avons dit depuis le début du mandat : nous avons dû faire face à de très nombreuses urgences, on l'a dit, on l'a redit, et on en reparlera probablement tout à l'heure à la suite d'une question de M. MERGY, mais globalement, sur le mail Boucicaut, nous ne prétendions pas résoudre ce problème extrêmement complexe en 6 ans, d'un coup de cuillère à pot. C'est bien pour cela que nous nous dotons des outils nécessaires pour éclairer l'action publique, et que nous avons utilisé la SPLA. C'est bien pour cela que nous adhérons probablement, dès le début de l'année prochaine, à la SEM territoriale, parce que c'est l'outil qui va permettre éventuellement justement de se battre contre les banques dont vous parliez tout à l'heure, de ne pas laisser la loi du marché s'imposer sur les installations de commerçants. Sinon, effectivement, on a généralement, au bout de quelques années, dans une rue commerçante, les banques, les assurances, des prestataires de services de différentes natures et plus de chalandises, c'est-à-dire de gens qui vendent de la marchandise. L'idée est donc d'avoir une SEM qui permette, en prenant le contrôle d'un certain nombre de cellules commerciales, de faire ce que font aujourd'hui les investisseurs, pas seulement avec la considération du profit, mais aussi avec la considération de l'architecture commerciale de la rue, en pilotant un peu la chalandise qui peut s'y installer. Voilà. C'est d'ailleurs ce qui a été fait à Montrouge, il y a quelques années, avec, je le crois, beaucoup d'habileté, parce que cette rue est aujourd'hui extrêmement commerçante alors qu'elle ne l'était plus beaucoup il y a quelques années. C'est notre projet, en effet. Alors c'est difficile, c'est long, il faut beaucoup de patience, les opportunités ne se présentent pas quotidiennement ; on ne peut pas décréter une chose et la voir arriver, vous le savez aussi bien que moi, j'en suis sûr. Vous n'avez pas fait 20 ans de management municipal sans savoir que les choses sont toujours beaucoup plus lentes qu'on ne l'espère, en tout cas. Nous l'apprenons, nous, nous ne sommes là que depuis quelques années, mais en attendant, nous avons, je crois, une certaine opiniâtreté, en tout cas, une ferme décision et une ferme volonté, de faire avancer les choses. Donc à la fin du mandat, il y aura un projet pour le mail Boucicaut, qui fera l'objet, bien sûr, de la discussion normale de la campagne électorale. Nous aurons, je l'espère, déjà lancé la rénovation du stade du Panorama, grâce aux engagements qui ont été pris par le Conseil Départemental, qui nous a donné des assurances et rassurez-vous, le Conseil Départemental est un vrai partenaire, de même que la région aujourd'hui, qui va mettre la main au portefeuille à différentes reprises, aussi bien pour la place de Gaulle que pour la réfection du gymnase du Parc ou pour la rénovation du stade. On est en plein dans les compétences de la Région, et la Région nous aide, voilà, ce qui est normal et permet quand

même d'avoir un niveau de financement important pour les projets. Nous sommes partis de 80 % de financement départemental sur la place de l'Église, je le rappelle, nous allons être à plus de 60 % de financement sur la place de Gaulle, nous serons à un peu moins sur la place de la Cavée – à peine – et l'un des engagements, aujourd'hui, dans le cadre du prochain contrat départemental, est de 70 % sur le stade du Panorama et de 70 % sur l'école que nous avons prévu de refaire.

Alors le coût des études, c'est très simple, nous avons budgété 306 000 euros pour le mail Boucicaut, nous avons engagé 207 000 euros, c'est arrêté, voilà. Pour le Panorama, alors que 260 000 euros avaient été prévus initialement dans l'enveloppe budgétaire, 145 800 euros TTC ont été engagés. Oui, M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Rapidement, je ne reviens pas sur les décisions prises par cette structure, la SPLA, qui s'éloigne un peu des citoyens, ce que M. BUCHET a relevé. »

**M. le Maire :** « Je vous rappelle quand même que cette structure a été rendue nécessaire par la perte de l'aménagement décidée par la loi NOTRE votée sous la Présidence de M. HOLLANDE, quand même. Vous vous rappelez, ce sont quand même vos amis politiques qui ont voté la loi qui nous prive aujourd'hui de l'aménagement et qui nous oblige à passer par la SPLA ; il ne faut pas avoir d'amnésie systématique, nous sommes bien d'accord. »

**M. MERGY :** « Mais la loi n'empêche pas d'être transparent, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Non, mais je dis cela pour éclairer le débat, parce qu'on a l'impression, tout à coup, que c'est un choix que nous avons fait, comme ça ; on n'avait pas le choix ! Sinon, on n'aurait plus accès à l'aménagement. »

**M. MERGY :** « Il y a les contraintes juridiques et ensuite la conception... »

**M. le Maire :** « Absolument, mais nous avons un représentant au Conseil d'Administration de la SPLA aujourd'hui, grâce à l'application de la Loi NOTRE, justement ; je pense que vous m'excuserez de ne pas avoir désigné un membre de l'opposition. »

**M. FREDOUILLE :** « La structure est comme elle est, M. le Maire. Moi, tout ce que constate, c'est que c'est un rapport informatif ; je n'ai pas eu mon mot à dire, voilà. Si on en arrive à "tout ça pour ça", et qu'on rénove le stade, "ouf" ! "Ouf", je veux dire, très bien, bravo (*Applaudissements de M. FREDOUILLE*). Mais enfin bon, peu importe, même si l'étude a coûté 145 000 euros, si on en arrive à cette conclusion, c'est le moindre des maux, à mon avis. »

**M. le Maire :** « Vous voyez que nous sommes d'accord sur certaines choses. »

**M. FREDOUILLE :** « Alors, je vais quand même préciser certaines choses sur le Panorama. D'abord, côté Clamart, il y a eu des dépollutions ; s'il y a eu des dépollutions, c'est qu'il y avait de la pollution. A-t-on des analyses ? Sait-on quelles sont les pollutions côté Clamart, car la pollution ne s'arrête pas à la frontière, on est bien placés pour le savoir. Côté Fontenay, au stade du Panorama, y a-t-il eu des analyses, peut-on avoir les résultats ? J'ai une question en ce sens tout à l'heure. Y aura-t-il des analyses de sol, sans parler de la confortation des terrains ? C'est ma première question.

La deuxième question est que j'ai lu, dans l'annexe du rapport d'activité, des phrases concernant le coteau boisé du Panorama, du genre "protéger le site naturel", "profiter de cette réserve foncière importante" et "vitrine pour mettre en œuvre". Attendez, le coteau boisé du Panorama, laissez-le en friche ! Cela protégera le peu de biodiversité qui reste à Fontenay-aux-Roses. Un point c'est tout. Si vous voulez que ce soit une vitrine, ce sera une vitrine de biodiversité en le laissant en friche.

Concernant le mail Boucicaut, ce sera ma dernière question. J'ai aussi lu dans le rapport qu'il y avait eu... alors, je ne sais pas qui va acheter les murs des commerces, vous allez nous dire. J'ai lu qu'il y avait un projet d'achat de murs, on en a parlé en commission, M. le Maire, du ROYAL FONTENAY, maintenant ISTANBUL GRILL, et que la Ville s'était engagée dans un achat, puis avait annulé l'achat, donc j'aimerais bien savoir où vous en êtes. Soit c'est la SPLA qui achète... »

**M. le Maire :** « Pour les études de sol, je laisserai Mme PINAUD répondre.

Concernant le ROYAL FONTENAY, c'est très simple, je parle sous le contrôle de mon Adjoint. Comme nous sommes justement dans cette perspective d'étude du mail Boucicaut, dans cette perspective d'une création d'une SEM, effectivement, lorsque... »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Attendez, lorsque le commerce a fermé et que s'est finalement présentée l'opportunité éventuellement d'acquérir le fonds de commerce, nous nous sommes bien évidemment posé la question et nous avons fait une proposition d'achat. Il nous paraissait logique de le faire, sauf qu'à l'évidence, vous le savez bien, ce genre de portage foncier n'est pas le métier d'une ville ; cela peut quand même entraîner des frais importants, c'est de l'argent qui est immobilisé, et donc c'était éventuellement cohérent de le faire à un prix raisonnable pour ensuite le transmettre, pourquoi pas, à la SEM, dans le cadre d'une opération plus importante, mais on voit bien qu'on a un problème de temporalité. La Ville de Fontenay n'a pas vocation à faire du portage pendant très longtemps. Compte tenu du prix qui était demandé par le propriétaire, nous avons préféré passer la main et attendre l'opportunité suivante, voilà tout. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Écoutez, on vient de vous dire que non, puisqu'il fait partie des commerçants qui, un jour éventuellement, si on construit, avec les syndicats, un projet d'aménagement de cet espace, l'une des options est quand même de supprimer les commerces du premier rideau de commerce, si j'ose dire, qui fait que le deuxième rideau déperit et est en piètre santé financière. L'idée était de se dire que c'était un peu dommage de voir passer un changement de mains sur l'un des commerces qui peuvent être concernés par une opération, sauf qu'il y a quand même encore trop d'inconnues à ce stade. On a un problème de temporalité qui fait que c'est arrivé trop tôt. Cette option n'a finalement pas été retenue parce qu'en plus, les marges de manœuvre financières de la Ville ne sont pas infinies ; il est donc évident que si nous avions pu faire faire une bonne affaire à notre ville en anticipant, nous l'aurions fait. Comme cela n'est pas possible, nous attendrons que le moment vienne, si j'ose dire. »

**Mme PINAUD :** « Sur la ZAC du Panorama à Clamart, effectivement, il y a de la pollution. L'étude d'impact qui a été réalisée au moment de la création et de la réalisation de la ZAC l'indiquait, un plan de gestion avait été réalisé par un cabinet, qui s'appelle BURGEAP. Aujourd'hui, cela ne vous a pas échappé, on est en cours de terrassement pour la réalisation du plan d'eau ; les promoteurs sont en train de monter les étages et ont donc également creusé, et on a trouvé ce qui était annoncé, c'est-à-dire un peu de fluor. Les études de sol de la ZAC du Panorama sont publiques, puisqu'elles sont dans l'étude d'impact, avec le plan de gestion associé. Aujourd'hui, on est en train d'envoyer en décharge spéciale le site pollué. On n'a pas trouvé de... »

*(Intervention hors micro.)*

**Mme PINAUD :** « Il s'agissait de fluor, chlorure et un peu d'hydrocarbures. Mais c'était conforme à ce à quoi l'on s'attendait. Aujourd'hui, on n'a pas trouvé de pollution radioactive, puisqu'à chaque fois qu'on passe en décharge spéciale, on passe dans le laser, et on n'a rien trouvé de radioactif.

Concernant le Panorama, côté Fontenay-aux-Roses, le Département a fait deux études de sol, qui nous ont permis de chiffrer des coûts de dépollution, mais que M. BUCHET, visiblement, connaît, de toute façon. Les études ont été réalisées par le Département et font état d'un sol en remblais, ce qui signifie des difficultés géotechniques, nécessitant des fondations spéciales, notamment sur le foncier départemental. On n'a pas pu aller voir sur le foncier privé, mais sur le foncier départemental, et notamment le stade. S'y ajoutent des frais de dépollution à l'image de ce que l'on peut avoir, *a priori*, du côté de la ZAC du Panorama à Clamart. Voilà ce que je peux vous dire sur les études de sol. »

**M. le Maire :** « Tout ce qui est communicable vous sera communiqué sans aucun problème. Sur le côté Fontenay, c'est plein de petites pollutions liées à l'utilisation du sol en tant que décharge. On a un peu d'arsenic, de plomb, par exemple, mais dans des quantités qui sont quand même faibles, heureusement ! C'est ce que l'on retrouve dans une décharge qui a vu des tuyaux de plomb arriver pendant plusieurs années, de la peinture, des hydrocarbures, notamment. Il y a des arséniates parce que cela entre dans la composition de certaines choses, mais la question est de savoir jusqu'à quelle

profondeur on épure, si j'ose dire, le terrain, sachant qu'en surface, paradoxalement, c'est la zone qui est la moins polluée aujourd'hui, voilà.

M. FAYE avait demandé la parole. »

**M. FAYE :** « Je vous remercie, M. le Maire. Je pense que la présentation que l'on a eue aujourd'hui pourra être rendue publique et donnée à tout conseiller qui la demandera, vu qu'elle a été obtenue par de l'argent public, je pense qu'elle est publique pour tout le monde. Mme PINAUD pourra confirmer cela. Je vous en remercie.

Pour ne pas reprendre ce qui a déjà été dit, pour le côté du Panorama, je n'ai jamais entendu parler qu'au CEA, il y a encore deux unités nucléaires de base, en cours de démolition jusqu'en 2034, et qu'il y a des laboratoires P3, au point de vue biologique. Je conseille de regarder simplement les notices de ces laboratoires ainsi que la brochure de l'ASN pour les bâtiments construits à proximité, c'est-à-dire quelques centaines de mètres, des INB. Il serait intéressant que vous les consultiez. J'ai quand même remarqué que, dans toute la documentation des promoteurs sur la ZAC du Panorama à Clamart, tous ont fait attention à ne jamais écrire le nom du CEA sur les plans. Vous regarderez, quel que soit le promoteur, apparaît bien l'arrêt du tramway, mais jamais "CEA". C'est, on va dire, un hasard, comme ça, ils ont oublié, je suis d'accord avec vous. »

**Mme PINAUD :** *Intervention hors micro.*

**M. FAYE :** « C'est vrai, d'accord. Deuxièmement, pour le mail Boucicaut, ce qui m'étonne, c'est que le résultat était connu d'avance. On arrive à un différentiel négatif de plus de 11 millions d'euros. On nous parle de constructibilité ; alors, j'ai été, un temps, d'ailleurs, mandataire de la SPLA, et il y avait ici projection de deux immeubles, dont j'ai constaté qu'ils ont disparu. Ils faisaient environ 115 logements. Mais je tiens à signaler que les 11 millions d'euros qui manquent, c'est l'équivalent de plus de 1 000 logements avec une taxe majorée à 20 % ; vous, vous la refusez, mais c'est encore plus, près de 1 500 logements. Comment une ville comme Fontenay va-t-elle pouvoir trouver plus de 11 millions d'euros ? C'est strictement impossible, même en densifiant à l'extrême le centre-ville – je n'ai pas parlé des transports, parce que les bus passent toujours avenue Boucicaut, ce qui n'est pas un petit détail, cela impacte les gens. Au regard de la qualité de vie, du point de vue impact sur la pollution de l'air ou les nuisances, quelque chose d'hyperdense n'est pas forcément ce qui est recherché.

Il aurait été bien, et d'ailleurs, M. le Maire a eu un mot, "de toute manière ce n'est pas nous qui avons fait les scénarios, ça a été fait par d'autres, ce n'est pas ce que la Ville a demandé". Ça m'inquiète beaucoup que la SPLA – si c'est une SEM, ce sera encore pire – fasse des choses dans son coin et que même les élus en charge ne soient pas au courant et ne l'aient même pas demandé. Je ne parle pas des élus minoritaires, et encore moins des Fontenaisiens. Je pense que M. le Maire a dit que cela fera un très bon débat aux prochaines élections municipales et j'espère que vous expliquerez comment vous voulez hyper-densifier – ce n'est même plus densifier – le centre-ville, ce sera intéressant de l'expliquer aux gens. En plus, il y a une chose, Fontenay c'est en pente, vous pouvez faire tous les plans que vous voulez, il y aura toujours la pente. Je pense qu'engager des études quand on connaît d'avance l'ordre de grandeur du déficit, 10 milliards d'euros (*Réactions*) – pardon, 10 millions d'euros, excusez-moi, à force ; cela vous a fait réagir, oui, c'est très bien – 10 millions d'euros, cela me paraît quand même assez ahurissant. Je pense qu'il y a bien mieux à faire, à Fontenay, que de se lancer dans des projets mirifiques. L'un de vos prédécesseurs, il y a 60 ans, avait lancé des tours de 20 étages en centre-ville, les gens ont dit "stop". Il y a quelques restes, ce n'est pas le plus haut de Fontenay, je vous le concède, mais évitons de répéter les erreurs du passé, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE, je vois que vous connaissez bien le passé, parce que vous en venez ! Globalement, ce qu'il y a de bien, c'est que vous faites les questions et les réponses, donc je n'ai plus rien à faire. Puisque vous nous expliquez ce que nous allons faire en centre-ville, vous savez déjà les résultats de toutes les études, vous êtes un homme merveilleux, je ne comprends pas que les Fontenaisiens ne vous aient pas confié la ville il y a longtemps déjà !

Globalement, moi, je suis un peu plus sérieux, vous m'en excuserez. Je pense que le catastrophisme ne fait pas une politique municipale et que faire l'autruche n'a jamais résolu un problème. Donc sur le CEA, oui, il y a des zones classées P3, sur le plan infectieux. Moi, personnellement, j'y ai habité pendant quelques années, cela ne m'a pas gêné. Je suis médecin ; c'est parfaitement sécurisé, et

c'est aussi une activité de recherche. Il faut savoir quand même que nous sommes aujourd'hui dans un pays où l'on ne va pas continuer à fabriquer des tricots pendant des années ! Les tricots sont fabriqués bien loin de la France ; on peut le regretter, mais nous avons, en général, une forte valeur ajoutée sur des produits de haute technicité, notamment dans le domaine de la médecine, et le CEA est plutôt, je crois, un atout pour Fontenay, plus qu'un handicap. Moi, en tout cas, je le vois comme ça. Je ne vois pas pourquoi il faut le stigmatiser en essayant d'agiter des peurs, à chaque fois. Il n'y a pas de raison d'avoir peur du CEA ; les choses sont faites avec sérieux et, je crois, avec une assez grande sécurité pour les activités nouvelles qui y sont développées à ce niveau. Je pense que, probablement, enfin je ne serai pas étonné que quelques-uns des médecins du CEA décrochent un Nobel un de ces jours, parce que ce sont des gens de très haut niveau, et je me flatte plutôt, aujourd'hui, d'avoir des activités de ce type dans la ville de Fontenay, plutôt que de vouloir absolument les mettre au pilori en agitant des craintes qui ne sont pas fondées.

Sur le mail Boucicaut, oui, ce sont des hypothèses, bien sûr, de construire 100 ou 150 logements ; bien évidemment, cela ne va combler l'ensemble du déficit, on sait bien qu'il faudra aller trouver de l'argent, mais je vous rappelle quand même la citation d'Oscar Wilde, M. FAYE, vous qui aimez la littérature : un homme politique est un créateur de circonstances. Et donc, notre travail est de faire en sorte que les choses puissent avancer. La solution n'est pas de dire "oh là là, c'est très compliqué, il faut surtout ne rien faire", puis attendre que tout tombe en ruines, pour se retrouver dans une situation inextricable. Non ! Globalement, nous, nous faisons face. Oui, parfois, il faut envisager toutes les solutions. Ce n'est sûrement pas de construire 10 000 logements, ça, c'est dans vos fantasmes personnels. Il y a peu de constructibilité possible, de toute façon, sur le mail Boucicaut, on le sait bien. À part un ou deux angles morts qui sont des pignons borgnes sur les différents immeubles et permettent de faire une centaine de logements, peut-être... »

(Intervention hors micro.)

**M. le Maire :** « Mais oui, c'est une des hypothèses, mais à ce stade... mais vous ne voulez pas comprendre, enfin, vous êtes toujours dans le procès d'intention. Globalement, on travaille sur des hypothèses, aujourd'hui ; le projet n'est pas fait. Il existera avant la fin du mandat, rassurez-vous, vous pourrez jouer les Cassandre pendant la campagne, comme vous l'avez toujours fait, depuis 25 ans, cela ne me dérange pas. M. MERGY voulait également intervenir. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Vous connaissez l'intérêt que je porte à la SPLA, pas parce que je fais une fixation sur la SPLA, mais parce que je pense que c'est une bonne illustration de la manière dont on utilise un levier innovant en matière d'action publique dans le cadre d'une conception ancienne, voire archaïque, de l'action publique. Vous avez évoqué, en propos liminaire du Conseil Municipal, votre volonté de transparence et d'association de l'ensemble des parties prenantes à la réflexion autour du devenir de la ville. Le fonctionnement de la SPLA illustre à rebours votre conception de la transparence, puisqu'on n'est ni associés à la gouvernance, ni même destinataires d'un vrai rapport d'activité, puisqu'on a eu un rapport d'activité de 50 pages dans lequel on trouve effectivement les dépenses qui ont été consacrées au mobilier ou à l'achat d'une voiture ; *a contrario*, rien sur les deux études majeures pour la ville, si ce n'est 2 pages présentant le cahier des charges de ces études. Donc on découvre, et merci Mme la Directrice de votre venue aujourd'hui, on découvre effectivement en temps réel les conclusions, à ce stade, de ces études, qui datent de plusieurs mois. Je dirais que cette inertie dans la transmission de l'information aux élus de la République, ne témoigne pas vraiment d'un sens de la transparence, ni d'un sens de la concertation, ni d'un sens du dialogue transpartisan, même si vous le répétez à longueur de journée, y compris dans des courriers que vous adressez à des blogs citoyens, voilà. Je pense que c'est le manque de transparence qui est un poison pour la démocratie, et non pas le fonctionnement des blogs citoyens.

Ceci étant dit, et avec tout le respect que je dois à Mme la Directrice de la SPLA, on peut effectivement s'interroger dans cette phase d'étude, je ne parle que de cette phase, sur la valeur ajoutée de la SPLA par rapport à une maîtrise d'ouvrage par les services municipaux. Au-delà du coût d'intermédiation, quelle est la valeur ajoutée de passer par la SPLA, puisqu'*in fine*, il y a un appel d'offres et on fait appel à des prestataires privés. On aurait pu le faire en direct, sans passer par une structure intermédiaire.

Concernant les deux projets, sur le Panorama d'abord, vous avez l'habitude, M. le Maire, de dire que l'on n'a rien fait, pendant 20 ans. »

**M. le Maire :** « C'est vrai ! »

**M. MERGY :** « Je voudrais juste rappeler que sur le Panorama, on avait engagé un million d'euros de rénovation des équipements sportifs, notamment du terrain de foot, qui était très largement subventionné. Vous avez tendance à oublier ce qui a été fait avant vous ; avant vous, ce n'était pas le déluge, ce n'était pas le chaos, M. le Maire ; vous n'êtes pas arrivé comme le messie, il s'est passé des choses avant votre arrivée.

Vous avez évoqué, M. le Maire, en 2014 et à longueur de titre, un projet de *cluster* au Panorama, qui devait être financé par le FEDER... »

**M. le Maire :** « Oui, tout à fait, c'est en cours. »

**M. MERGY :** « ... qui est un fonds dont la Région Île-de-France est autorité de gestion ; depuis, on n'entend plus parler de ce projet. »

**M. le Maire :** « C'est que vous n'écoutez pas très bien. »

**M. MERGY :** « Vous parlez régulièrement des travaux sur la place de l'Église, mais vous parlez beaucoup moins de ce projet de *cluster* qui est un projet innovant, pour le coup, et on l'avait dit à l'époque, mais on n'en entend plus parler. Alors est-il mal ficelé, n'est-il pas éligible, est-ce que la région Île-de-France vous a envoyé bouler, on ne sait pas ; en tout cas, on n'entend plus parler de ce projet.

Sur le projet du Mail Boucicaut, je pense que c'est un projet complexe, vous l'avez dit, aussi bien vous que Pascal BUCHET. L'étude qui a été réalisée est intéressante, même si elle ne se traduit pas par des conclusions très différentes de l'étude de la SEM 92. Pour autant, il n'était pas forcément inintéressant d'actualiser les données. Après, sur le projet, et on aura l'occasion d'en débattre, comme l'a dit Michel FAYE, lors des prochaines échéances municipales, ce qui me gêne, ce sont deux choses. Un point que vous avez souligné, M. le Maire, et que je partage, qui est la capacité de portage financier qu'aura la Commune. C'est un vrai débat, je pense que vous l'avez dit, pour aménager la ville, il faut accepter de prendre des risques et d'assurer un portage financier, mais aura-t-on la capacité de le faire ? En tout cas, cela mérite un débat public et que les gens puissent se prononcer en connaissance de cause. La deuxième chose, même si ce n'est qu'un des volets du projet, c'est encore une conception très traditionnelle du développement commercial, avec la création de nouvelles places de stationnement en centre-ville. Vous créez des parkings partout ; ce n'est pas la création de parkings qui développe le commerce, je crois que FAR A VELO l'a souligné à plusieurs reprises, en montrant que les piétons et les personnes qui prennent les transports collectifs dépensent plus dans les commerces que les automobilistes. Voilà, je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette contribution, M. MERGY. Pour votre information, comme cela a d'ailleurs été souligné par Mme PINAUD tout à l'heure, mais peut-être n'écoutez-vous pas à ce moment-là, le *cluster* d'entreprises n'est bien sûr pas abandonné. Vous savez que le FEDER a comme caractéristique d'être un financement européen qui est extrêmement tendu sur les délais. Compte tenu de la complexité du site du Panorama, il nous a paru beaucoup plus intelligent, puisque le Territoire a acquis l'immeuble FAHRENHEIT et que deux plateaux sont libres, de placer le *cluster* au sein de l'immeuble FAHRENHEIT. Je vous inviterai avec grand plaisir, M. MERGY, à la première pierre des travaux d'installation du *cluster*, qui devrait trouver sa place en février ou mars de l'année prochaine. Donc rassurez-vous, ce projet n'est pas abandonné, bien au contraire. Encore une fois, je vous rappelle que la loi votée sous la précédente Présidence de la République fait aussi passer la compétence économique au Territoire ; c'est donc seulement le Territoire qui peut piloter ce type de projet désormais, nous n'en avons plus le droit, voilà. Nous travaillons au sein du Territoire, en bonne intelligence avec nos collègues des autres villes, donc ce projet, rassurez-vous, continue d'exister, comme va d'ailleurs se matérialiser la création de la Maison des entrepreneurs dans quelques mois.

Je trouve extrêmement paradoxal, et cela me fait un peu sourire, vous m'excuserez, M. MERGY, mais vous nous expliquez qu'il n'y a pas de transparence et que, vraiment, c'est impensable, oui, mais d'abord, le principe de la démocratie est que les gens qui sont élus gouvernent. C'est un peu cela, le principe, ou j'ai manqué quelque chose. Donc oui, nous sommes au travail, nous sommes dans la gouvernance des affaires. Vous me reprochez un manque de transparence, au cours d'une séance où la Directrice de la SPLA, à notre demande, est venue vous exposer en détail l'ensemble des études

qui ont été menées et ne sont pas encore totalement finalisées. C'est assez paradoxal, vous m'excuserez de cette remarque, mais alors même que l'on vous donne tous les détails, qu'on va vous donner tous les documents, qu'on est dans une opération de transparence absolue, vous nous expliquez que c'est complètement opaque. Excusez-moi, c'est quand même un peu surprenant.

Donc moi, je trouve qu'on a cette grande chance d'avoir cette SPLA. Encore une fois, il n'y a qu'un représentant de la Ville désormais, par décision, encore une fois, d'un Gouvernement que vous avez soutenu, dois-je vous le rappeler, M. MERGY ; à l'époque, vous étiez socialiste. C'est quand même le Gouvernement, sous la Présidence de M. HOLLANDE, qui a décidé que la compétence économique, comme la compétence d'aménagement, passait au Territoire. C'est un amendement d'un sénateur de droite, faut-il le rappeler, qui a permis qu'il y ait une exception, pour les SPLA qui seraient créées avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016. C'est uniquement grâce à cet amendement que nous avons encore la possibilité de donner notre mot sur l'aménagement de notre ville. Aujourd'hui, on est dans une entreprise – qui est d'ailleurs poursuivie par le Gouvernement actuel, je dois bien le reconnaître – de démolition des Municipalités. Aujourd'hui, la taxe d'habitation qui doit être supprimée ne sera compensée, *a priori*, que par une part de la taxe foncière départementale, et de manière incomplète. Les deux villes qui seront le plus pénalisées, si cette mesure vient à son terme, seront Sceaux et Fontenay-aux-Roses, parce que nous avons très peu d'entreprises, et que les villes qui ont beaucoup d'entreprises seront favorisées. Nous aurons donc une compensation, mais qui sera fixe et n'évoluera plus dans le temps. Donc j'espère que ce projet évoluera encore, parce qu'il n'est pas encore complètement finalisé, mais aujourd'hui en tout cas, dans la forme actuelle de ce projet, il est hautement pénalisant pour notre Ville, comme est tout aussi pénalisant le fait de perdre une à une ces compétences dans le cadre de la vie quotidienne. J'aurais aimé que vous veniez manifester avec nous samedi dernier, je pense que cela aurait été une manifestation d'estime pour l'action municipale, que de défendre qu'on lui laisse les moyens d'exister, si j'ose dire.

Bien, écoutez, je pense qu'on en a à peu près terminé. Mme SOMMIER veut nous rajouter quelque chose, ainsi que Mme BEKIARI. »

**Mme SOMMIER :** « Non, je ne vais rien raconter du tout, je vais juste poser une question. »

**M. le Maire :** « J'ai dit "rajouter", je n'ai pas dit "raconter", voyons ! »

**Mme SOMMIER :** « Pardon, j'ai mal entendu. Je voulais simplement profiter de la présence de Mme la Directrice pour savoir – maintenant qu'on a eu un exposé sur les projets, avec des coûts d'étude élevés, il faut le reconnaître – s'il y avait d'autres études en cours, que la SPLA menait actuellement. Par exemple, va-t-elle intervenir aux Blagis ou ailleurs, y a-t-il d'autres projets dans les tuyaux ? »

**M. le Maire :** « Il y a actuellement au moins une autre mission, qui est la mise au point du règlement de la ZAC des Paradis, puisque vous savez que l'aménagement est une compétence territoriale, encore une fois. Nous allons donc créer une ZAC pour la rénovation du quartier des Paradis, et un règlement de ZAC doit être fait. Ceci est de la compétence du Territoire, qui n'a pas, en interne, l'expertise pour faire ce genre de choses, et va donc déléguer cette mission à la SPLA PANORAMA. Après, nous verrons comment va vivre cette ZAC, puisque nous avons deux aménageurs potentiels : l'un est l'aménageur départemental, qui va un peu avec HAUTS-DE-SEINE HABITAT, qui est quand même le propriétaire de l'ensemble du terrain et est en pilotage du projet au moins autant que nous, et qui travaille avec CITALLIOS ; et nous, qui avons la SPLA. Il va donc falloir faire en sorte que ces deux structures cohabitent et travaillent de concert, ce qui est plutôt, à mon avis, une assez bonne chose, puisque nous aurons un contrôle réciproque qui me paraît de bon aloi. Mais rassurez-vous, il n'y a pas de décision de ce type qui ne fasse l'objet, à chaque fois, d'une information municipale. Mme BEKIARI avait demandé la parole. »

**Mme BEKIARI :** « Merci, M. le Maire. J'aimerais livrer brièvement quelques réflexions et poser deux ou trois questions. Auparavant, je vous remercie, Madame, de votre exposé. Je ne souhaite pas rentrer dans des questions concernant la démocratie ; forcément, il y a un polymorphisme et on fait dire tout et n'importe quoi à la démocratie actuellement. C'est une question, quand même un peu plus globale, à traiter, peut-être, dans une autre réunion, pourquoi pas, mais je ne souhaite pas insister sur ce point. Je précise que le législateur qui a proposé ce type de SPLA peut se tromper, mais ne souhaite pas forcément créer des difficultés, doter les collectivités de quelques outils de fonctionnement. Pour moi, la SPLA est une structure à capital public qui, quand même, dispose de quelques techniques d'aménagement pertinentes. Après, c'est un outil, et tout dépend de la façon dont

on l'utilise : on respecte le cadre légal évidemment, mais actuellement, on examine les rapports d'activité, et vous nous présentez deux projets très importants pour la ville. C'est une question, j'aimerais quand même savoir comment on pourra vraiment discuter et débattre en profondeur de ces projets, en ayant un maximum d'informations, afin que l'on puisse, aussi, émettre quelques observations. Certainement, ce n'est ni le lieu ni le moment, mais je me pose plusieurs questions techniques, tout simplement. Vous avez, concernant le mail Boucicaut – où la complexité est évidente – par exemple parlé de déplacements de commerces vers des locaux éventuellement neufs, sachant qu'actuellement les locaux neufs sont beaucoup plus chers que les locaux anciens ; c'est juste un sujet parmi d'autres. Est-ce que si on est en face de difficultés, il y aura des expropriations ? Je ne dis pas "des expropriations, oh mon Dieu", mais quand même, la question pourra se poser. Ce sont tout simplement quelques exemples pour noter que ce sont des thèmes très importants. Il faut des éléments de prise de connaissance, d'études, afin que l'on puisse, tous ensemble, discuter. Là, cet outil de discussion et de réflexion commune, ce serait bien que ce soit précisé.

Je vais en rester là, mais voilà l'esprit de mon intervention. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BEKIARI. Moi, je ne vois absolument aucun inconvénient, mais le problème est toujours de phaser le travail d'expertise, qui est quand même relativement pointu et est fait par la SPLA.

Je voudrais simplement vous dire que, heureusement, nous avons la SPLA. Sinon, nous n'aurions pas ce débat, ici : il ne relèverait que du domaine territorial. Point barre ! Donc il faut quand même toujours se rappeler cet élément, qui est extrêmement important, et nous procure, *a posteriori*, une certaine satisfaction d'avoir créé cette structure. Ce sont, bien sûr, des sujets qui sont vraiment très importants. Après, on peut trouver ça cher, bien évidemment ; l'opposition est dans son rôle. Mais, en même temps, on n'a rien sans rien : on ne peut pas, en même temps, vouloir de la démocratie, de la concertation, et vouloir faire ça sur un coin de table, avec le plus grand amateurisme et en consultant toujours les mêmes, qui sont les gens qui viennent aux réunions et sont ses voisins ou ses amis. Il faut quand même un minimum de sérieux et de rigueur si l'on veut se doter des outils de concertation, et donc de démocratie, au sens large, ou plutôt de participation, dirons-nous, car c'est plutôt cela qui est important. Et je crois que là, on est quand même dans la phase où on ne peut pas laisser les gens débattre sans les outils de faisabilité minimum. Il ne sert à rien de s'imaginer que l'on va pouvoir faire des choses qui sont impossibles. Il est donc bien évident qu'avant toute chose, il faut déjà savoir où l'on met les pieds, ce qu'on a en sous-sol au mail Boucicaut, où s'arrêtent les parkings. On a découvert des choses ! On a découvert, sur le mail Boucicaut, qu'à certains endroits, il y a de la pleine terre sous la dalle ; on pensait que c'était imbriqué, mais il y a des espaces, même s'ils ne sont pas pour autant de pleine terre car ils sont sous une dalle fermée, qui sont libres et permettraient éventuellement de faire des communications entre différents espaces de parking, rendant beaucoup plus fluides les parkings existants. Cela ne signifie pas en créer de nouveaux, mais rendre déjà ceux qui existent plus fonctionnels. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Par la rue Ledru Rollin ou par la rue Jean Jaurès, effectivement, c'est possible par la rue Ledru Rollin. Là aussi, se posent les problèmes d'irrigation du mail, car vous savez que le mail s'arrête en cul-de-sac, quasiment face à l'entrée du Val Content. L'idée qui serait d'avoir, à cet endroit, un escalier, potentiellement aussi une entrée de parking, n'est pas totalement absurde. C'est une petite friche, mais de taille adaptée. Cela permettrait par exemple à tous les gens du Val Content d'avoir une continuité "douce" – c'est le terme à la mode – pour venir irriguer le centre-ville. Tout cela, ce sont des éléments qui se mettent en place ; grâce à tous ces éléments techniques, on sait que l'on ne dit pas n'importe quoi. On sait combien va coûter, à peu près, le fait d'isoler la piscine. Ce sont des éléments qu'on ne pouvait pas inventer ; il y a des gens, peut-être, qui savaient tout, mais nous, nous n'avons rien inventé, nous nous sommes contentés de poursuivre le travail, d'ailleurs engagé par la SEM 92. D'ailleurs, pour la SEM 92, ils sont venus, nous ont fait un exposé ; ils n'avaient rien perdu, ils avaient toutes leurs archives, et on a pu poursuivre dans un certain nombre de cas le travail qui avait déjà été engagé, et le compléter. Voilà à peu près les éléments. Moi, je pense que c'était, de toute façon, nécessaire. Certes, cela a un coût, mais je l'assume, car c'est important. Je crois que je vais remercier Mme PINAUD. Nous allons avancer, tout le monde a pu s'exprimer. Mme ZINGER ne s'est pas encore exprimée. »

**Mme ZINGER :** « Juste une toute petite question, au sujet du rapport d'activité. On nous parle de 200 000 euros de salaire pour 2,5 postes, je voulais savoir quelles étaient les qualifications de ce personnel. »

**Mme PINAUD :** « Nous avons un directeur administratif et financier, qui a une grande expérience, puisqu'il était à la SEMPARISEINE puis à ESSONNE AMENAGEMENT. Il a été recruté le premier, en 2017. Ensuite, il y a moi, je suis la Directrice. Nous avons aussi eu un chargé d'opérations qui est arrivé le 27 février 2017, de mémoire, qui est parti courant octobre, et a été remplacé depuis. Il y avait donc 3 cadres, puisque le chargé d'opérations était aussi un cadre qualifié, qui est aujourd'hui responsable d'un pôle d'aménagement d'une SEM. »

**M. le Maire :** « Écoutez, je pense que l'on va clôturer le débat. Je vais remercier Mme PINAUD pour son exposé de grande qualité, comme à l'accoutumée, bien sûr, et pour sa grande efficacité. Nous allons donc pouvoir reprendre le cours normal du Conseil Municipal. »

*Réouverture de séance à 21 h 45.*

**M. le Maire :** « Je vais donc vous demander de bien vouloir délibérer sur l'approbation du rapport portant sur l'activité de la SPLA. Nous avons fini le débat, M. FAYE ; tout le monde a pu s'exprimer, vous vous êtes exprimé plusieurs fois ; une explication de vote, je veux bien, mais c'est tout. On ne va pas non plus s'éterniser. Très bien, mes chers collègues. »

**M. FAYE :** « (*Début de l'intervention hors micro.*) On dit que c'est le rapport des mandataires, or jamais on ne m'a demandé mon avis sur ce rapport ; c'est quand même assez gênant qu'un mandataire sur l'année complète, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, n'ait jamais été, pas même une seule fois, consulté, pour le rapport 2017 ; c'est quand même très gênant. »

**M. le Maire :** « Écoutez, dont acte. Nous prenons donc acte du rapport d'activité de la SPLA, puisqu'il s'agit d'une prise d'acte. »

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport portant sur l'activité de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART pour l'exercice 2017.

## ➤ FINANCES

### **2 – Soutien financier aux communes de l'Aude sinistrées en octobre 2018**

**M. le Maire :** « Je passe la parole à Mme GALANTE-GUILLEMINOT. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Je vous remercie, M. le Maire. Il s'agit d'un soutien financier aux communes de l'Aude qui ont été sinistrées en octobre 2018. Vous avez tous vu ces images et ces films absolument déroutants, effrayants. Suite à l'appel qui a été lancé par l'ensemble des Maires de l'Aude, et dans l'esprit de solidarité qui a toujours animé, de manière forte et vivante, la Ville de Fontenay-aux-Roses, quelles que soient, du reste, les différentes gouvernances, M. le Maire nous propose de faire un don, d'un montant de 2 500 euros, qui s'inscrit dans le sens de cette requête déposée par l'Association des Maires de France et qualifie la solidarité toujours vivante de notre Ville, Fontenay-aux-Roses. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GALANTE-GUILLEMINOT. Je n'ai pas de commentaire particulier. M. FAYE a un commentaire. »

**M. FAYE :** « J'espère simplement que la reconstruction des équipements publics se fera en un lieu différent, parce que, plusieurs fois, on a voté, à Fontenay-aux-Roses, des aides pour des départements qui sont touchés par les épisodes cévenols, de l'Aude au Var, et tous les 2 ou 3 ans, on a la même proposition. Donc on peut souhaiter que ces équipements publics ne soient pas reconstruits au même endroit. »

**M. le Maire :** « Oui, M. FAYE. Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre générosité. »

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'approuver le soutien financier d'un montant de 2 500 euros aux communes de l'Aude victimes des inondations du mois d'octobre 2018. Le montant sera versé à la Paierie départementale de l'Aude ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **3 – Budget Ville : Décision Modificative n° 2**

**M. le Maire :** « La parole est à M. DURAND. »

**M. DURAND :** « Merci, M. le Maire. Il s'agit de la décision modificative n° 2. Les chiffres ont été vus assez longuement en commission des finances la semaine dernière. Je vous propose donc de les revoir assez rapidement.

Sur les frais de personnel, l'augmentation de 350 000 euros est due à ce que je qualifierai de bonne nouvelle, puisqu'il y a une augmentation du nombre de congés maternité : en clair, la natalité repart à Fontenay !

En charges, un complément de 230 000 euros, mais qui est couvert par une assurance, nous le verrons dans un autre poste, pour 120 000 euros.

La mise en œuvre de la première tranche du RIFSEEP, qui est une amélioration volontaire sur la politique de la Ville, pour ce qui concerne les agents, pour 170 000 euros.

La régularisation de la situation d'un agent contractuel en médecine professionnelle, qui porte sur plusieurs années, pour 60 000 euros. L'impact réel sur l'année sera de 60 000 euros, mais cela concerne bien plusieurs années.

Par ailleurs, des économies sont faites. Au total, on a 350 000 euros d'augmentation, dont environ la moitié – 170 000 euros – vise à améliorer, volontairement, la situation des agents de cette ville.

Concernant les subventions versées et autres charges de gestion courante, 21 000 euros sont versés en plus aux associations.

Des créances éteintes pour 20 000 euros, et on va vraisemblablement passer en décembre une autre somme, complémentaire, dont j'ignore le montant aujourd'hui.

Une somme de 68 000 euros, concernant la CLECT, le fonds de compensation des charges territoriales, mais j'y reviendrai lors de la délibération spécifique que nous aborderons ultérieurement.

Sur les recettes de fonctionnement, une augmentation de 426 000 euros, dont 38 000 euros de versements par l'État des compensations de taxe d'habitation au titre de 2017, mais versés en 2018.

Concernant la cession des titres SPLA, la comptabilité veut que l'on en parle 3 fois, une fois au crédit du compte de fonctionnement, une annulation par débit du compte de fonctionnement, avant qu'on la repasse au crédit du compte d'investissement. Je n'y suis pour rien, mais on en parle 3 fois.

Une hausse de 120 000 euros de l'assureur SOFAXIS, c'est l'impact du nombre de naissances. On a vu tout à l'heure qu'on avait une augmentation des charges : il s'agit là du remboursement ponctuel.

Dans les dépenses courantes, on en a pour 300 000 euros, dont 180 000 euros en ce qui concerne les bâtiments, des besoins courants pour 15 000 euros, la propreté urbaine et diverses choses, et enfin 120 000 euros dans les tennis, dépose du terrain synthétique et autres choses du genre.

On a des travaux en régie, on pourrait dire que ce sont des travaux faits par la Ville pour elle-même, c'est-à-dire que des agents payés en frais de fonctionnement construisent des éléments – un mur, par exemple. Ce mur va être investi, donc cela vient, à terme, en minoration, de fait, des charges de fonctionnement, et en majoration au niveau du budget d'investissement.

Vous retrouvez ici la fameuse vente des titres de la SPLA. Je n'y reviens pas.

Sur la section d'investissement, d'abord, première remarque. Le montant des emprunts prévu au budget va rester constant. En clair, il n'y a pas d'emprunt complémentaire, nous allons rester à 2 millions d'euros. L'endettement de la Ville va donc rester constant, de mémoire, de l'ordre de 23 millions d'euros, à 500 000 euros près.

Au niveau des recettes et des dépenses du budget d'investissement, je pense que Christian BIGRET en dira un mot après moi, mais rapidement, un certain nombre d'opérations ne vont pas se faire en vente, d'autres vont se réaliser. Vous avez ici, passez-moi ce terme, la *check-list* des opérations avec indication de leurs montants, du fait qu'elles se passent en 2018 ou sont translatées en 2019, je ne vais pas vous les lire toutes, et Christian va nous en parler. Au global, les recettes attendues sont à minorer de 1 151 euros.

Sur les dépenses réelles, un certain nombre d'acquisitions ne vont pas se faire. Cela a déjà été évoqué, notamment lorsque nous avons parlé du ROYAL FONTENAY, à titre d'exemple. On en a l'impact ici. On a donc des dépenses qui sont minorées de 1 490 000 euros, majorées par ailleurs par divers éléments pour 244 000 euros, le solde étant une diminution de 1 246 000 euros.

Des opérations d'ordre budgétaire pour 95 000 euros, je n'en parlerai pas.

Avant de conclure, Christian va dire quelques mots sur les opérations d'acquisitions immobilières. »

**M. BIGRET :** « Le cas du ROYAL FONTENAY a déjà été évoqué tout à l'heure. Le deuxième point est relatif au Conservatoire Soubise, puisque, comme vous le savez, nous avons monté une opération avec un repreneur, qui est une société informatique dont nous vous avons déjà parlé. Ce repreneur est toujours là et, heureusement, nous avons de bonnes relations avec lui, parce que, comme vous le savez, un recours a été déposé et cette société ne pourra pas rentrer dans les lieux tant que le recours ne sera pas apuré, alors que leur chiffre d'affaires explose et qu'ils ne peuvent pas embaucher, faute de locaux suffisants. Telle est l'explication de ce report de vente. »

**M. DURAND :** « Si l'on fait le cumul des opérations dont je vous ai parlé, on a, en dépenses de fonctionnement, + 891 000 euros, en recettes, + 506 000 euros, soit un impact négatif de 385 000 euros. Sur la section d'investissement, il y a égalité entre les modifications de dépenses et de recettes, le total étant égal à zéro. Je vous remercie et vous propose d'en délibérer. »

(...)

**M. FAYE :** « Je vais reprendre des questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse en commission. Déjà, le fait que l'on ait 60 000 euros à payer pour régulariser un médecin qui s'occupait à temps partiel de la médecine professionnelle, on nous a expliqué que c'était une erreur de rédaction des contrats, et en 2008, et en 2014. C'est quand même assez grave que la Ville ne fasse pas des contrats corrects. C'est quand même 60 000 euros de perte d'argent pour la Ville, pour une mauvaise rédaction de contrat. Quand je vois parfois qu'on va avoir des gens pour des sommes beaucoup plus faibles, ça pose un problème de travail. »

**M. DURAND :** « Je propose de répondre point par point. »

**M. FAYE :** « Point par point, d'accord, si je peux reprendre ensuite. »

**M. DURAND :** « Moi, je ne suis pas sûr que ce soit une perte de 60 000 euros. C'est une charge de 60 000 euros sur cette année, cela ne signifie pas que ce soit une perte de 60 000 euros. Deuxièmement, ce contrat a été mal libellé, mal mis en application, mal mis en force pendant des années. Un certain nombre de gens pendant des années – l'équipe précédente et l'équipe actuelle, pour être simple – peuvent se critiquer sur cela, mais il y a une anomalie, qu'il faut régulariser. Nous avons répondu en commission, je n'en dirai pas plus parce que c'est le cas d'une personne privée, donc je n'ajouterai rien en public. »

**M. FAYE :** « Deuxième point : on avait demandé, parce qu'il y avait, dans le fonctionnement, 300 000 euros de dépenses courantes de fonctionnement en plus. Je rappelle que 300 000 euros, c'est le coût de fonctionnement d'une crèche de 50 berceaux ! Donc je pense qu'on n'a que 2 blocs, de 180 000 euros et de 120 000 euros. On avait demandé en commission, par tranche de

10 000 euros, car on n'est pas à l'euro près, d'avoir le détail pour les petits travaux divers, la maintenance des bornes minutes, les Assises du Sport – combien ça a coûté – la réparation de la bulle de tennis, les illuminations de Noël, combien ça coûte, tout cela avait été demandé en commission, et on nous avait promis que l'on nous donnerait le détail en Conseil Municipal. Je ne l'ai pas eu, sur papier, sur la table, donc je me permets de poser la question par oral, vu que je n'ai pas eu... »

**M. DURAND :** « Je te réponds que j'ai ici une dizaine de postes où figurent, d'un côté, les variations, puisque dans la DM, on inscrit la variation ; j'ai un autre papier ici qui me donne le total. Si je vous les donne, vous avez 20 chiffres ! Donc je vais t'envoyer, par mail, le total des 2, mais je ne veux pas entrer dans le détail ici parce que ce degré de précision, ici, me paraît hors de propos. Mais tu auras la réponse, il n'y a pas de problème, et tu l'auras par écrit. »

**M. FAYE :** « Autre chose, on a vu en commission, et cela n'a pas été rectifié en Conseil, qu'il y avait incohérence entre le tableau des synthèses de cessions et acquisitions d'urbanisme et les dépenses réelles, et la diminution. Une personne des services est intervenue pour reconnaître un oubli, j'en ai pris acte ; je pensais que cela serait rectifié au moins en Conseil, ce serait la moindre des choses. »

**M. DURAND :** *Intervention hors micro.*

**M. FAYE :** « Cela est inexact. »

**M. DURAND :** « (...) Dans le tableau qui est indiqué ici – on l'a dit en commission, mais les documents étaient partis – une ligne manque : 100 000 euros sur le foncier de la Cavée. C'est exact, on a mis 10 lignes, il en manque une, pour 100 000 euros, c'est exact. »

**M. FAYE :** « C'est quand même 100 000 euros, ce n'est pas un détail. 100 000 euros, ce n'est pas un détail ! »

**M. DURAND :** « Je n'ai jamais dit que c'était un détail ! »

**M. FAYE :** « D'accord, non, mais c'est tout. »

**M. DURAND :** « Et ça ne change pas le total. »

**M. FAYE :** « Certaines acquisitions ou cessions ont des recours, vous avez parlé du cas du Conservatoire Soubise, où je rappelle à M. le Maire qu'il s'était engagé par écrit à ne pas le vendre pendant la mandature. C'est vrai qu'il nous a dit, après, que les promesses qu'il faisait, il n'allait pas en tenir compte (*Réactions.*) ; M. le Maire l'a dit. Il y a d'autres acquisitions ou cessions qui font l'objet de recours, est-il prudent de les mettre en ventes sûres tant que ce n'est pas purgé de tout recours ? On a eu le cas d'OSICA il y a quelques années, est-ce que l'on va recommencer les mêmes choses ? »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE, pour cette contribution extrêmement utile. Je ne relèverai pas le ton, qui est délibérément insultant, car il est habituel. »

**M. FAYE :** « cela est vrai, c'est tout ! »

**M. le Maire :** « Globalement, pour ce qui concerne les 100 000 euros, je rappelle quand même que le total est exact, attention ; il manquait une ligne dans le déroulé, mais cela ne modifiait pas les totaux, premier point.

Concernant le Conservatoire Soubise, je n'ai jamais écrit que je m'engageais à ne pas le vendre, ou alors, je vous invite à me donner ce courrier, parce que cela m'intéresserait de le voir, mais je pense que vous ne le montrerez jamais, comme d'habitude, car globalement, j'ai écrit, en effet, pour dire à une association qu'à ce stade, nous n'avons pas encore de projet, voilà. Je m'en suis tenu là. Il a voulu entendre qu'il ne se passerait rien d'ici à la fin du mandat, ce n'est pas ce que j'ai dit. Depuis, nous avons un projet qui, je crois, est exemplaire, parce qu'il permet à la fois d'assurer la pérennité du bâtiment, ce qui est la commande de la plupart des riverains – la plupart des riverains, j'insiste – et qu'il permet d'installer un nouvel équipement public à Fontenay-aux-Roses, en le finançant intégralement par la vente du reste du bâtiment, qui permet à une entreprise fontenaisienne de rester

à Fontenay, d'y attirer de nouvelles entreprises, de créer 30 emplois en centre-ville. Excusez-moi, je veux bien qu'on fasse la fine bouche, mais globalement, pour un bâtiment qui comporte 14 ou 15 salles de réunion dont nous n'avons pas l'usage aujourd'hui, et qui aurait nécessité 1,5 million d'euros de rénovation pour pouvoir être remis en service, quelle que soit son utilisation ultérieure, c'est un projet qui est exemplaire. Et il n'y a que quelques personnes qui essaient de le faire capoter, au mépris le plus total de l'intérêt de la Ville, et ça, on en parlera aussi pendant la campagne, M. FAYE, puisqu'il faudra faire le bilan, on le fera, parce que globalement, le coût de certains recours systématiques animés par certains est, je crois, véritablement un mépris du fait démocratique.

La majorité municipale est élue pour gérer les intérêts de la ville, elle le fait au mieux de l'intérêt des habitants, et je crois, encore une fois, que ce projet en est une très belle illustration ; la Municipalité précédente avait le même projet de vente du Conservatoire Soubise, donc aujourd'hui, j'aimerais bien qu'ils me disent le contraire, car cela m'intéresserait. On a tous les écrits, nous aussi, dans l'Administration, parce que ce n'est pas raisonnable de le garder, tout simplement. Nous, nous faisons en sorte que cet équipement ne soit pas, justement, transformable en un bâtiment qui n'a pas sa place à cet endroit, et nous allons nous créer un équipement public de grande qualité qui ne coûtera rien à la Ville de Fontenay. Excusez-moi, franchement, je veux bien que vous trouviez critique systématique sur tout, mais là, c'est vraiment un très beau projet, j'en suis très fier, je trouve que c'est un très beau projet. Je remercie Christian BIGRET, qui nous a permis d'avoir l'opportunité de le réaliser, et je trouve désolant que certains, par une instrumentalisation de la justice, ne songent qu'à faire valoir leurs intérêts personnels, voilà. Je tiens à le dire, mais je serai droit dans mes bottes, parce que je crois que c'est un projet exemplaire, voilà. Pour ce qui est de Soubise, on en a parlé, je crois.

Avez-vous d'autres questions ? Je crois que M. MERGY voulait dire un mot sur la DM, puis M. FREDUILLE. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Moi, j'assume : quand j'étais Maire-Adjoint aux Finances, je disais qu'il fallait vendre le Conservatoire parce que la Ville n'avait pas la capacité de porter cet équipement public, mais je me rappelle que, pendant la campagne électorale, vous avez dit exactement l'inverse. Alors, vous n'avez peut-être pas écrit un courrier sous seing privé, mais vous avez annoncé que vous garderiez cet équipement dans le patrimoine public, et aujourd'hui vous le vendez. Donc, vous avez changé d'avis ; moi, je n'ai pas changé d'avis, et j'assume ce que je disais avant 2014.

Sur la DM, par construction, une décision modificative est un ensemble de dispositions. Certaines ne posent pas de problème particulier, ce sont des ajustements techniques, comme l'a dit Jean-Michel DURAND, pour prévoir ou régulariser des choses qu'on ne peut pas prévoir en début d'exercice, comme les congés maternité, pour des raisons qui n'échappent à personne. Il y a des dispositions qui sont plus inquiétantes.

Première chose, un déséquilibre, quand même assez persistant, de la section de fonctionnement, qui est équilibrée par l'excédent de fonctionnement reporté. Je n'ai aucun doute sur le fait que, d'ici l'arrêté des comptes, vous aurez procédé à certains ajustements qui permettront d'équilibrer la section de fonctionnement, comme vous y obligent la loi et les règlements. Pour autant, on sent quand même une tendance d'épuisement progressif des recettes ou des ressources de la Ville. Je ne reviens pas sur l'enveloppe du CEA, puisqu'il y en a marre que l'on évoque ce sujet récurrent. Mais l'on constate quand même un assèchement des ressources de la ville, au fur et à mesure de l'avancement de votre mandature, ce qui est quand même relativement inquiétant, parce que cela ne témoigne pas d'un principe de sobriété dans l'utilisation de l'argent public. Je crois qu'il y a une volonté d'un certain nombre de collectivités, aujourd'hui, de droite et de gauche, d'être plus frugales, de mieux maîtriser leur train de vie ; manifestement, ce n'est pas le cas de Fontenay-aux-Roses, et je pense que ce serait pas mal qu'on ait, un jour, un audit sur les dépenses de frais de mission, frais de réception et frais de restauration de votre équipe municipale (*Réactions.*), je pense qu'il serait intéressant de comparer avec ce qui existait avant 2014... »

**M. le Maire :** « Mais n'importe quoi ! Ne dites pas de bêtises ! »

**M. MERGY :** « je ne vous ai pas interrompu, M. le Maire. Je crois que vous avez indiqué, dans plusieurs courriers, qu'il fallait respecter ses adversaires politiques ; nous vous respectons, donc respectez-nous. Pour un certain nombre de dépenses, comme les Assises du Sport, on aimerait connaître le coût. C'est un projet qui, effectivement, n'était pas prévu. Il y a eu des débats qui n'étaient pas forcément inintéressants, mais on se demande, cela étant, quel est l'intérêt d'organiser des

Assises du Sport aussi tardivement dans votre mandature et, surtout, à un coût sans doute assez conséquent, donc on aimerait bien avoir le coût de ces Assises du Sport.

Sur la section d'investissement, il y a quand même des évolutions assez considérables entre le budget primitif et cette décision modificative. On verra ensuite ce qu'il en sera au moment du compte administratif, mais enfin, cela ne témoigne pas, quand même, d'une grande capacité de prévision budgétaire, qui peut poser, quand même, un problème de sincérité budgétaire : s'il y a de tels mouvements – par construction, il y a toujours des mouvements dans un budget, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire, mais je trouve que là, il y a quand même des mouvements structurels.

Sur les opérations de cession-acquisition, Christian BIGRET a expliqué des choses pour le Conservatoire. Par construction, il y a des choses qui peuvent ne pas être mises en œuvre en cours d'exercice, mais enfin, quand on regarde projet par projet, on s'aperçoit qu'un certain nombre de projets qui sont inscrits dans votre programme d'investissement, notamment des investissements de voirie, ne sont pas faits. Donc vous les survalorisez au moment de la présentation du budget, en général vous êtes très bon sur la comm', et ensuite les projets ne sont pas faits. Donc qu'est-ce qu'il se passe, c'est un problème de plan de charges, un problème de financement ? En tout cas, il y a des changements structurels dans votre programme d'investissement, qui conduisent à nous interroger sur la sincérité de vos prévisions.

En revanche, vous avez des projets d'investissement considérables : vous avez changé 9 urinoirs dans les écoles et vous avez mis des panneaux de communication partout ! Donc je pense que toute la ville de Fontenay-aux-Roses sait que vous avez changé 9 urinoirs dans les écoles, c'est quand même assez remarquable comme maîtrise d'ouvrage ; je crois qu'on n'avait jamais réussi, avant 2014, à changer des urinoirs, donc bravo, vous êtes très fort et vous avez bien fait d'arriver aux manettes pour faire des changements d'urinoirs.

Voilà, pour conclure, je dirai qu'au-delà des dimensions techniques de cette décision modificative, je crois qu'elle illustre assez largement les critiques récurrentes, mais qui sont des critiques légitimes, que l'on porte sur votre action, c'est-à-dire que vous survalorisez les choses au niveau de la comm', et vous ne pilotez pas très bien les projets d'investissement, puisque, chaque année, il y a un écart considérable entre le budget et le réalisé. Et puis vous annulez des projets d'intérêt général majeurs, comme des projets de voirie, pour lancer des projets emblématiques. Enfin, le seul projet que vous avez mené à bien, jusqu'au bout, c'est la place de l'Église, et on voit l'état de la place de l'Église : on se demande quel est l'intérêt d'avoir dépensé 1,8 million d'euros sur cette place, pour avoir une place qui glisse, une fontaine qui glisse, de l'eau dont la composition est douteuse, voilà. (*Brouhaha de protestation.*) Donc on n'a pas le sentiment que vous ayez apporté une réelle valeur ajoutée dans le pilotage de la ville. Alors vous êtes très bon sur la comm', sur TWITTER, sur FACEBOOK, tout cela, mais sur la réponse aux besoins de la vie quotidienne, vous êtes en dessous du seul d'efficacité moyen d'une collectivité. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. M. MERGY, pour quelqu'un qui veut faire de la politique de façon nouvelle, vous êtes quand même dans des postures assez pathétiques ! En fait, rien ne va : il suffit que l'on change une poignée de porte pour que vous ne soyez pas d'accord avec la couleur de la poignée de porte. Mais changer des urinoirs, vous savez, c'est la vraie vie ! Vous dites que je ne suis pas un Maire du quotidien, et vous me reprochez de changer des urinoirs ; heureusement que j'ai changé les urinoirs, on les a changés dans toutes les écoles, M. MERGY, parce que vous ne l'aviez pas fait. Parce que vous ne l'aviez pas fait, M. MERGY ! Et on a changé aussi la moitié des chaudières dans les écoles. »

**M. MERGY :** la question n'est pas le changement des urinoirs mais la communication massive autour d'une intervention courante.

**M. le Maire :** « M. MERGY, je sais bien que vous maniez l'amnésie avec beaucoup d'habileté, mais quand on voit l'état de la rotonde de l'école Jean Macé, le gymnase qui s'était effondré ; on a quasiment refait toute l'école Jean Macé ; à l'école de la Roue, on a changé la chaudière pour 200 000 euros, ce n'est pas une petite bricole, une chaudière d'école, quand même ! On a refait l'office, les deux cours ; on a abattu un bâtiment qui était condamné depuis plus de 5 ans au milieu de l'école, et ça ne vous dérangeait pas. Oui, on s'adapte, parce que par exemple, le gymnase du Parc, on n'avait pas prévu qu'il faille le reconstruire complètement. On n'avait pas prévu qu'il avait un tel déficit d'entretien, majeur, depuis sa création, et quand une expertise nous dit "danger, fermeture

immédiate", parce que les pieds d'arche sont pourris et qu'il y a une prise au vent entraînant un danger d'effondrement, vous croyez qu'on aurait dû faire comme à Marseille, attendre ? Je veux dire, on s'adapte ! Effectivement, on est bien obligé de s'adapter à l'état des équipements, M. MERGY, on est bien obligé de s'adapter à l'état des pistes d'athlétisme du Panorama, on est bien obligé de s'adapter à l'état du théâtre, qu'on est aussi en train de refaire, avec le Territoire, on est bien obligé de s'adapter à l'état de l'espace public qui est désastreux ! Tout cela, on l'a fait. La salle des mariages, qui était une honte pour notre ville, une honte ! Tout cela on l'a fait.

Vous jugez notre action sur la place de l'Église, mais je constate que beaucoup de gens qui la critiquaient au départ, aujourd'hui passent parfois de bons moments avec leurs petits-enfants. On a pris des photos, c'est sympathique. Globalement, je vois qu'elle est adoptée, la place de l'Église, elle fait partie de l'espace urbain, aujourd'hui, et c'est l'un des rares endroits où, en plus, on a de la mixité sociale dans la ville. C'est un des rares endroits fréquentés par tous les quartiers de la ville, sans exception. Un certain nombre de gens ne viennent en centre-ville que pour faire jouer les enfants dans les fontaines de la place de l'Église qui, visiblement, ne vous plaisent pas beaucoup, mais peut-être n'êtes-vous pas très populaire non plus, M. MERGY, c'est très clair. C'est vrai que dans la Haute Administration, on ne se mélange pas (*Protestations*).

Donc globalement, vous avez le jugement assez facile. Mais M. MERGY... ah, c'est de l'insulte, bien sûr. M. MERGY, vous prétendez vouloir faire de... enfin, vous voyez que vous avez des groupies, en tout cas vous avez des fans, vous allez pouvoir faire des alliances électorales productives ! M. MERGY, aujourd'hui moi je veux bien que vous m'expliquiez qu'il faut tout changer, qu'il faut faire la politique autrement, mais vous auriez pu y penser plus tôt. Ça fait combien d'années que vous êtes élu à Fontenay-aux-Roses, vous pouvez me rappeler ? Ça fait 25 ans que vous êtes élu, 25 ans que vous êtes autour de cette table, M. MERGY. Et vous venez m'expliquer à moi, qui suis là depuis 5 ans, que vous êtes un homme neuf ? Non mais attendez, ça, pour le coup, c'est quand même les vieilles ficelles. Franchement, 25 ans, comme M. BUCHET, d'ailleurs, 25 ans, comme M. FAYE, on va vous sortir des bougies ! Moi, ça fait 5 ans ! »

**M. MERGY :** j'ai été Conseiller municipal puis maire adjoint ce qui est très différent des responsabilités de Maire. Quant à vous, vous avez pratiqué le nomadisme électoral en essayant plusieurs défaites avant de vous fixer à Fontenay aux Roses et de gagner dans les conditions que tout le monde connaît.

*(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)*

**M. le Maire :** « Moi, ça fait 5 ans ! Eh bien écoutez, globalement... Mais je n'ai pas honte d'avoir voulu participer... Pourquoi, c'est une honte ? C'est une honte ? Ah, "du nomadisme", parce que j'ai changé de ville une fois dans ma vie, c'est rigolo, ça ! Mais c'est très bien, ce que vous dites aux Fontenaisiens qui ne sont pas d'origine fontenaisienne, ça va leur plaire, je pense ! Vous savez qu'une ville, M. MERGY, c'est en constante évolution. Vous devriez aller à l'INSEE, c'est compatible avec votre culture administrative. L'INSEE nous montre bien que tous les 5 ans, 30 % d'une ville sont renouvelés. Tous les 10 ans, 50 % d'une ville sont renouvelés. Donc il n'y a pas que les Fontenaisiens de vieille souche, il y a tout le monde, et tout le monde doit être pris en compte. Moi, je fais une action municipale... »

**M. MERGY :** « Vous avez été candidat dans d'autres villes, vous vous êtes présenté 40 000 fois et vous avez fini par gagner à Fontenay-aux-Roses, sur un coup du sort, tant mieux pour vous ! »

**M. le Maire :** « Ne vous énervez pas, M. MERGY ! Ne vous énervez pas. Je me suis présenté, dans ma vie, 3 fois aux élections municipales, c'est moins que vous. Alors, j'ai moins gagné que vous, c'est vrai, parce que M. BUCHET a gagné 4 élections de suite, mais je n'ai pas honte d'avoir perdu des élections municipales, vous savez ; dans une démocratie, il n'y a rien de honteux à perdre une élection, à moins que vous ne m'expliquiez... »

**M. MERGY :** Ce n'est pas honteux mais arrêtez simplement de nous donner des leçons.

**M. le Maire :** « Mais je vous donne des leçons, je ne vous ai pas donné de leçon ! Je vous dis que vous êtes là depuis 25 ans, je trouve que... (...) Très bien, M. BUCHET, on va avancer. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « J'ai envie de faire un peu de polémique, mais je ne sais pas si je dois ! Je ne vais parler ni poignée de porte, ni urinoir. En revanche, j'espère que la mixité sociale ne se résume pas, à vos yeux, dans le fait que les enfants défavorisés viennent jouer sur la place de l'Église par 40 °C avec les jets d'eau. C'est peut-être autre chose quand même, la mixité sociale. »

**M. le Maire :** « Vous avez raison, pour moi, ce qui est important, c'est qu'ils vivent dans un habitat décent, et pas dans des bâtiments amiantés, et c'est pour cela que nous avons engagé une très importante opération de rénovation urbaine aux Blagis, opération que vous n'aviez pas mise en route non plus, M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Avec 600 logements de plus à l'horizon... En revanche, j'ai une question précise sur le point dont on parle. J'ai bien compris que la vente du Conservatoire Soubise se ferait peut-être en 2019, peut-être plus tard si le recours n'est pas épuré. Ma question est simple : est-ce que vous pouvez me rappeler le coût des travaux de la salle qu'on est en train de réaménager, en bas ? »

**M. le Maire :** « 1 million d'euros. »

**M. FREDOUILLE :** « Autrement dit, on n'a pas vendu le Conservatoire pour 1 million, mais on paie 1 million d'euros de travaux. D'accord. »

**M. le Maire :** « Laissez-nous travailler, M. FAYE, écoutez ! Au lieu d'avoir toujours une opinion sur tout et de nous donner des leçons sur tout ! Globalement, on fait des expertises, on s'adapte, on fait le projet en fonction de ce que l'on trouve. Oui, il y a de l'amiante aussi au Conservatoire, vous savez, par exemple. M. BUCHET. »

**M. BUCHET :** « Essayons de dépassionner un peu le débat. C'est normal d'avoir une décision modificative, et je ne vais pas vous reprocher ce que les membres de votre équipe nous reprochaient à l'époque, c'est d'en faire pour adapter, en cours d'année, ce qui, bien évidemment, n'était pas prévu au moment du budget prévisionnel.

J'aurai, pour compléter, quelques éléments d'intervention des uns et des autres. J'aurais une première question. C'est vrai, Gilles MERGY l'a souligné aussi, il y a une accentuation du déséquilibre de la section de fonctionnement, qui est d'ailleurs plus importante que celle que vous soulignez, puisque vous avez fait un mouvement d'ordre budgétaire concernant des travaux, valorisation des travaux réalisés en régie cette année par les services techniques au chapitre 42, pour 80 000 euros. C'est du mouvement d'ordre, j'aimerais simplement, au-delà de cette réunion de ce soir, savoir comment vous avez estimé cette somme de 80 000 euros, parce que vous atténuez ainsi le différentiel et donc le déficit de fonctionnement, aggravé par cette décision modificative. Nous sommes contre le budget que vous nous avez présenté, donc nous voterons contre cette décision modificative pour les mêmes raisons.

La deuxième question concerne l'investissement. Vous diminuez l'investissement. On vous a reproché en effet, sur plusieurs années, d'avoir diminué de façon importante l'investissement à Fontenay. C'est vrai qu'en ce moment, vous faites des travaux partout, vous essayez de vous rattraper sur ce déficit d'investissement des premières années, y compris, parfois, sur des travaux qui recassent ce qui avait été fait il y a 4, 5, 6, 7, 8 ans, ce qui d'ailleurs est pour nous du gaspillage. »

**M. le Maire :** « 1995, pour la place de l'Église ! »

**M. BUCHET :** « Je ne parle pas de la place de l'Église. Je pense par exemple au parvis que vous êtes en train de recasser, qui a été fait, je crois, en 2013 ; les parties de la place de Gaulle, les terrasses qui avaient été étendues et qui ont aussi été réalisées, je crois, en 2013 ou 2012 ; enfin, des travaux qui ne sont pas forcément... Alors, vous allez nous dire, il y a toujours des raisons, en sous-sol, qui peuvent justifier, mais on croit toujours trouver des raisons à des travaux supplémentaires, ça, il y en aura partout, et il y a des rues qui sont peut-être plus utiles à faire en ce moment que les travaux que vous êtes en train de mener sur la place de Gaulle. Il n'empêche que, pour certaines parties, l'on peut être d'accord sur certains autres aspects du plan d'aménagement, notamment le passage entre la Mairie et le Monuments aux morts ; des choses peuvent être trouvées de façon consensuelle.

Sur les acquisitions, je ne voulais pas revenir sur le droit de préemption des fonds de commerce, dont il a été débattu tout à l'heure, mais il est vrai que nous avons, nous, acheté, nous avons pris un

engagement, pour empêcher la banque de prendre le NICOLAS ; à l'époque, c'était un magasin de chaussures qui se vendait. Nous sommes intervenus pour empêcher cela, sinon, à la place du NICOLAS, et maintenant d'un épiciers, il y aurait eu, en effet, une grande banque. Je crois que le courage politique, c'est aussi de s'engager, y compris avec ce droit de préemption que nous avons créé, pour développer le commerce. Là, vous l'annulez.

J'aurais également des questions concernant les annulations de cessions et d'acquisitions, notamment sur le pavillon au 4, avenue du général Leclerc. Vous citez un promoteur : lequel est-ce ? Est-ce un promoteur qui concerne l'aménagement de tout ce quartier ? »

**M. le Maire :** « C'est celui que nous avons désigné comme partenaire dans le cadre d'un débat municipal et que nous avons choisi dans le cadre de la CMUA, c'est-à-dire COGEDIM et DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, qui réalisent l'aménagement de la place. »

**M. BUCHET :** « Donc c'est COGEDIM qui va acheter ce pavillon, et vous pensez raisonnablement qu'il va conserver le pavillon ? »

**M. le Maire :** « Oui. »

**M. BUCHET :** « Vous pensez que c'est le côté philanthropique de COGEDIM qui va conserver ce pavillon dans le projet d'aménagement ? »

**M. le Maire :** « Écoutez, M. BUCHET, c'est la Ville qui, jusqu'à preuve du contraire, délivre le permis de démolir et le permis de construire, donc oui, il est prévu de garder ce pavillon. »

**M. BUCHET :** « D'accord, et c'est pour cela que vous annulez ? »

**M. le Maire :** « C'est parce qu'il n'y a aucune raison de faire du portage foncier qui coûte de l'argent à la Ville pour rien. »

**M. BUCHET :** « Je suis bien d'accord, c'est pour cela que nous étions passés d'ailleurs par (...). »

**M. le Maire :** « Et donc autant que les choses se passent directement entre l'actuel... Et je vous rassure, le portage foncier, qui a existé à votre demande, puisque c'est vous qui avez fait préempter ce pavillon par l'OPF 92 à l'époque, a coûté quand même pas mal d'argent à la Ville. »

**M. BUCHET :** « Mais vous savez pertinemment qu'un promoteur, un privé quel qu'il soit, est en droit dans notre pays, si le projet qu'il dépose est conforme aux règles d'urbanisme que vous avez fait évoluer, vous n'avez pas le pouvoir de l'empêcher. »

**M. le Maire :** « Cette maison, je vous le rappelle, est considérée comme remarquable dans le PLU, donc nous pouvons donc refuser un permis de construire, en cas de démolition. »

**M. BUCHET :** « D'accord. Nous verrons bien. »

**M. le Maire :** « Elle est protégée aujourd'hui. Donc en fait, il n'y a aucun moyen, pour le promoteur, de la détruire sans notre autorisation. »

**M. BUCHET :** « J'ai bien vu que sur les opérations 2018 il y avait les cessions des pavillons de la rue Blanchard, pour le projet immobilier sur lequel nous sommes en désaccord. Autant, de l'autre côté, nous avons un accord sur le principe, sur l'escale routière, le projet en cours ; autant sur cet aspect-là, nous avons un désaccord, vous le savez, et sur l'opération parking en sous-sol, qui va détruire le parking en surface qui est pourtant très utilisé, alors que, avenue du Général Leclerc, vous avez des places en épi qui sont mal utilisées. Je ne vais pas revenir sur tous les débats que nous avons déjà eus, mais cette décision modificative vient les conforter. »

Enfin, sur le Conservatoire Soubise, les uns et les autres ont rappelé les différentes positions. Moi, je pense que ce projet, quel qu'il soit, doit se faire en co-élaboration – c'est ce que nous avons toujours dit – avec l'association de quartier et les riverains, pour pouvoir mener un projet, puisque vous n'aviez pas vous-même, plus que nous d'ailleurs, un projet précis d'aménagement d'équipement public, en

dehors de la salle. Autant laisser la collaboration aller jusqu'à son terme. Nous avons envisagé, en effet, la vente, parce que nous avons besoin d'argent pour financer des projets, mais il peut y avoir d'autres systèmes. Nous avons envisagé le bail emphytéotique, qui pouvait être aussi une solution ; je suis intervenu, en séance du Conseil Municipal, pour vous demander pourquoi vous écartiez, de fait, cette possibilité ; c'est une possibilité qui aurait pu être aboutie et en lien avec les habitants. Enfin, sur la salle, le coût et un certain nombre d'éléments montrent bien qu'il y avait peut-être d'autres solutions plus simples. C'est vrai que l'accessibilité de cet équipement est un vrai problème. Vous avez deux solutions, pour l'accessibilité : vous pouvez faire un équipement public soit à côté, rue du docteur Soubise, avec une salle qui peut avoir un accès rue du docteur Soubise, elle est quasiment aménagée, elle est déjà faite... »

**M. le Maire :** « Certes, mais on a pris une autre option ! »

**M. BUCHET :** « ... et vous en avez une en sous-sol, qui est une salle de danse avec un parquet de danse qui est remarquable. »

**M. le Maire :** « Oui, mais dans laquelle il y a de l'amiante, donc on est obligé de la démolir ! »

**M. BUCHET :** « D'accord, j'ai bien compris, mais vous ne choisissez pas forcément, y compris sur la salle, j'allais dire, la solution la plus adaptée à la situation, parce que sur le principe d'une salle publique, je suis tout à fait d'accord, encore faut-il pouvoir le faire en collaboration avec les habitants, et en trouvant le système le plus adapté.

Nous voterons donc contre cette décision modificative. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, la co-élaboration suppose quand même une certaine bienveillance réciproque de la part des gens qui participent à un projet. Je constate que la personne qui a déposé un recours était quand même le président de votre comité de soutien ; après, je ne tire aucune conclusion, mais à l'impossible, nul n'est tenu, donc on avance. »

**M. BUCHET :** « Je ne crois pas qu'il ait été président de mon comité de soutien. »

**M. le Maire :** « Je crois pourtant qu'il figurait sur vos tracts en tant que soutien effectif. Je crois que j'ai les tracts, encore. En tout cas, je tiens simplement à vous faire une remarque, que je ferai aussi à M. MERGY : certes, notre autofinancement est un peu plus faible cette année, parce que nous avons fait des choix absolument délibérés d'amélioration, notamment, des conditions de vie de nos agents en catégorie C, qui, je trouve, sont fortement pénalisés par le gel du point d'indice depuis des années. Cela nous ampute, quand même, de 170 000 euros cette année, M. BUCHET ; ce n'est pas rien, mais nous considérons que nous devons cela à nos agents, parce qu'ils le valent bien, d'une certaine façon, et qu'on ne peut pas laisser les gens se débattre dans des difficultés croissantes en étant insensibles à leur niveau de revenus. Donc oui, nous faisons cet effort, cela nous coûte 170 000 euros, ce n'est pas rien.

Oui, effectivement, il y a eu un plus de maternités que prévu ; écoutez, je dirai que c'est tant mieux pour les générations à venir, ce n'est pas une mauvaise chose pour la Ville de Fontenay. Oui, il y a un certain nombre de dépenses imprévues. Mais je dirai qu'il n'y a pas moins de dépenses sur le service technique : il y a plus de petites dépenses d'entretien dans les bâtiments ; il y a eu plus d'activité sur l'entretien des bâtiments, ce qui nous coûte quand même 180 000 euros. Donc oui, tout cela, ce sont des choses qu'on assume parfaitement.

Moi, je constate que la section de fonctionnement et la section d'investissement sont en équilibre. Concernant les dépenses exceptionnelles, et notamment les ventes de foncier, ce que vous aviez fait en 2013, M. MERGY – parce que vous vendiez aussi, de temps en temps – c'est que, les ventes des pavillons de la rue Soubise et de la rue Lombard, vous les aviez gardées en section de fonctionnement, ce qui vous permettait d'afficher un autofinancement de 2 millions d'euros, alors que vous aviez beaucoup moins, en réalité. Donc la loi et la M14 nous permettraient de garder la plus-value sur la vente de ces biens en section de fonctionnement ; nous ne l'avons pas fait, pour l'instant, parce que nous avons privilégié, justement, le financement de nos investissements sans recours à l'emprunt supplémentaire. En revanche, nous verrons, au moment du compte administratif, si une partie de cet argent qui ne serait pas utilisée pourra repasser en section de fonctionnement.

Maintenant, nous nous avons une approche dynamique de la gestion de notre mandat ; nous savons très bien que la gestion ne se fait pas sur un exercice, elle se fait sur plusieurs exercices, de façon dynamique, et nous savons par exemple qu'aujourd'hui, la pyramide des âges du personnel fait que le 0/12 progresse de façon significative, que s'y ajoutent les mesures que nous avons prises ; nous savons aussi que, dans les années à venir, ce sera probablement un peu plus facile sur le 0/12, donc nous savons que nous avons plutôt le plus mauvais moment financier du mandat qui est aujourd'hui, et qui finalement n'est pas catastrophique, puisqu'il nous a permis, quand même, de faire un certain nombre de choix que j'estime parfaitement légitimes. Donc globalement, l'année prochaine sera plutôt un peu meilleure que cette année, je peux vous l'annoncer dès à présent, et l'année suivante, s'il n'y a pas de nouvelle mesure gouvernementale pour nous amputer une partie de la dotation globale de fonctionnement, devrait aller encore mieux. En sachant que oui, les quelques constructions qui sont en cours sur la mandature – il n'y en a pas 50 000, il va y avoir 200 logements, grand maximum, livrés dans le cadre de la mandature – devraient aussi nous rapporter un tout petit peu de taxes supplémentaires et améliorer encore un peu la situation de la Ville en fin de mandat. Donc tout cela, ce sont des choses que nous avons analysées, avec deux audits financiers en début de mandat, je vous le rappelle, l'un de la Trésorerie publique, l'autre d'un cabinet privé, qui sont arrivés à peu près aux mêmes conclusions. Nous, nous avons fait un plan de route, nous nous y tenons, et pour l'instant, ça fonctionne plutôt pas mal et, je crois, avec un budget qui va bien. »

**M. le Maire :** « Écoutez, ils ont été exposés en Conseil Municipal, vous n'avez qu'à relire le Conseil Municipal de l'époque ! »

**M. MERGY :** Votre PLU permet une forte densification.

**M. le Maire :** « M. MERGY, vous savez, on peut toujours faire un procès d'intention. Entre le catastrophisme de M. FAYE et vos procès d'intention... »

**M. MERGY :** Et les critiques récurrentes et non objectivées que vous faites sur le bilan de M. BUCHET ?

**M. le Maire :** « Mais M. MERGY, j'ai bien compris que vous défendiez ardemment le bilan commun que vous avez avec Pascal BUCHET, et je trouve que c'est une grande loyauté, je ne vais pas vous dire le contraire. »

**M. MERGY :** J'essaie de m'en tenir aux faits

**M. le Maire :** « Mais globalement, on n'a rien caché, on a dit effectivement que le grand problème de notre Ville était sa grande faiblesse de ressources, mais je crois que vous partagez ce bilan. C'est vrai que l'endettement n'était pas considérable, mais en même temps, quand on a plusieurs dizaines de millions d'investissement en retard sur des gros équipements, c'est un peu plus facile d'avoir un peu moins de dettes. Rien que sur le sport, on a, entre le stade du Panorama, le gymnase du Parc, la piscine et le club de tennis, 4 équipements majeurs dans un état d'immense vétusté. C'est quasiment un cas unique dans le 92, département le plus riche de France, paraît-il (*Protestations.*). Donc le bilan est facile à faire. Mais tout n'était pas négatif, je suis d'accord avec vous ! »

**M. BUCHET :** « C'est gentil, merci ! S'il vous plaît, moi, je pense qu'il faut arrêter de se lancer ce genre d'anathèmes à la figure, ça ne sert à rien... »

**M. le Maire :** « Eh bien écoutez, Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! »

**M. BUCHET :** « ... d'une part parce que c'est faux, et d'autre part, M. VASTEL, comprenez simplement une chose : tout n'a pas commencé quand vous êtes arrivé. Quand vous dites qu'il ne se passait rien avant, que tout arrive maintenant grâce à nous, que c'était vétuste, bon. »

**M. le Maire :** « Je n'ai pas dit cela, M. BUCHET. »

**M. BUCHET :** « Premièrement, nous investissions plus que vous dans la rénovation des bâtiments. »

**M. le Maire :** « Non, pas du tout ! Vous investissiez plus grâce à des investissements de syndicats, qui faisaient de gros investissements, notamment l'enfouissement. »

**M. BUCHET :** « Regardez ce qui se faisait ! Ayez simplement, pour clore le débat, l'honnêteté, un jour, de présenter au Conseil Municipal l'évolution de l'investissement dans les bâtiments depuis 1994, et vous verrez bien la différence entre ce qui se fait maintenant et ce qui se faisait auparavant. Je crois que Gilles MERGY avait fait cette même demande. »

**M. le Maire :** « Écoutez, ce débat a déjà été tranché par les Fontenaisiens en 2014. Je vous propose de passer au vote. »

**M. BUCHET :** « Arrêtez de dire que rien ne se faisait, car nous faisons, par année, plus que vous. Après, qu'il y ait encore des besoins, nous en sommes d'accord et nous les votons. »

**M. le Maire :** « Très bien. Je propose donc de passer au vote de la décision modificative. »

**Mme SOMMIER :** « Je voudrais dire un mot. »

**M. le Maire :** « Oui, Mme SOMMIER. On va avancer, peut-être. »

**Mme SOMMIER :** « Je voudrais juste vous dire un mot sur cette décision modificative. Je partage pas mal des éléments qui ont été soulevés ce soir mais je voudrais surtout dire que, concernant la cession des parts de la SPLA, on n'était pas d'accord, et je trouve que du fait que ça enlève toute initiative au sein de la SPLA, ce n'est vraiment pas une bonne chose. »

**M. le Maire :** « Mais c'est la loi, Mme SOMMIER. On ne peut pas faire autrement, c'est la loi ! Nous n'avons pas le droit de garder... »

*Interventions hors micro.*

**M. le Maire :** « Bon, allez, très bien, merci de cette contribution. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette DM est adoptée. »

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve la décision modificative n° 2 du budget principal communal 2018 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2018 - DM	DM 2	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 695 143,68	300 000,00	6 995 143,68
012	Charges de personnel	20 182 046,00	350 000,00	20 532 046,00
014	Atténuation de produits	366 959,00	-	366 959,00
65	Autres charges de gestion courante	7 755 422,11	- 26 870,00	7 728 552,11
	<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>34 999 570,79</b>	<b>623 130,00</b>	<b>35 622 700,79</b>
66	Charges financières	686 800,00	-	686 800,00
67	Charges exceptionnelles	103 000,00	-	103 000,00
022	Dépenses imprévues		-	-
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 789 370,79</b>	<b>623 130,00</b>	<b>36 412 500,79</b>
023	Virement en section d'investissement	3 869 492,38	-	3 869 492,38
042	Dotations aux amortissements	1 056 733,62	268 000,00	1 324 733,62
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 926 226,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>5 194 226,00</b>
	<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>40 715 596,79</b>	<b>891 130,00</b>	<b>41 606 726,79</b>
	D002 – Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 715 596,79</b>	<b>891 130,00</b>	<b>41 606 726,79</b>

cumulées			
----------	--	--	--

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libelle	BP 2018 + DM	DM 2	TOTAL
013	Atténuation des charges	350 000,00	120 000,00	470 000,00
70	Produits des services, domaines et ventes	3 932 929,00	-	3 932 929,00
73	Impôts et taxes	25 764 558,00	-	25 764 558,00
74	Dotations et participations	7 228 629,38	38 000,00	7 266 629,38
75	Autres produits de gestion courante	427 950,00	-	427 950,00
	<b>Total recettes de gestion</b>	<b>37 704 066,38</b>	<b>158 000,00</b>	<b>37 862 066,38</b>
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	251 000,00	268 000,00	519 000,00
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>37 955 066,38</b>	<b>426 000,00</b>	<b>38 381 066,38</b>
042	Ordre entre sections	11 918,00	80 000,00	91 918,00
043	Ordre au sein de la section	-	-	-
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>11 918,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>91 918,00</b>

<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>37 966 984,38</b>	<b>506 000,00</b>	<b>38 472 984,38</b>
---	----------------------	-------------------	----------------------

R002 – Excédent de fonctionnement	6 537 314,15	-	6 537 314,15
-----------------------------------	--------------	---	--------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>44 504 298,53</b>	<b>506 000,00</b>	<b>45 010 298,53</b>
--	----------------------	-------------------	----------------------

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libelle	BP 2018 + RAR + DM	DM 2	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	957 682,79	-	957 682,79
204	Subventions d'équipements	4 879,95	-	4 879,95
21	Immobilisations corporelles	13 882 583,94	- 2 091 000,00	11 791 583,94
23	Immobilisations en cours	2 192 368,04	845 000,00	3 037 368,04
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>17 037 514,72</b>	<b>- 1 246 000,00</b>	<b>15 791 514,72</b>
10	Participations et créances rattachées	-	-	-
13	Subventions d'investissement	835 220,00	-	835 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 701 710,00	-	3 701 710,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>21 574 444,72</b>	<b>- 1 246 000,00</b>	<b>20 328 444,72</b>
040	Ordre entre section	11 918,00	80 000,00	91 918,00
041	Opérations patrimoniales	-	15 000,00	15 000,00
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>11 918,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>106 918,00</b>

<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>21 586 362,72</b>	<b>- 1 151 000,00</b>	<b>20 435 362,72</b>
--	----------------------	-----------------------	----------------------

001	D001 – Déficit d'investissement reporté	5 940 089,05	-	5 940 089,05
-----	---	--------------	---	--------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>27 526 451,77</b>	<b>- 1 151 000,00</b>	<b>26 375 451,77</b>
---	----------------------	-----------------------	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libelle	BP 2018 - RAR RDM	DM 2	TOTAL
13	Subventions d'investissement	3 411 174,09	221 000,00	3 632 174,09
16	Emprunt	9 739 000,00	-	9 739 000,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	129 368,94	-	129 368,94
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>13 279 543,03</b>	<b>221 000,00</b>	<b>13 500 543,03</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	4 275 682,74	10 000,00	4 285 682,74
27	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
024	Produits des cessions	5 045 000,00	-1 665 000,00	3 380 000,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>22 600 225,77</b>	<b>1 334 000,00</b>	<b>21 166 225,77</b>
040	Ordre entre section	1 056 733,62	268 000,00	1 324 733,62
021	Virement de la section de fonctionnement	3 869 492,38	-	3 869 492,38
041	Opérations patrimoniales	-	15 000,00	15 000,00
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 926 226,00</b>	<b>283 000,00</b>	<b>5 209 226,00</b>
	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>27 526 451,77</b>	<b>1 151 000,00</b>	<b>26 375 451,77</b>
	R001 – Excédent d'investissement reporté	-	-	-
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>27 526 451,77</b>	<b>1 151 000,00</b>	<b>26 375 451,77</b>

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre.]

**4 – Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres**

**M. le Maire :** « Je passe la parole à M. DURAND. »

**M. DURAND :** « Merci, M. le Maire. Je vais essayer de faire une présentation rapide, pour rattraper le temps perdu. Il s'agit d'une opération d'encaissement. L'année dernière, en 2017, la Ville a encaissé 3 992 160 euros ; aujourd'hui, cette somme sera baissée de 6 288 euros au titre du transfert, à la Métropole, d'une fonction qui est la lutte contre les nuisances sonores. La somme encaissée sera donc minorée et revient à 3 985 690 euros. Je n'ai absolument rien d'autre à dire sur cette CLECT concernant la Métropole et je pense que personne n'a d'autre idée très précise sur ce point. Merci, je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DURAND. M. FAYE, puis M. FREDOUILLE. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire. En examinant les documents, on peut constater que les attributions de compensation délivrées par la Métropole du Grand Paris se montent à 3 milliards, 300 et quelques millions. Pour discuter de cette somme... »

**M. le Maire :** « 3 milliards, vous êtes sûr ? »

**M. FAYE :** « C'est marqué, oui, vous pouvez voir, c'est à la page 15, vous pouvez le vérifier. Je dis bien 3 milliards. »

**M. le Maire :** « Sur l'ensemble de la Métropole, vous voulez dire ? »

**M. FAYE :** « Oui, je parle bien de la Métropole du Grand Paris. Simplement, on peut constater que pour gérer ceci, à la CLECT de la Métropole, sur 131 villes qui composent la Métropole du Grand Paris, seulement 15 étaient représentées. 15 sur 131 ! D'ailleurs, le vote a été assez surréaliste : il y a eu 7 pour, 4 contre, 4 abstentions, et bien sûr, plus de 115 absents. Je trouve que l'on arrive à la caricature du modèle, où quasiment tous les gens qui sont représentés ici sont des cumulards, et qui se fichent, au fond, presque totalement de la Métropole – je le réprécise bien, c'était plus de 3 milliards d'euros – qui ne représentent personne, et des sommes très importantes échappent à tout contrôle. On ne peut pas déceimment voter les décisions prises par 15 personnes sur 131. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Je vais abonder un peu dans le même sens, si vous voulez, parce que cette structure est à mille lieues des citoyens. »

**M. le Maire :** « Mais on est d'accord ! Mais on est complètement d'accord, M. FREDOUILLE ! Mais pourquoi le Gouvernement que vous souteniez l'a-t-il créé, franchement ? »

**M. FREDOUILLE :** « Rien que pour notre Communauté de villes du sud de Paris, Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, etc., une somme de 80 900 euros est réservée aux nuisances sonores. Est-ce que vous, qui siégez là-bas, vous savez où va cette somme, à quoi elle sert ? Le citoyen, comment fait-il pour savoir ce qu'il advient de cette somme ? Pour Fontenay, il y a 6 000 euros, ce n'est rien, mais ça sert à quoi, pour lutter contre les nuisances sonores, vous le savez, vous ? »

**M. le Maire :** « Évidemment ! Moi, je m'occupe des affaires de ma ville, et c'est ma ligne de partage. Globalement, un certain nombre de compétences, encore une fois, qui ont été transférées à la Métropole – c'est d'ailleurs parfaitement expliqué dans le rapport de présentation – sont fort heureusement des compétences qui ne sont pas très coûteuses, pour l'instant, qui peuvent le devenir d'ailleurs, pour certaines, cela dépend de ce que l'on y met. Mais heureusement, la Métropole n'est pas en état de faire beaucoup d'actions pratiques.

Alors, tout ça, ce n'est pas complètement absurde : la lutte contre la pollution de l'air ou le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, on se doute bien que ce sont des actions qui vont plutôt trouver un écho à un échelon qui n'est pas celui de la Commune, on est bien d'accord. Comme vous le disiez tout à l'heure, la pollution de l'air ne s'arrête pas aux limites de la Commune. Vous voyez, je vous cite, M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Oui, mais le citoyen est en droit de savoir où va cet argent pour lutter contre les nuisances sonores, c'est tout ! »

**M. le Maire :** « Mais M. FREDOUILLE, moi, je ne peux pas vous dire le contraire, je trouve que la Métropole, ça ne sert à rien, c'est un croupion et une pagaille absolument monstrueuse, voilà, je vous dis ce que je pense ! Maintenant, on est bien obligé de le subir, si vous voulez. De là à passer des heures à siéger dans des commissions où il ne se passe rien, je veux dire, on a mieux à faire pour la Ville, vraiment ! Je tiens à vous le dire. Mais attendez, compte tenu des compétences qui sont aujourd'hui assumées par la Métropole, je peux vous garantir qu'on assure une vigilance active, on s'organise très bien, et on défend les intérêts de la Ville ! »

**M. FREDOUILLE :** « D'accord, on se rejoint, mais il y a des sommes fantastiques qui sont là ! C'est l'argent des citoyens, et on ne sait même pas où ça va ! Donc il y a un moment où il faudra mettre un grand coup de pied là-dedans ! »

**M. le Maire :** « Mais si, c'est parfaitement clair, vous pouvez regarder sur le site de la Métropole, vous aurez tout le budget de la Métropole ! Allez-y, prenez le temps de regarder, M. FREDOUILLE. Vous avez autant les moyens que n'importe qui, ici, pour aller voir ce qui s'y passe, vraiment. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Mon travail, c'est de défendre les intérêts de ma Ville. J'ai été élu pour ça, voilà. Et de représenter la Ville quand il y a des sessions importantes à la Métropole, en effet ; pour le quotidien de la Métropole, j'estime que cette structure est inepte, voilà. Autant vous le dire. M. BUCHET. »

**M. BUCHET :** « Donc vous assisterez à toutes les réunions importantes de la Métropole ou de l'Intercommunalité qui concernent Fontenay ? »

**M. le Maire :** « L'Intercommunalité, j'y suis systématiquement, il y a trop de sujets. »

**M. BUCHET :** « Simplement, sur la question, parce qu'il s'agit d'un transfert supplémentaire qu'il faut valoriser, comme tout à l'heure je posais la question de comment vous allez valoriser les 80 000 euros de travaux faits en régie, je n'ai pas eu vraiment de réponse, donc je voudrais savoir comment vous allez valoriser les 6 288 euros qui correspondent à des actions que vous deviez faire en ville. »

**M. le Maire :** « Qu'est-ce que vous entendez par valoriser ? Pardonnez-moi, mais... »

**M. DURAND :** « Moi, je peux répondre, sur la valorisation. Si vous parlez de la valorisation des urinoirs, de quoi s'agit-il : il s'agit de personnes qui, d'habitude, ont une fonction de charge dans le budget de fonctionnement, qui à un moment donné, se mettent à construire quelque chose qui va rester comme un actif, comme un investissement, dans le budget de la Ville. Donc on calcule que M. DUPONT et Mme Y ont travaillé tant d'heures sur cette opération, à tant de l'heure, plus les matières premières, le sac de ciment ou que sais-je d'autre. Il y a une subjectivité, on arrive à 70 000 ou 80 000 euros, je n'ai plus la somme en tête mais peu importe, et on passe cette somme au crédit du compte d'investissement, parce qu'on a investi ; et de fait, sans entrer dans le détail, cela minore les charges de fonctionnement ou majore les produits, ce qui revient au même, et majore les recettes de fonctionnement. Sur les urinoirs, moi, je ne m'en fiche pas, ce n'est pas nul, sinon il y aura des maladies. Mais faire des urinoirs, ce n'est pas faire une fusée, donc on a pris des gens, certainement très compétents, mais on leur a fait faire cela, et cela a valorisé 70 000 euros d'investissement. Moi, je ne vois pas pourquoi on critique, je trouve cela très bien. »

**M. le Maire :** « C'était l'un de nos engagements de campagne. Accessoirement, M. MERGY, vous savez que maintenant, il y a des toilettes pour garçons, des toilettes pour filles, dans les écoles de Fontenay, c'est très important pour les enfants de Fontenay. »

**M. MERGY :** c'est votre communication excessive et coûteuse qui pose problème pas les travaux eux-mêmes.

**M. DURAND :** « Gilles, tu ne peux pas critiquer ! »

**M. BUCHET :** « (...) ... sur la méthode et l'équilibre budgétaire, que je connais aussi bien que vous, M. DURAND, mais donnez-moi le détail de la valorisation des 80 000 euros, et là concernant les 6 288 euros, c'est ce que vous avez estimé de ce qui était fait par la Ville en termes de lutte contre les nuisances sonores, actualisés, que vous transférez. »

**M. le Maire :** « Non, il y a tout : c'est-à-dire que ce sont des dépenses qui ont été engagées ; on les répartit avec l'ensemble des villes du Territoire, et pour nous, cela revient à 6 288 euros. On perd 6 288 euros. »

**M. BUCHET :** « Non, non. Ce n'est pas ça. C'est que vous transférez, donc ça correspond à quelque chose que vous avez (...) ... »

**M. le Maire :** « Oui, mais on dit la même chose. »

**M. DURAND :** « On encaisse en moins. »

**M. le Maire :** « Avant, c'était nous qui dépensions, donc on devrait nous le compenser (...). »

**M. MERGY :** « Mais j'aimerais savoir comment vous avez valorisé 6 288 euros qui correspondent au budget que (...) ... »

**M. le Maire :** « Les services du Territoire ont calculé la totalité des sommes qui ont été engagées au niveau métropolitain et l'ont répartie entre les différentes villes, pour venir en déduction. »

**M. MERGY :** « Non, ce n'est pas comme ça, ce n'est pas comme ça. La méthode, c'est que ce qui est fait à Fontenay doit être évalué de manière opposable et sur des bases qui nous sont communiquées. »

**M. DURAND :** « Prenez la page 12 du rapport, et vous trouvez les 6 288 euros. »

**M. le Maire :** « Je ne crois pas quand même que cette décision soit décisive pour l'avenir de notre Ville, cela a été fait dans les règles de l'art. »

**M. MERGY :** « C'est important de savoir comment cela est calculé, et les éléments, puisqu'on ne les a pas à notre disposition. »

**M. le Maire :** « Très bien. Donc ce point n° 4 va passer au vote. Qui est contre ? Très bien, contre la CLECT. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, telles que définies par les délibérations du Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre].

## ➤ PARKING

### **5 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vallée Sud - Grand Paris du 28 septembre 2018**

**M. le Maire :** « La parole est toujours à M. DURAND. »

**M. DURAND :** « Je voudrais simplement signaler que la CLECT de la délibération n° 4, c'était un encaissement, même s'il est minoré. En ce qui concerne Vallée Sud - Grand Paris, c'est toujours une CLECT, sauf qu'elle conduit à déterminer une charge payée par la Ville au Territoire.

Vous avez, sur le rapport de présentation, le détail du calcul. J'y reviens très rapidement : on part du FCCT 2017, qui est d'environ 5 558 – je laisse tomber les unités ; il y avait une régularisation exceptionnelle, pour une question d'historique au moment de la reconstitution du Territoire qui a disparu, donc une majoration de 133 000 euros ; ensuite, il y a le jeu des bases fiscales et des assiettes, parce que ce que nous versons au Territoire est calculé, entre autres, sur des assiettes, qui se modifient parce qu'il y a de nouveaux bâtiments, parce qu'elles sont revalorisées par la Loi de Finances, et ainsi de suite, il y a de la dynamique des bases, trois lignes sur la fiscalité ; vous avez ensuite l'impact d'AUTOLIB', qui a conduit à un remboursement de près de 22 000 euros, les remboursements de frais de médiathèque, où la Ville paie pour le Territoire des frais de téléphone et autres choses du genre, et vous avez un transfert de compétence concernant les bouches d'incendie pour 30 000 euros. Quand vous faites la somme algébrique de tout cela, vous arrivez à 731 873 euros, qui correspondent à une somme que la Ville va devoir payer au Territoire. Je vous remercie. Je reconnais que c'est extrêmement compliqué ; si vous lisez le rapport, je l'ai lu avant d'aller à la CLECT, j'y suis allé avec M. DELERIN et Anne MALHEURTY, c'est d'une complexité assez phénoménale, je reconnais qu'on a du mal à y retrouver ses petits, mais je vous propose quand même d'en délibérer. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DURAND. Pas de question ? M. FAYE. »

**M. FAYE :** « On peut dire, au moins, que sur la CLECT du Territoire, toutes les villes étaient présentes, c'est un net progrès par rapport à la Métropole. Il est regrettable qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt, parce que la Métropole, dans sa CLECT, n'a pas pu prendre en compte les travaux de la CLECT du Territoire. C'est un peu dommage. Un dernier point, qui est quand même regrettable, c'est qu'il n'y ait pas eu un consensus parmi les 11 Maires du Territoire. Je trouve que c'est triste que, dans ce type de délibérations, on n'arrive pas à un consensus. »

**M. DURAND :** « J'étais absolument ravi qu'on ne soit pas tous d'accord, parce qu'une décision politique, c'est constater qu'on a 1 000, se demander où on les affecte, 800 ici, 200 là. (...). J'ai trouvé que c'était un progrès, sur les 11 villes, que l'une ait voté contre, qu'une se soit abstenue, et que 9 autres aient été d'accord. Je pense que c'est logique, on n'a pas les mêmes finalités, les mêmes points de vue, les mêmes intérêts. C'est donc normal, et je trouve cela très bien. Et j'espère qu'à la CLECT suivante, ce sera la même chose, sinon c'est qu'on est dans la ouate, dans le doux ; non, il faut aller dans le dur et on peut ne pas être d'accord. Je trouve que c'est un progrès. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DURAND. Je vous propose de délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris qui s'est réunie le 28 septembre 2018.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) s'abstiennent.]

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre.]

## **6 – Création de trois autorisations de programme AP crédits de paiement CP**

**M. le Maire :** « La parole est toujours à M. DURAND. »

**M. DURAND :** « Je voudrais d'abord rappeler ce qu'est cette notion d'autorisation de programme et crédit de paiement. Quand on a des opérations de travaux importantes, qui peuvent se répartir sur plusieurs années, une version simple mais peu opportune serait de passer en budget l'intégralité de la dépense prévue et l'intégralité des ressources ; ainsi, si cela se passe sur 3 ans, on les aura en reste à réaliser et ainsi de suite. Ce serait peu opportun et peu lisible.

La Loi prévoit que l'on prenne le budget de l'opération – prenons 100 euros, à titre d'exemple – et qu'on le divise en 3 années si l'on pense que les travaux seront faits sur 3 ans. On répartit ainsi les sommes en fonction du budget prévisionnel, disons, chronologique. Dans la réalité, il est évident que l'on sera en avance ou en retard. On met en face le financement correspondant.

Nous avons ici 3 opérations de travaux. La première concerne la place du Général de Gaulle et le parc Laboissière, qui sont adjacents, comme vous le savez. L'opération se monte à 3 039 852 euros TTC – je dis bien TTC ; vous noterez que, dans les ressources, on récupère la TVA. Cela a été divisé en 3 montants que vous pouvez lire, environ 458 000, 1 993 000, 588 000 euros. Vous avez en dessous les sources de financement prévues. Je commencerai par la deuxième : subventions ; participation du Territoire ; récupération de la TVA. La première, ressources propres, correspond aux ressources apportées par la Ville, soit en autofinancement, soit par recours à l'emprunt. Nous verrons en temps opportun ce qu'il en sera.

Même méthodologie pour la place de la Cavée, terre-plein central, fontaine, parking et toute l'opération : à nouveau, on divise en 3 opérations, le maximum des travaux étant fait en 2019. Vous retrouvez les 4 ressources : ressources propres (autofinancement ou emprunt), subventions (en général, le Département), participation du Territoire pour l'éclairage, récupération de la TVA.

Même principe pour la reconstitution du gymnase du Parc, pour 6 909 000 euros, divisés en 3 opérations, 2018, 2019, 2020. Je ne lis pas les montants, vous les avez sous les yeux. Le financement se fait en ressources propres, pour 3,8 millions d'euros, subventions pour 1,9 million

d'euros, récupération de la TVA pour 1,1 million d'euros. Concernant les ressources propres, pour 3,8 millions d'euros, la somme est quand même assez significative, qui est soit l'autofinancement, soit le recours à l'emprunt, soit, 3<sup>e</sup> hypothèse, mais nous en parlerons au moment opportun, la diminution du fonds de roulement actuel de la Ville. Nous avons un fonds de roulement qui varie chaque jour, mais qui est de l'ordre de 6,5 millions d'euros ; il n'est pas dit que nous ayons intérêt à le laisser à un tel montant. L'on peut donc imaginer que ce soit financé, entre autres, par une diminution du fonds de roulement, qui est aujourd'hui de 2 mois de décaissement, et pourrait être ramené à 1 mois ou 1,5 mois. Je crois avoir dit le principal et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DURAND. Je pense que l'on peut avancer, peut-être. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Oui, merci, M. le Maire. Jean-Michel DURAND a bien expliqué l'intérêt et le fonctionnement du dispositif autorisation de programme/crédit de paiement, je n'ai donc pas d'observation à faire sur la mécanique intellectuelle inhérente au financement de ces 3 projets.

Moi, je voudrais juste revenir sur le gymnase du Parc. On a un projet à 6,9 millions d'euros, auxquels il faut rajouter autour d'1,8 million d'euros pour la structure provisoire qui sera installée au Panorama, structure provisoire qui sera une vraie passoire thermique et va totalement à l'encontre de tous les objectifs de transition écologique, énergétique, qu'on peut se fixer. Mais sur le gymnase du Parc, je voudrais juste rappeler ce que vont apporter ces 6,9 millions d'euros aux Fontenaisiens, demain : ils auront une salle de musculation de 100 mètres carrés qui, en gros, vient en doublon de ce qui existe déjà dans le secteur privé, et un *club-house*, parce qu'effectivement, votre équipe municipale aime bien les *club-houses* ; je ne sais pas si c'est du snobisme britannique, mais en tout cas, vous aimez bien les *clubhouses*, voilà.

Pour 6,9 millions d'euros... il y avait un film, au début des années 1980, qui disait "*Pour cent briques, t'as plus rien...*", eh bien à Fontenay, pour 6,9 millions d'euros, on a un *club-house* et une salle de musculation. Voilà. Donc vous pouvez nous dire, par monts et par vaux, que c'est la faute de vos prédécesseurs, mais moi, j'ai interrogé plein de maîtres d'ouvrage, d'élus de votre sensibilité politique, M. le Maire, qui considèrent que 6,9 millions d'euros, c'est un gaspillage d'argent public, pour *in fine* ne rien créer, comme équipements nouveaux, dans la ville.

Donc effectivement, on peut faire de l'investissement dans la ville, mais si c'est de l'investissement inutile, et dont la valeur ajoutée est faible, c'est juste du gaspillage de l'argent public, que ce soit l'argent de la Ville ou celui des autres collectivités. »

**M. le Maire :** « C'est un peu ridicule, parce que, si vous voulez, concernant le gymnase du Parc, M. MERGY, vous pouvez nous dire, très clairement, que face à l'expertise qui concluait à la dangerosité du gymnase du Parc et à son possible effondrement, vous l'auriez laissé en fonctionnement. C'est ça que vous êtes en train de me dire ? »

**M. MERGY :** « Le projet est mal piloté, c'est tout. »

**M. le Maire :** « Pour l'instant, il n'est même pas commencé, vous m'expliquez qu'il est mal piloté, vous êtes ridicule ! »

**M. MERGY :** « Il n'y a pas besoin ! Avec 6,9 millions d'euros, pour ne rien faire *in fine*, c'est tout ! »

**M. le Maire :** « M. MERGY, est-ce que vous avez un *living-room*, chez vous ? »

**M. MERGY :** « Non ! »

**M. le Maire :** « Eh bien si, une salle de séjour, ça s'appelle *living-room*... D'accord ? Eh bien un *clubhouse*, c'est pareil, il y en a dans tous les équipements sportifs ! C'est juste la pièce commune où les sportifs se rencontrent. Donc vous pouvez m'expliquer que vous n'avez pas besoin de *clubhouse*, ça veut dire simplement que vous n'avez jamais fait de sport, excusez-moi ! Il y a toujours un *clubhouse* dans un équipement sportif ! Donc ce n'est pas l'expression d'un luxe particulier ; ce n'est pas un club à l'anglaise où de vieux messieurs viennent fumer le cigare, c'est juste le lieu de rencontre des sportifs. C'est nécessaire à la pratique sportive, autant que les vestiaires ou un certain nombre d'équipements de ce type, donc ne l'illustrez pas ainsi !

Après, vous me dites que c'est cher, bon. Là encore, c'est une posture qui est un peu à l'ancienne, excusez-moi. Globalement, il est évident que la simple façon dont vous formulez les choses prouve que ça ne tient pas debout. Vous savez très bien qu'un gymnase... Moi, je veux bien vous faire un gymnase à 1,3 million d'euros ; d'ailleurs, on est en train d'en faire un. Parce que figurez-vous que la structure provisoire est quand même vendue par le constructeur pour durer 15 ans. 15 ans, ce n'est pas rien ! Je vous rappelle quand même que, le sixième gymnase, vous l'avez promis pendant 20 ans – puisqu'il paraît que vous tenez toujours tous vos engagements – mais il n'était toujours pas fait à notre arrivée. Et nous, on est en train de le construire. Donc quand vous mettez la totalité du coût... »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Non, on ne fait pas un chapiteau ! On vous montrera, vous verrez les visuels, M. BUCHET. C'est un gymnase... »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « Écoutez, Philippe LAURENT ne construit pas le même gymnase : c'est une halle aux sports qui a été faite, avec deux vestiaires à côté, ce n'est pas du tout la même chose qu'un gymnase qui est le vaisseau amiral du sport dans une ville, avec notamment un certain nombre d'équipements annexes, avec des bureaux, qui vont loger l'ASF, une salle multisports que vous oubliez de citer mais va quand même être ajoutée dans le paysage de Fontenay, et qui est aussi à disposition des Fontenaisiens et, globalement, l'augmentation de la surface du gymnase. Tout cela va permettre à nos équipes de jouer en Régional 1, voire en National pour le volley. Je vous rappelle que pour le handball, ils ne pouvaient pas continuer à jouer au même niveau compte tenu des caractéristiques du gymnase actuel. Donc si vous voulez, vous pouvez raconter tout cela, mais on est en train de créer un nouveau gymnase pour un prix... »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Eh bien, écoutez, on n'a pas dû rencontrer les mêmes, parce qu'objectivement, pour un gymnase de cette envergure... Je ne parle pas de construire le gymnase des Pervenches – ce serait moins cher, évidemment – ou de reconstruire le gymnase de Sceaux, parce qu'il est beaucoup moins important. Vous ne pouvez pas comparer des choses qui ne sont pas comparables, enfin, écoutez ! Globalement, notre gymnase était dans un état de dangerosité compte tenu de son mauvais état, nous allons le reconstruire, nous allons dépenser 7 millions d'euros, c'est à peu près un prix normal pour ce type d'équipements. Je suis désolé de vous le dire, mais voilà. On n'est pas du tout en dehors des clous et je pense que c'est un équipement dont nous avons un grand besoin. Là encore, nous avons dû nous adapter pour faire les choses. Bien sûr, on aurait pu faire autrement ; on aurait pu fermer le gymnase et aller en construire un ailleurs, ce qui nous aurait pris 5 ans. Je veux dire, "on verra dans 5 ans". On n'avait pas le choix ! Ne venez pas me dire que vous auriez pris la responsabilité de laisser ce gymnase en service, M. MERGY ! Enfin, vous avez entendu la radio, comme moi ; il y a quelques jours, des immeubles se sont encore effondrés à Marseille. Quand vous avez un cabinet d'expertise qui vous dit... »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Mais attendez, quand vous avez un cabinet d'expertise... Mais ça n'a aucun sens, Madame, je vous en prie. Quand vous avez un cabinet d'expertise qui vous dit que le gymnase est dangereux, qu'il doit être fermé pour raisons de sécurité, moi j'aimerais bien savoir s'il y a quelqu'un ici qui ose nous dire devant les caméras qu'il l'aurait laissé en service ! »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « Mme BOURDET avait demandé la parole. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Vous avez, depuis le début du Conseil, effectivement retenu que, du moment que nous sommes dans l'opposition, nous sommes ridicules, mauvais, nous prenons des postures, etc. (*Brouhaha.*) Ce sont vos propos, je le sais. Je sais donc qu'en le disant, je vais donc, là encore, m'attirer vos invectives. »

**M. le Maire :** « Injures ? Oh là ! Je n'injure jamais personne, moi, vous savez »

**Mme BOURDET :** « Ceci dit, je pense sincèrement que ce regroupement de 3 gros budgets mérite, pour une fois, qu'on pense qu'il s'agit de la vie quotidienne de tous les Fontenaisiens et pas de postures ou de propos ridicules.

C'est pour cette raison que je vais proposer un amendement (*Réactions.*) – merci – présenté, donc, par les élus du groupe Associatif et Citoyen, et vraiment, j'insiste, si nous prenons le temps de réfléchir à ce genre d'amendement, c'est parce que nous pensons qu'il est important que nos concitoyens sachent que nous discutons non pas de milliards comme à la Métropole, ni même de millions comme on le fait parfois, et comme on le fait d'ailleurs à cette occasion, mais je le répète, de la vie quotidienne des Fontenaisiens.

Le rapport de présentation porte sur 3 opérations : place de Gaulle et parc Laboissière, place de la Cavée, gymnase du Parc. Le tout, de vos propositions, s'élève à plus de 12 millions d'euros – précisément, 12 284 281 euros. Or ces autorisations de programme, indépendamment du choix, que l'on peut discuter, ne couvrent pas, et de loin, le coût global réel de ces 3 opérations, et ça, c'est un véritable problème, quand il s'agit ensuite de comparer à d'autres sommes qui ont l'air minimes – on parlait tout à l'heure de la discussion surréaliste en début de Conseil sur les post-études, je trouve qu'on est absolument dans ce genre de situations.

En effet, pour l'opération place de Gaulle et parc Laboissière, nous ne connaissons pas, dans ces coûts, ne sont pas inclus les frais de communication, les frais d'études, l'acquisition du foncier auprès de COOPERATION ET FAMILLE, le coût du parking privé souterrain à l'usage de la Mairie ; on va dire un million d'euros. »

**M. le Maire :** « Mais ce n'est pas un amendement, ça ! »

**Mme BOURDET :** « Pour l'opération de la Cavée, les frais de communication, les frais d'études, l'acquisition de délaissés du domaine public de la Cavée, l'acquisition de certains fonciers, le coût de l'achat de 47 places de parking, on peut dire 2 millions d'euros.

Pour l'opération de reconstruction du gymnase du Parc, on vient d'en parler, une première solution aurait été que, dès notre arrivée, nous opérions la nécessaire construction du sixième gymnase. Ceci dit, pour le moment, le coût de l'installation de la halle sportive vient d'être cité, et je prends donc 1 790 000 euros.

Bref, nous atteignons 18 millions d'euros, soit plus de 3 fois les investissements réalisés ces 4 dernières années dans les 12 écoles de la ville. C'était, de publication récente, 5 146 000 euros, de 2014 à 2018.

Alors, c'est vrai que tout peut être comparé ou n'est pas comparable, mais je crois me souvenir aussi que nous avons des sommes, de l'ordre de 20 000 euros d'impayés par des familles en très grande difficulté, et qu'on se demande toujours comment faire pour récupérer les 20 000 euros en question ! Donc oui, bien sûr, on a les milliards, les millions, et puis les petits euros des Fontenaisiens nécessaires (*Réactions.*). On ne va pas faire la manche, mais on peut peut-être avoir un tout petit peu de respect pour ça.

Considérant, donc, que le coût réel global de ces 3 projets dépasse de plusieurs millions les sommes prévues dans les autorisations de programme initiales ; considérant donc qu'il serait nécessaire de revoir ces 3 projets pour se limiter aux travaux nécessaires et utiles, essayer de supprimer les parties inutiles et superflues, vu le coût réel de ces projets qui obère trop lourdement les capacités d'investissement de la Ville, nous proposons de rajouter un article 2 :

N'utiliser ces autorisations de programme et crédits de paiement qu'après que la Ville ait réexaminé les 3 projets liés à ces autorisations de programme... Permettez que je continue s'il vous plaît... si je peux continuer, ce serait bien, je voudrais pouvoir terminer... afin d'en réduire les coûts en se limitant aux travaux nécessaires et utiles.

Ce nécessaire et utile, bien sûr, (...).

Modifier le numéro de l'article 2 du projet de délibération, qui deviendra l'article 3 de la délibération. »

**M. le Maire :** « Bien, Mme BOURDET, avant de donner la parole à M. FREDOUILLE, qui piaffe d'impatience, je voudrais vous dire une chose. C'est que vous nous donnez tout le temps des leçons de morale et de bienséance ; moi, j'estime que le respect que l'on doit à son mandat est d'abord de ne pas sortir en permanence des amendements en séance, alors même qu'il y a eu – ce qui n'est pas une obligation, d'ailleurs, dans la loi française – des commissions pour discuter de l'ensemble des points à l'ordre du jour. Si vous étiez dans un esprit de collaboration et dans le souci de l'intérêt de nos concitoyens, vous nous proposeriez vos amendements quelques jours avant, afin que nous puissions les expertiser et éventuellement en tenir compte. Il est évident que ces amendements ne sont pas utilisables, d'autant moins, d'ailleurs, qu'ils consistent simplement à expliquer que vous ne voulez pas voter – ce qui est parfaitement votre droit, mais en gros, vous disiez, considérant que ça coûte cher, on décide de reporter la mesure. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, vous votez contre, mais j'estime que c'est de l'obstruction qui ne grandit pas le débat que nous avons ici, et je pense que cet amendement est à la limite du recevable. On va s'épargner un grand débat sur la recevabilité, on va le voter très vite. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Écoutez, là, on a quand même un gros problème de fonctionnement du Conseil Municipal et de forme. Même si, probablement, si je l'étudie en détail, je serai d'accord avec cet amendement dans 90 % des cas, on ne peut pas à la fois, Mme FAYE et M. FAYE, on ne peut pas à la fois, en début de séance, reprocher et refuser d'adopter le procès-verbal parce que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour, et maintenant, ne pas respecter notre propre règlement intérieur. »

**M. FAYE :** « On le respecte totalement, relisez-le, article 28, lisez-le ! »

**M. FREDOUILLE :** « Moi, j'ai l'article 26. »

**M. FAYE :** « On peut déposer un amendement en séance. »

**M. FREDOUILLE :** « M. le Maire, c'est à vous de décider, puisque vous êtes le Président de séance, moi, j'ai l'article 26 : "Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil Municipal. Pour la bonne administration du Conseil Municipal, il est souhaitable que les conseillers municipaux les adressent par écrit au Maire au minimum 48 heures (dont au moins une journée ouvrée) avant la tenue du Conseil Municipal. Les amendements reçus seront transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des conseillers municipaux."

Donc autrement dit, M. le Maire, "les meilleurs délais", c'est-à-dire juste avant le point sur lequel nous allons voter ? Ce n'est pas possible, on ne va pas se positionner à chaque fois sur 2 pages avec un amendement ! »

**M. le Maire :** « Mais M. FREDOUILLE, je suis tout à fait d'accord avec vous ! En plus, dans la majorité des cas, la bonne administration municipale impose qu'on ne vote pas, comme cela, sur un coin de table, des modifications susceptibles d'entraîner des modifications de dépenses, budgétaires ou d'organisation. Et tout cela, mais ça, visiblement, je sais bien que M. et Mme FAYE ont eu du mal à le comprendre pendant plusieurs années, il se trouve que l'administration d'une ville repose sur l'Administration municipale et sur nos agents administratifs. Avant de prendre une décision, on commence par la faire expertiser par l'Administration, qui nous en donne les tenants et les aboutissants, et ensuite on peut prendre la décision politique éclairée par le travail de l'Administration. M. FAYE, visiblement, s'abstient, nous fait des trucs sur un coin de table, à l'associative, de façon pas sérieuse – je tiens à vous le dire, M. FAYE, je suis désolé, mais je tiens à vous le dire – mais de façon pas sérieuse, quasiment à chaque Conseil Municipal. Structurellement parlant, je ne peux pas accepter un amendement, de quelque nature qu'il soit, qui est sorti en séance, alors qu'il est rappelé dans le règlement intérieur – mais ce n'est, hélas, pas une obligation, puisque ce n'est que "souhaitable" – que pour la bonne administration de la ville, il est souhaitable que les amendements arrivent 48 heures avant. Et comme c'est systématique, vous ne pouvez pas me dire que c'est une exception. »

**M. FREDOUILLE :** « M. le Maire, ils sont transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble de l'Assemblée, autrement dit, les meilleurs délais, c'est juste avant, c'est ça, on n'a pas d'autre choix ? »

**M. le Maire :** « On les a reçus dans l'après-midi, en général quelques heures avant le Conseil, donc il est quasiment impossible de vous les transmettre avant. Pardon, les amendements, on ne les a pas eus, on est bien d'accord. Ce sont les vœux que nous avons eus 2 heures plus tôt, mais les amendements sortent en séance. M. BUCHET voulait ajouter quelque chose. »

**M. FAYE :** « On peut peut-être répondre, quand même, on est mis en cause ! »

**M. le Maire :** « Vous permettez, l'ordre de parole appelle M. BUCHET, à ce stade. Vous n'êtes pas accusés, c'est un constat, M. FAYE. »

**M. BUCHET :** « Sur la forme, j'étais déjà intervenu sur la même question lors d'une séance précédente, je crois qu'il est en effet très souhaitable, et je le dis au groupe Associatif et Citoyen, que les amendements, quand ils sont connus de leur part et qu'ils sont possiblement écrits suffisamment tôt, puissent être transmis le plus tôt possible, pour la bonne intelligence des débats. Je pense qu'un certain nombre d'amendements présentés par votre groupe auraient pu être présentés plus tôt, réfléchis et discutés. Je le dis d'autant plus clairement que je suis en total accord avec cet amendement, mais je pense qu'il aurait pu être écrit un peu plus tôt, diffusé au moins, entre la Commission et la séance du Conseil Municipal.

Sur les autres éléments, concernant le gymnase du Parc, bien évidemment, si vous avez un bureau d'études qui vous dit la dangerosité d'un équipement public, il faut absolument faire en sorte que ce danger cesse et que vous n'exposiez pas le public à un tel danger ; c'est ce que vous avez fait, et vous avez conforté d'ailleurs le gymnase, et maintenant qu'il est conforté, vous l'avez rouvert, ce qui montre bien que... »

**M. le Maire :** « Ça ne va pas durer très longtemps. »

**M. BUCHET :** « Ah, voilà. Le projet est conséquent, et c'est vrai que la démarche normale aurait été, et c'était d'ailleurs inscrit dans le contrat départemental qu'on vous a légué, la création d'un sixième gymnase, dans un premier temps. Cela, vous auriez pu le faire depuis le début de votre mandat, puisque c'est un engagement que nous avons pris et que vous aviez pris, et que les travaux auraient pu se faire dans ce gymnase-là. C'est vrai que ce n'est pas imputable à votre équipe, le fait qu'il y ait des difficultés dans cette structure, mais les travaux auraient pu être faits sans attendre la fin de votre mandat. Donc c'est vrai que le management de cette question a été vraiment désastreux, puisque vous allez avoir un gymnase temporaire, qui ne va durer qu'un temps, et qui coûte, d'ailleurs, si j'ai bien compris, en plus... »

**M. le Maire :** « Mais en termes de ratio du coût annuel par rapport à la structure, moi, je ne suis pas désolé ; d'abord, ce n'est pas un coût faramineux, c'est 1,9 million d'euros pour 15 à 20 ans d'utilisation. C'est un outil qui a été bien évidemment choisi en concertation avec les différentes associations de la ville. Je vous rappelle quand même qu'on en a discuté avec les associations de la ville pendant 14 ou 15 mois, de la réforme du gymnase du Parc, et des différentes options possibles. Donc c'est un choix qui, à mon avis, est plutôt élégant ; je vous rappelle que le sixième gymnase, vous me reprochez de ne pas l'avoir fait, mais il figurait sur votre programme de 1994, M. BUCHET, quand même, il faut rappeler cela. »

**M. BUCHET :** « Nous avons inscrit dans le contrat départemental que vous avez révisé, pour financer d'autres choses... »

**M. le Maire :** « En 1994 ? »

**M. BUCHET :** « En 2014, quand vous êtes arrivés. »

**M. MERGY :** « Nous, on a créé un équipement public par mandature, vous avez créé quoi, comme équipement public, M. le Maire ? Je ne parle pas de la place de l'Eglise ! »

**M. le Maire :** « Nous, on se contentera modestement, Monsieur, et c'est là tout le problème, et j'assume complètement, M. MERGY ; vous, vous avez créé des équipements publics ; nous, on a réparé les équipements publics que vous avez créés et tous les autres équipements publics de la ville. Ce n'est pas moins honorable, M. MERGY. »

**M. BUCHET :** « L'équation est difficile, quand vous baissez l'investissement, mais ce n'est pas grave. Sur le gymnase du Parc, voilà l'intervention que je voulais faire.

Sur la place de la Cavée, vous connaissez nos réticences sur le projet, et sur la place du Général de Gaulle et le parc Laboissière, il y a des aspects que nous soutenons et d'autres que nous ne soutenons pas. »

**M. le Maire :** « Enfin, je vous rappelle que la délibération concerne, quand même, un outil technique qui permet d'étaler l'investissement sur 3 ans, donc on ne va pas refaire le débat à chaque fois, si vous voulez. »

**M. BUCHET :** « On n'est pas contre les autorisations de programme et crédits de paiement puisque nous en avons utilisé... »

**M. le Maire :** « Bien sûr. »

**M. BUCHET :** « ... et d'ailleurs vous devriez vous y reporter, parce que vous verriez notamment sur les restaurations d'office et dans toutes les écoles, ça fait opération d'autorisations de programme et de crédits de paiement. »

**M. le Maire :** « C'est une chose que vous avez faite, M. BUCHET ; je vous le concède bien volontiers. »

**M. BUCHET :** « Oui, mais vous qui disiez qu'on ne faisait rien dans les écoles... »

**M. le Maire :** « Ah, vous avez fait les offices. »

**M. BUCHET :** « ... vous verriez que les investissements dans les écoles ont fait l'objet d'opérations d'autorisation de programme très importantes, pour une somme très importante. »

**M. le Maire :** « Mais oui, et ça a été beaucoup plus cher ! Quand vous me parliez de conduite de projets, je peux vous dire une chose, c'est qu'entre le projet que vous aviez budgété et la somme finale, il y a eu un grand écart, je crois ! On peut reprendre l'historique, mais je crois que ça a été vraiment très cher ! »

**M. BUCHET :** « Chaque année, nous avons rénové une école, avec la rénovation de sa cuisine. »

**M. le Maire :** « Allez, je vous propose de voter cet amendement, de toute façon, c'est un non-amendement, puisqu'il propose simplement de ne pas voter la délibération. Ça me paraît quand même un peu curieux sur la forme, mais je vous propose de passer au vote, parce que je pense que le débat a eu lieu. (*Interventions hors micro.*) Non, je suis désolé, mais je ne cède pas à l'obstruction systématique ; chacun s'est exprimé sur cet amendement. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour l'amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vous propose... »

**M. FREDOUILLE :** « Je refuse de voter, tant que je n'ai pas l'amendement dans un délai raisonnable avant le Conseil Municipal. »

**M. le Maire :** « Donc NPPV, on est d'accord, M. FREDOUILLE ne participe pas au vote, de même que Mme BEKIARI. Je note. »

**Amendement :** *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín*

**« Rapport de présentation :**

*Le rapport de présentation de cette délibération porte sur trois opérations : La place De Gaulle et Parc Laboissière, la place de La Cavée et la reconstruction du Gymnase du Parc.*

*Le montant de ces 3 autorisations de programme s'élève à plus de 12 millions d'euros (12 284 281 euros précisément)*

Or ces autorisations de programme ne couvrent pas, et de loin, le coût global réel de ces 3 opérations :

Il faut en effet rajouter en plus des sommes incluses dans ces autorisations de programme :

Pour l'opération place de Gaulle et Parc Laboissière :

- Les frais de « communication », des frais d'études, l'acquisition du foncier auprès de Coopération et Famille, le coût du parking privé souterrain à l'usage de la Mairie... soit plus d'un million d'euros

Pour l'opération de La Cavée :

- Les frais de « communication », des frais d'études, l'acquisition de délaissés du domaine public de la Cavée, l'acquisition d'autre foncier, le coût de l'achat de l'emplacement de 47 places de parking et l'installation de ce parking... soit plus de 2 millions d'euros

Pour l'opération reconstruction du gymnase du Parc

- Le coût de l'installation d'une halle sportive transitoire pour compenser la fermeture du gymnase du Parc pendant les travaux, cout annoncé 1 790 000 euros. (Cette dépense aurait pu être évitée si le sixième gymnase promis depuis 1994 avait réalisé...)

Le coût réel global de ces 3 opérations dépasse les 18 millions d'euros, soit plus de 3 fois les investissements réalisés de 2014 à 2018 dans les 12 écoles de la Ville : un peu plus de 5 millions d'euros (5 146 000 euros précisément).

Est-ce bien raisonnable ?

D'où l'amendement proposé :

Rajouter 2 considérants :

Considérant que le coût réel global de ces 3 projets dépasse de plusieurs millions les sommes prévues dans les autorisations de programme proposées

Considérant que la Ville doit revoir ces 3 projets de manière à se limiter aux travaux nécessaires et utiles et de supprimer les parties inutiles et superflues, vu le coût réel de ces projets qui obère trop lourdement les capacités d'investissement de la Ville.

Rajouter un article 2 :

[Le Conseil décide]

Article 2 : de n'utiliser ces autorisations de programmes et crédits de paiements qu'après que la Ville ait réexaminé les 3 projets liés à ces autorisations de programme afin d'en réduire les coûts en se limitant aux travaux nécessaires et utiles.

Modifier le numéro de l'article 2 du projet de délibération :

L'article 2 du projet de délibération devient l'article 3 de la délibération »

**Amendement rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY votent pour.]

[J.-J. FREDOUILLE, D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

**M. le Maire :** « Je vous propose de passer au vote sur la délibération elle-même, point n° 6. Mesdames et Messieurs, le débat s'est assez éternisé, nous allons avancer. Globalement, chacun s'est exprimé, chacun a eu l'occasion de le faire, je crois que c'est suffisant, surtout sur une délibération technique de ce niveau-là, je pense qu'on peut avancer. Donc, concernant la création de 3 autorisations AP/CP, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, on peut avancer. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP/CP) :

### 1 / Place du Général de Gaulle et parc Laboissière

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>3 039 852</b>
CP 2018	458 041
CP 2019	1 993 324
CP 2020	588 487
<b>TOTAL</b>	<b>3 039 852</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Ressources propres	1 022 860
Subvention	1 271 000
Participation VSGP éclairage	247 335
Récupération de la TVA	498 657
<b>TOTAL</b>	<b>3 039 852</b>

### 2 / Place de la Cavée

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>2 334 005</b>
CP 2018	313 139
CP 2019	1 792 814
CP 2020	228 052
<b>TOTAL</b>	
<b>FINANCEMENT</b>	
Ressources propres	955 350
Subvention	713 147
Participation VSGP éclairage	282 638
Récupération de la TVA	382 870
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 005</b>

### 3 / Reconstruction du gymnase du Parc

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>6 909 424</b>
CP 2018	767 378
CP 2019	3 480 945
CP 2020	2 661 101
<b>TOTAL</b>	<b>6 909 424</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Ressources propres	3 815 002
Subvention	1 961 000
Récupération de la TVA	1 133 422
<b>TOTAL</b>	<b>6 909 424</b>

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre.]

### 7 – Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) 2017

**M. le Maire :** « La parole est à M. DURAND. »

**M. DURAND :** « Merci, M. le Maire. La Ville a reçu une certaine somme d'argent, au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France, et nous devons expliquer comment nous avons utilisé ces fonds dans des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, ainsi que les conditions de leur financement.

Le problème est celui de la fongibilité des ressources : la somme que l'on reçoit vient dans l'ensemble des ressources, et ensuite, quand on porte telle ou telle action, on ne sait pas, en soi, d'où viennent les fonds correspondants. Ainsi, quand on paie le salaire de quelqu'un, pour prendre un exemple clair, on ne sait pas s'il est payé avec la taxe d'habitation, la taxe foncière ou je ne sais quoi d'autre. C'est ce qu'on appelle, en termes techniques, la fongibilité des ressources.

Donc, ici, on va donner la liste des points sur lesquels nous pensons que cette somme a été affectée, sans pouvoir quantifier ligne par ligne.

Cette somme a servi à abonder la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au financement de la Maison de quartier des Paradis, au cœur du quartier des Blagis, ainsi que du Centre Municipal de Santé, et à la prise en charge de tous les élèves sur le temps de la pause méridienne et des accueils de loisirs par application du quotient familial.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte, car on ne peut pas le quantifier. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Bien, je vous remercie. Avez-vous des remarques ? Mme MARAZANO, M. FREDOUILLE, puis M. FAYE et enfin M. BUCHET, en dernier, qui a une grande technique pour conclure. »

**Mme MARAZANO :** « Je voudrais savoir si ça, c'est le rapport que vous allez envoyer à la FSRIF. C'est ça, que vous allez envoyer à la FSRIF, ou vous faites un rapport plus détaillé ? »

**M. le Maire :** « Non, ça, c'est le rapport de présentation. »

**Mme MARAZANO :** « Est-ce qu'on pourrait avoir accès au rapport que vous envoyez ? »

**M. le Maire :** « Excusez-moi, ce n'est pas un rapport formel. »

**Mme MARAZANO :** « Oui, bien sûr, mais je parlais des éléments qu'il y a dedans, évidemment. »

**M. DURAND :** « Nous allons envoyer ce document au Préfet, et c'est le Préfet qui va en faire le contrôle. Mais la non-quantification, c'est certain ; la non-fongibilité des ressources, c'est une certitude. (...) Imaginons une bassine. On a 1 000 de ressources, taxes foncière, d'habitation, etc. Après, on va payer ce que l'on a à payer, mais il y a une fongibilité, que deviennent les 1 000 qu'on a là, on n'en sait rien. Donc on ne peut pas le quantifier ! Finalement, l'État demande un compte rendu (...). »

**M. le Maire :** « Très bien. Qui avait demandé la parole ? M. FREDOUILLE, je crois. »

**M. FREDOUILLE :** « Même remarque, si vous voulez ! On a obligation de produire un rapport, mais il n'est pas chiffré ! Par conséquent, les 650 000 euros, la répartition de ces sommes... »

**M. le Maire :** « Il est donc chiffré ; il n'est pas détaillé. »

**M. FREDOUILLE :** « ... on ne la connaît pas, voilà. Donc c'est une aberration. »

**M. DURAND :** « Le concept n'existe pas ! À la limite, on pourrait prendre le CCAS et dire qu'on va lui faire un virement de la somme en question, et du coup, minorer ailleurs. Donc intellectuellement, le chiffre n'existe pas. »

**M. le Maire :** « Entendons-nous bien : nous, on sait à peu près, évidemment, on a un suivi des dépenses de la Commune, qui fait que si vous voulez qu'on vous donne une évaluation des proportions de chacune des dépenses, on est capable de le faire. Mais en même temps, ce n'est pas l'objet de cette délibération, vous voyez ce que je veux dire. On sait ce qu'on dépense au Centre Municipal de Santé, par exemple, au centime près, même ! »

**M. FREDOUILLE :** « Et si un jour, l'État refuse, trouve le rapport insuffisant ou pas à son goût, qu'allez-vous faire ? »

**M. DURAND** : « Ce qu'on peut faire, c'est montrer que sur l'ensemble des actions sociales, on dépasse largement le budget en question. C'est tout ce qu'on peut faire. »

**M. le Maire** : « C'est tout ce qu'ils nous demandent, d'ailleurs. Oui, M. LAFON. »

**M. LAFON** : « Sans faire durer le débat très longtemps, Jean-Jacques, tu as totalement raison : ce dispositif est, par nature, presque incompatible avec les principes des finances publiques, mais simplement, à partir du moment où il y a un fléchage de la part de l'État, il faut lui expliquer où, dans quelle case ça a été dépensé, mais sans forcément lui donner le détail ! Effectivement, si on n'avait que 100 000 euros de dépenses dans ces domaines-là, avec 600 000 euros de recettes, l'État dirait qu'il y a un problème, mais effectivement, il y a une forme d'aberration dans le dispositif, on est d'accord. »

**M. le Maire** : « M. FAYE voulait intervenir. »

*Les interventions suivantes de M. FAYE et de M. le Maire sont concomitantes. Elles apparaissent successivement pour une meilleure lisibilité.*

**M. FAYE** : « Merci, M. le Maire. Je tenais d'abord, puisque j'ai la parole, à rappeler que l'on a les documents du Conseil le mardi soir, que les commissions ont lieu le jeudi soir et le vendredi soir... »

**M. le Maire** : « Écoutez, M. FAYE, ce n'est pas l'objet du débat ! Ce n'est pas l'objet de la délibération. »

**M. FAYE** : « ... comment pouvez-vous expliquer qu'on puisse faire des amendements quand on n'a pas eu les commissions, dans les 48 heures ? C'est strictement impossible ! Donc si on peut techniquement, si on veut avoir des amendements produits avant 48 heures, il faudrait avoir les documents plus tôt. »

**M. le Maire** : « Écoutez, M. FAYE, si vous pouviez éviter d'entamer un débat avec M. FREDOUILLE dans le cadre du Conseil Municipal, ça m'arrangerait ! Parlez-en tout à l'heure, plutôt que de faire perdre du temps à tout le monde. Bien, M. FAYE, nous allons passer la parole à M. BUCHET, qui l'a demandée, sur le sujet qui nous préoccupe maintenant. »

**M. FAYE** : *Intervention hors micro.*

**M. le Maire** : « Non, M. FAYE, vous en parlerez tout à l'heure ; pas de débat particulier dans le cadre du Conseil Municipal, s'il vous plaît ; vous vous expliquerez avec M. FREDOUILLE après le Conseil, nous n'avons pas à suivre vos débats. M. BUCHET, s'il vous plaît. Non, respectez un peu les autres, allez discuter avec M. FREDOUILLE si cela vous chante, mais ne le faites pas dans le cadre du Conseil. M. BUCHET. Et là, ce n'est pas à l'ordre du jour. M. BUCHET, je vous en prie. »

**M. BUCHET** : « C'est vrai que cette délibération est très formelle. Néanmoins, même si je comprends bien la philosophie de savoir où est-ce qu'on flèche d'éventuelles subventions que nous recevons, il est quand même un peu étonnant qu'on y voie des lignes qui sont plutôt en baisse par rapport à des lignes qui seraient plutôt en hausse. La Maison de quartier des Paradis, à ma connaissance, on dépense moins maintenant qu'il y a quelques années ; sur la pause méridienne et les centres de loisirs, pareil. Donc c'est un peu surprenant, sur le principe, même si ça ne retire rien à la légalité de la délibération, qu'on mette en avant des actions qui sont plutôt en diminution, en termes financiers, que dans le temps. Donc, je pense qu'il vaut mieux mettre des actions... l'objectif est de dire à l'État, en l'occurrence, que le FSRIF a permis de financer des choses qui n'auraient pas pu être financées, ou moins financées, si on n'avait pas reçu cet argent, voilà. »

**M. le Maire** : « C'est le cas. »

**M. BUCHET** : « C'est la philosophie. Or, quand ça baisse, c'est difficile d'expliquer que le FSRIF va financer une baisse. »

**M. le Maire** : « Vous savez, on peut toujours être dans une posture où on prend chaque ligne qui baisse en oubliant chaque ligne qui monte ! Globalement, la vie continue, des lignes augmentent,

d'autres baissent, c'est comme ça. Et après, il faut voir quelle est l'efficience des politiques menées, qui ne se mesure pas au nombre d'euros qui sont dans chaque colonne, c'est une vision qui est trop restrictive. Nous prenons acte, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de présentation de l'utilisation du FSRIF 2017.

## **8 – Don pour la restauration de la toile de Mignard**

**M. le Maire :** « Cette fois, c'est Mme GALANTE-GUILLEMINOT qui va nous parler d'argent. Une fois n'est pas coutume. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Je vous remercie, M. le Maire. Je vous parlerais volontiers, s'il n'était pas 23 h 20, de cette belle aventure de la toile de Mignard, qui a commencé d'ailleurs sous la mandature précédente. Avec le Conseil Général, en 2007, dans le cadre d'un ouvrage qui s'appelait *Patrimoine des Hauts-de-Seine, Guide des tableaux conservés dans les édifices publics et privés*, un chercheur du CNRS, M. Jean-Claude BOYER, que je remercie encore pour sa démarche... »

**M. le Maire :** « Dans le bureau du Maire, je l'ai trouvé en arrivant ! »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Non, je suis allée le chercher au Conseil Général. Il est 23 h 20, donc j'ai toute l'épopée de ce tableau, qui a commencé en 2007. En 2009, il y a eu une première réunion nous alertant de la possibilité de ce tableau ciblé sur Mignard. 4 ans après, nous sommes arrivés et nous avons récupéré ce projet, qui était une pépite, et nous avons, avec l'aide du Conseil Général que je remercie vivement, monté toute cette aventure de restauration, qui a été absolument passionnante, et qui va très bientôt se conclure avec ce tableau extraordinaire. Je ne vous en dis pas plus, le dossier de Noël portera sur la toile Mignard et répondra donc à l'ensemble de vos curiosités.

En revanche, nous devons parler d'argent. Pour cette toile, qui est définitivement attribuée à Mignard, *La Vierge à l'Enfant*, qui était à l'église Saint-Pierre Saint-Paul, la Ville, dans un premier temps, a sollicité la FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS, qui, dans le cadre de sa campagne "Les plus grands musées de France", nous a octroyé un premier don d'un montant de 10 000 euros. Cette toile était marouflée, comme vous le savez, sur l'un des murs de l'église, et cette opération de décollage de la toile puis de reprise de la couche picturale, qui a été reposée sur une toile de même qualité et de même époque que la toile précédente, a occasionné un surcoût dans la restauration. Mais le projet est tellement passionnant, que la FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS a choisi de continuer à le financer et je vous demande, en fait, de délibérer sur ce nouveau don qui nous est fait par la FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS, à hauteur de 2 400 euros. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme ZINGER, Mme FONTAINE-BORDENAVE, M. FREDOUILLE. »

**Mme ZINGER :** « J'ai bien compris qu'on avait 2 400 euros de don supplémentaire, mais ce que j'aimerais connaître, c'est combien ça coûte au total, parce qu'on a beaucoup de chiffres sur les dons, mais pas sur le coût. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « C'est vraiment une opération, encore une fois, exemplaire, et l'intérêt est tellement important que la FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS paie l'ensemble du coût de la restauration. »

**Mme ZINGER :** « 100 % ? »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** *Intervention hors micro.*

**Mme ZINGER :** « Donc la subvention couvre 100 % du coût ? »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** *Intervention hors micro.*

**M. le Maire :** « Mais, vous savez bien que rien n'est jamais aussi simple. Nous héritons, de façon finalement imprévue, d'une toile qui a une certaine valeur, et qui pourrait trouver sa place dans n'importe quel musée international, quand on y regarde bien. Donc il est bien évident qu'on ne va pas pouvoir se contenter de la remettre derrière la porte de l'église, en attendant que quelqu'un la fauche !

Donc il est évident que nous aurons quelques frais pour la remettre en place, si nous voulons que les Fontenaisiens puissent en bénéficier, une fois restaurée, et c'est vrai qu'elle est magnifique, une fois restaurée, c'est d'ailleurs très étonnant de voir la différence picturale entre l'avant et l'après. C'est étonnant. C'est quand même une très belle toile, et donc il y aura quelques travaux, par exemple l'installation d'une alarme, pour qu'on protège un peu l'œuvre, ensuite, pour pouvoir la conserver chez nous. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Effectivement, nous avons également financé des travaux de restructuration de cet équipement public qu'est l'église Saint-Pierre Saint-Paul pour pouvoir accueillir cette toile, parce qu'on ne peut pas non plus la poser comme ça. (*Intervention hors micro.*) Non, il vient de parler de l'assurance, M. BUCHET, M. le Maire a parlé de tout ce qui est alarme ; maintenant il y a des murs, un écrin dans lequel il faudra poser cette toile, et cela occasionnera, effectivement, un coût supplémentaire et des travaux dans notre église Saint-Pierre Saint-Paul. »

**M. le Maire :** « Pour être complet, d'ailleurs, il y aura aussi une procédure d'inscription au patrimoine des monuments historiques de l'église, qui est de l'époque Charles X, 1830, qui a une certaine valeur architecturale, même si ce n'est pas Notre-Dame, nous sommes bien d'accord ; cette inscription pourra nous permettre de disposer de subventions supplémentaires pour sa remise en état, et puisqu'on parle de travaux, il y a là aussi une chaudière, qui est quasiment classée aux monuments historiques, et qui donc devra être complètement changée, pour Mignard mais aussi pour les paroissiens qui ont le droit, quand même, de ne pas souffrir du froid, chaque hiver, dans des conditions terribles. Il y a effectivement de gros travaux sur l'église. Oui, M. FREDOUILLE. (*Intervention hors micro.*) Je ne sais pas, M. FREDOUILLE, vous passez votre tour, alors. La parole est à Mme FONTAINE-BORDENAVE. Je vous rendrai la parole après, bien sûr. »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE :** « Je vous remercie, je sais que les femmes ont moins d'importance, je l'ai vu le 11 novembre à la cérémonie. (*Brouhaha de protestation.*) Se pose une question juridique, pour cette œuvre : la restauration de la toile, attribuée à Mignard, pose la question de la propriété de l'œuvre. Il y a une Loi de séparation de l'Église et de l'État, les murs appartiennent à une entité, la toile, à partir du moment où elle est détachée des murs, appartient à quelqu'un d'autre. Est-ce qu'elle appartient à la Commune, pour que la Commune puisse accepter ce don ? »

**M. le Maire :** « Elle appartient à la Commune, puisqu'elle était collée sur le mur et donc, dans ce type de situation, ce qui était collé sur les murs appartient au propriétaire des murs, voilà. Ce n'est pas un objet de culte. De toute façon, de manière générale, en matière mobilière, possession vaut titre ! »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE :** « Oui, sauf que, quand c'est une œuvre qui a une certaine valeur, ça ne s'applique pas ! »

**M. le Maire :** « Écoutez, en tout cas, personne n'est venu la réclamer, personne ne nous l'a disputée, voilà. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Ma question portait aussi sur la propriété, donc j'ai la réponse. En revanche, ce n'était peut-être pas la peine de refaire la place de l'Église pour la toile Mignard ! »

**M. le Maire :** « Mais, Monsieur, c'est marrant, parce que, vous savez, vous devriez vous promener un peu dans la ville de temps en temps, aller dans les gymnases, sur les places ; cela vous permettrait de voir les places qui s'effondrent ou les gymnases qui menacent ruine ! Parce que vraiment, il n'y a que les Fontenaisiens qui l'ont vu, et pas vous, c'est dommage. »

(*Intervention hors micro.*)

**M. le Maire :** « Non, écoutez, le gymnase, ce n'est pas moi qui le dis ! Le rapport est en ligne, nous avons été très transparents, le rapport des urbanistes est en ligne. Très bien, donc je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur ce point, je vous remercie. Non, abstention de Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accepter le don de 2 400 euros destiné à compléter le premier don ayant pour but la restauration de la toile *Vierge* à

*l'Enfant* attribuée à Pierre Mignard et conservée dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, et dit que la recette sera imputée sur la ligne 10251 (dons et legs en capital).

[V. FONTAINE-BORDENAVE s'abstient.]

## > CULTURE

### **9 – Convention de mise à disposition d'un chapiteau entre la Ville et l'EPA Théâtre des Sources**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme GALANTE-GUILLEMINOT. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Cette convention de mise à disposition d'un chapiteau entre la Ville et l'EPA Théâtre des Sources a fait couler beaucoup d'encre.

Dans un premier temps, en mai, nous avons passé une convention de services. La Ville a apporté une aide très précieuse et je remercie encore une fois les services de la Ville pour tout le travail de refacturation qui a été fait au niveau de l'EPA.

Une deuxième convention portait sur l'autorisation du dépôt d'un permis de construire sur la Coulée Verte pour la pose du chapiteau.

Aujourd'hui, nous allons délibérer de concert pour cette convention de mise à disposition du chapiteau par la Ville. Cette mise à disposition avait déjà été évoquée ; c'est, par exemple, pour les fêtes de Noël du COS en décembre, les Vœux du Maire au personnel en janvier, ou encore les Vœux du Maire aux acteurs locaux. C'est une mise à disposition de ce chapiteau qui, je vous le rappelle, nous permet de continuer la saison théâtrale pendant les travaux du Théâtre des Sources et qui a donc été posé pour la grande joie de nombreux Fontenaisiens qui sont d'ores et déjà venus le visiter, fin octobre, et qui sera sur la Coulée verte jusqu'à fin avril 2019. Il nous permet donc de continuer toute la saison théâtrale. Je vous rappelle que ce chapiteau nous est prêté par LES TRETEAUX DE FRANCE, ce qui nous fait rentrer, comme je vous l'ai déjà dit, dans la cour des grands au niveau de la culture et nous permettra, lorsqu'on retournera au théâtre, de peut-être aller vers – on peut rêver – une scène internationale, ou régionale, ou départementale. Enfin, on rentre vraiment chez les grands avec Robin RENUCCI. »

**M. le Maire :** « Elle est intercommunale, c'est déjà bien ! Mme SOMMIER voulait dire quelque chose, de même que Mme ZINGER et M. FAYE. »

**Mme SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. J'ai une question préliminaire : est-ce que cette délibération ne devait pas d'abord être adoptée en Conseil d'Administration du théâtre ? Les membres du Conseil d'Administration n'en ont pas entendu parler, le Conseil d'Administration se tiendra le 14, je pense que, logiquement... »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Je vous réponds au niveau juridique, justement ; la délibération devait passer en Conseil Municipal et être entérinée, en fait, par le Conseil d'Administration, ce qui est à l'ordre du jour, comme tu le sais, Annie, et donc tu as reçu tous les documents il y a 2 ou 3 jours, pour être en amont de l'information... (...) ...un peu agaçant. »

**Mme SOMMIER :** « Je ne pense pas qu'il s'agisse de pinaillage, parce que je pense que, quand même, des questions auraient pu être discutées ; par exemple, quand on parle des montages, installations de plancher, si j'ai bien compris, le personnel du théâtre aura à le faire, donc est-ce que le personnel sera suffisant, faudra-t-il des gens en plus ? Je pense que ces questions-là méritaient d'être discutées au sein du Conseil d'Administration. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « (...) Concernant le personnel du Théâtre des Sources, crois bien que notre attention est d'autant plus soutenue que nous entretenons avec cette équipe du théâtre des relations d'excellence et que tout va bien dans le meilleur des mondes. Donc je te remercie, en tant que membre du CA, d'être tellement attentive, mais tu sais combien nos CA sont conviviaux et combien on est très attentif, chacun, au devenir des uns et des autres, pour l'intérêt des Fontenaisiens

et la culture à Fontenay-aux-Roses. Donc tout est dans les règles de l'art. Par ailleurs, tous ces coûts sont gérés, suivis et subventionnés par le Territoire, donc n'aie aucune inquiétude, les conditions de travail de l'équipe du théâtre sont absolument excellentes et elle nous en remercie tous les jours. »

**M. le Maire :** « Bien, je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion dans les rôles ; le Conseil d'Administration n'a pas vocation à organiser le montage et le démontage du plancher, à moins que vous ne vouliez participer, Mme SOMMIER, vous voulez nous aider, peut-être, et venir démonter le plancher ? »

**Mme SOMMIER :** « Je ne parle pas de l'opération, je parle de la charge de travail qui peut être supplémentaire. »

**M. le Maire :** « Écoutez, vous êtes représentante du personnel aussi ? Écoutez, ce point a été assez discuté, tout va bien. Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « Il doit se faire tard, mais je ne comprends pas très bien, je trouve qu'il y a des contradictions entre l'article 5 et l'article 6, 2°. Dans l'article 5, on dit que l'EPA assure le démontage ; 2° alinéa : l'EPA s'engage à rembourser à la Commune les frais engagés. Et en même temps, l'article 6 nous dit... »

**M. le Maire :** « Écoutez, c'est vraiment du fonctionnement basique ! Oui, c'est sous la responsabilité de l'Établissement public autonome, puisque, comme son nom l'indique, il est autonome, donc c'est lui qui gère ses dépenses, donc le montage et le démontage ; cela ne veut d'ailleurs pas dire que c'est forcément les filles de l'accueil du théâtre qui vont aller monter le chapiteau, cela signifie simplement qu'ils feront appel à une société qui fera la prestation, sur le budget de l'EPA, lequel, éventuellement, sera subventionné à due concurrence par Vallée Sud - Grand Paris qui, je vous le rappelle, assure la compétence culture. »

**Mme ZINGER :** « Oui mais l'article 6 dit que c'est à la charge de la Commune et l'article 5 dit que l'EPA rembourse les frais à la Commune. En plus, il manque un mot, puisqu'il est écrit "ces seront remboursés par le Théâtre". Moi, je ne comprends pas. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « C'est très compréhensible, Françoise. Ce sont des travaux de proximité, donc comme dans de nombreux cas, c'est la Ville qui va faire les travaux et se fera rembourser par le Territoire la gestion de ce montage et de ce démontage. »

**Mme ZINGER :** « Mais on dit que c'est à la charge de la Ville, de toute façon ! »

**M. le Maire :** « Non, c'est l'EPA qui paie ; après, parmi les prestataires de services de l'EPA, il peut y avoir la Ville, c'est-à-dire que nous pouvons assurer un certain nombre de prestations pour le compte de l'EPA, et à ce moment-là, l'EPA nous rembourse, et ensuite le budget de l'EPA est abondé à due concurrence. Ce sont des jeux d'écriture normaux, il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans. Effectivement, la Ville peut être amenée à exécuter un certain nombre de prestations dans le cadre du montage ou du démontage du chapiteau, notamment les branchements électriques, l'installation des toilettes chères à M. MERGY. Donc toutes ces prestations seront faites, éventuellement, par la Ville et seront ensuite facturées à l'EPA et rentreront dans le budget chapiteau de l'EPA, voilà, c'est tout. Alors nous aurions pu sortir cette ligne pour en faire une convention à part de prestation de services entre la Mairie et l'EPA, mais c'est vrai qu'on a préféré mettre une ligne de plus dans la convention qui nous lie, mais cela ne change pas grand-chose, en pratique. Vous voyez ce que je veux dire, ou pas ? »

**Mme SOMMIER :** « Je voterai pour cette délibération, ne serait-ce que parce que cela permet de connaître les dates des Vœux qui sont organisés par la majorité. »

**M. le Maire :** « Mais vous y êtes cordialement invitée, Mme SOMMIER. Vous savez, en général c'est entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier ! Qui voulait prendre la parole ? M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire. Je vais reprendre, mais pas tout à fait comme l'a fait Mme ZINGER, je me limite, moi, au paragraphe 2 de l'article 6, qui indique, je vais le lire, "le démontage des gradins ainsi que leur remplacement par un plancher loué spécifiquement à cette fin se faisant pour les besoins exclusifs de la Commune, les frais y relatifs engagés par l'EPA seront refacturés à la

Commune". Or, je précise que pendant la période de démontage entre le 22 décembre et le 28 janvier, il y a 2 manifestations municipales, mais il y a aussi, il suffit de lire le programme du théâtre, 2 pièces de théâtre ici. Donc le plancher n'est pas à l'usage "exclusif" de la Ville mais il est, on peut dire, moitié pour la Ville, moitié pour le théâtre. »

**M. le Maire :** « Mais M. FAYE... »

**M. FAYE :** « Donc ce n'est pas à l'usage exclusif, mais oui, c'est tout, on n'a pas à payer, la Ville n'a pas à payer des prestations qui ne sont pas pour elle ! »

**M. le Maire :** « Écoutez, M. FAYE... »

**M. FAYE :** « On doit être moitié-moitié, au prorata. »

**M. le Maire :** « M. FAYE, pour information, le Théâtre des Sources reste le théâtre de Fontenay, même s'il est aujourd'hui géré par le Territoire... »

**M. FAYE :** « Ce n'est pas à l'usage exclusif de la Ville, c'est tout ! »

**M. le Maire :** « ... donc aujourd'hui, écoutez, nous gérons au mieux. Vous viendrez nous demander des comptes ultérieurement. Globalement, on essaie de s'arranger entre gens de bonne intelligence et de bonne volonté pour faire en sorte que les choses fonctionnent, et donc effectivement, quand il va s'agir de frais engagés pour des manifestations exécutées par la Mairie, il est normal que la Mairie participe aux frais ; à l'inverse, la Mairie n'a pas à financer sur son budget l'organisation du spectacle théâtral, bien qu'elle ait le droit de le faire sous la forme de subvention, puisque je vous rappelle que la gestion du théâtre est une compétence territoriale, mais que la gestion de la politique culturelle reste une compétence municipale. Donc nous pourrions engager une subvention pour tel ou tel spectacle que nous souhaiterions voir exister au théâtre. Donc je pense qu'on a pas mal avancé sur ce point, on va peut-être se permettre de voter, à ce stade. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il y a une abstention, d'accord, très bien. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,** approuve la convention de mise à disposition entre le théâtre et la Commune de Fontenay-aux-Roses, autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et, inscrit les dépenses correspondantes au budget.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) s'abstiennent.]

## ➤ RESSOURCES HUMAINES

### **10 – Convention d'adhésion au Contrat d'Assurance des Risques Statutaires (2018-2021) souscrit par le CIG PETITE COURONNE auprès de CNP ASSURANCES**

**M. le Maire :** « On change de sujet, la parole et à M. AUBRUN. »

**M. AUBRUN :** « Merci, M. le Maire. La Ville est assurée auprès de GENERALI pour la protection sociale des agents affiliés à la Caisse nationale de retraite ; cela concerne environ 350 agents. Les risques statutaires couverts par ce contrat d'assurance sont : décès, accident de service, maladie professionnelle, maternité, adoption, sans franchise. La durée initiale prévue pour ce contrat était de 4 années. L'assureur GENERALI nous a notifié le 29 août dernier, son souhait de résilier le contrat d'assurance au 31 décembre 2018, celui-ci étant déficitaire pour l'assureur, au regard des remboursements perçus par la Ville. Il est donc impératif de pallier, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette absence de couverture statutaire, qui est obligatoire.

Le CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE, autrement appelé CIG, propose aux collectivités d'adhérer à un contrat de groupe, pour 3 années, afin de mutualiser les risques et de réduire les coûts. Le contrat-cadre du CIG PETITE COURONNE permet aux Communes qui n'ont pas exprimé leur souhait, d'adhérer ultérieurement. Le lancement d'un nouveau marché est complexe, notamment en termes de délai et l'offre proposée par le CIG permet de bénéficier des avantages

inhérents à ce type de groupement de commandes. Je fais un petit aparté : peu de compagnies d'assurances assurent ce genre de risques, et le CIG, dans son souci de mutualiser, les a toutes questionnées, donc nous n'avons pas éprouvé le besoin de le faire. Le coût annuel prévisible est de 510 000 euros, soit un surcoût annuel de 70 000 euros. Les risques statutaires assurés sont inchangés ; cependant, une franchise égale à 10 jours est appliquée pour les accidents et maladies professionnelles, et une franchise égale à 90 jours est appliquée sur les congés de longue durée et les congés de longue maladie. Les agents contractuels ne sont pas concernés, car ils relèvent du régime général de la Sécurité sociale. Je vous précise que les franchises s'appliquent à la Ville et non pas aux agents. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. AUBRUN. Y a-t-il des questions. Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « Je voulais savoir combien de communes sont adhérentes à ce groupement et si le CTP avait été consulté. Enfin, je constate que les prestations sont réduites et que le coût est plus élevé, mais il n'y avait peut-être pas moyen de faire autrement. »

**M. le Maire :** « Pour la Ville, pas pour les agents. »

**Mme ZINGER :** « Oui, pour la Ville ; c'est la Ville qui prend en charge la franchise. »

**M. le Maire :** « Disons qu'il est quasiment inévitable que la couverture de la Ville soit un peu moins bonne, puisque c'est le principe : l'assureur s'est désengagé parce que la réalisation du risque était trop importante. Heureusement, le CIG nous permet de nous ré-assurer. »

**M. AUBRUN :** « D'ailleurs, ce volet était déjà en déficit depuis de nombreuses années : 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2015, 2018, pas à des sommes aussi importantes que maintenant, mais les assureurs, pour les raisons que vous imaginez aisément, ont réduit la voilure et nous ont exclus. Le CIG est un centre qui mutualise beaucoup de choses, dont les assurances. Je ne sais pas combien de communes y adhèrent ; je ne sais même pas, d'ailleurs, si je peux le savoir. C'est la petite couronne. »

**M. le Maire :** « On va se renseigner sur le nombre de communes, mais c'est un grand nombre de communes, c'est le principe. Il faut savoir, pour information, que, par exemple, depuis 2016, on a payé 1,1 million d'euros de cotisations et on a reçu 1,2 million d'euros. Cela veut dire qu'on a, en quelque sorte, gagné 100 000 euros, donc ce n'est plus une notion de risque, l'assureur s'est rétracté. »

**M. LAFON :** « Je voudrais juste dire qu'on est face à un problème qui est quand même embêtant. Heureusement que le CIG a cette offre-là, parce que tous les assureurs, disons, privés, sont en train de se désengager systématiquement de ce type de contrat, on voit pourquoi, entre autres. À l'époque, il y avait une trentaine de communes qui étaient adhérentes à cela au CIG, je ne sais pas aujourd'hui, puisqu'on est sur le centre de gestion de la petite couronne, mais heureusement qu'il y a cela ! »

**M. le Maire :** « Très bien, je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires (2018-2021) souscrit par le CIG PETITE COURONNE auprès de CNP ASSURANCES.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

## ➤ COMMERCE

### **11 – Approbation de la liste des dimanches concernés par l'autorisation d'ouverture pour les établissements de commerce de détail en 2019**

**M. le Maire :** « La parole est à M. BIGRET. »

**M. BIGRET :** « Merci, M. le Maire. C'est une délibération récurrente, qui vous est présentée chaque année. Selon la Loi du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

le Maire peut, par décision prise après un avis du Conseil Municipal, déterminer 12 dimanches par an, en plus de ce qui existe déjà, pour le commerce de détail. Je vais vous faire grâce de l'ensemble du contexte. Les dates des dimanches en question vous ont été communiquées. Il vous est donc proposé de retenir cette liste, sachant qu'elle a été élaborée en fonction des attentes des enseignes fontenaisiennes consultées, à savoir que ces dates correspondent à des manifestations commerciales ou non d'ailleurs, qui peuvent être locales ou nationales. Vous avez la liste, devant vous, des dimanches en question, je vous demande donc de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Très bien, je vous remercie. Je suppose que l'on va avoir une intervention du groupe Communiste et de M. FREDOUILLE. »

**Mme ZINGER :** « Délibération récurrente et intervention récurrente du groupe Communiste. Je ferai court : on est contre. Le dimanche, qui est jour de congé laïque depuis plus d'un siècle, est le jour de congé commun au plus grand nombre de familles. Nous estimons que le travail le dimanche est très nuisible à la vie familiale. Il y a déjà beaucoup de professions qui sont contraintes de travailler le dimanche, inutile d'en rajouter quand, en plus, ce genre de dispositions ne favorise pas le commerce de détail mais, au contraire, les commerces qui sont plus importants et qui ont les moyens de payer des salariés à taux majoré. J'avais donné l'exemple de l'Italie, qui a autorisé le commerce le dimanche, et où le nombre de petits commerces a fortement baissé. Encore plus le jour de la fête des mères, je trouve ça vraiment tout à fait contreproductif d'ouvrir les commerces. Enfin, je précise que les commerces de bouche sont, de toute façon, autorisés à ouvrir le dimanche, donc je ne vois pas du tout l'intérêt d'étendre cette mesure. Nous voterons donc contre. »

**M. le Maire :** « Merci. Je crois que M. FREDOUILLE voulait dire un mot, puis M. FAYE. »

**M. FREDOUILLE :** « Oui, un mot, merci. Que les commerçants soient d'accord, ça, ils vont toujours être d'accord pour augmenter leur chiffre d'affaires, ce n'est pas le problème. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'avis des salariés, et l'avis des salariés, je n'en sais rien : peut-être certains sont-ils d'accord pour travailler le dimanche de temps en temps, mais les autres, je ne sais pas. Ne sachant pas, je m'abstiendrai sur ce point. »

**M. le Maire :** « Merci. M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Je voudrais savoir deux choses. Premièrement, combien y a-t-il de commerces impactés à Fontenay par cette mesure, en enlevant les commerces de bouche, bien sûr ? Ça en fait combien ? Je n'ai pas eu le chiffre. Autre chose, pour les salariés, est-ce une obligation ou est-ce que tous les salariés sont volontaires ? Non, mais je pose la question, parce que là, ce n'est pas indiqué. (...) »

**M. BIGRET :** « Hors commerce de bouche, cela représente environ 14 à 15 magasins. »

**M. FAYE :** *Intervention inaudible.*

**M. BIGRET :** « Qu'est-ce que je viens de dire ! »

**M. le Maire :** « Hors commerce de bouche, 14 à 15 ! »

**M. FAYE :** « 14 à 15. Est-ce que pour les salariés, c'est volontaire ou... »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « Hors commerce de bouche. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. FAYE :** « Et pour les salariés, c'est sur la base du volontariat ou pas ? »

**M. BIGRET :** « Systématiquement, je prends l'exemple parce qu'on a encore reçu deux demandes, pour du commerce de bouche mais peu importe, il y a une demande qui est faite auprès des salariés, qui sont obligatoirement volontaires, sachant qu'ils sont payés en fonction de la branche à laquelle ils appartiennent.

Mme ZINGER, vous dites que c'est contreproductif ; je suis désolé de vous dire que ce n'est pas vrai, pour la bonne et unique raison que je pourrai vous donner à l'occasion le ratio du chiffre d'affaires, ne serait-ce que des 4 derniers jours, des 4 dimanches de décembre, par rapport au chiffre d'affaires du mois, et vous verrez que ce n'est pas contreproductif. Alors on peut être contre... »

*(Interventions hors micro.)*

**M. BIGRET** : « Oui, mais vous vous en moquez peut-être, du chiffre d'affaires, mais on a déjà eu une discussion il n'y a pas longtemps, M. FREDOUILLE, à ce sujet : si vous voulez que le commerce marche, il faut au moins donner des structures. »

**Mme ZINGER** : « Mais contreproductif, c'est sûr que... (...) »

**M. FREDOUILLE** : « C'est vraiment un secteur où les salariés ne sont pas du tout défendus. Je veux dire, il n'y a parfois même pas de convention collective, ils sont perdus, dans le petit commerce, c'est lamentable. »

**M. le Maire** : « Écoutez, moi, je trouve intéressant de noter que si vous reveniez aux affaires, vous n'autoriseriez plus les ouvertures le dimanche, si j'ai bien compris ; c'est intéressant de le savoir. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire** : « Très bien. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'émettre un avis favorable concernant l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants de l'année 2019 :

**Dimanche 13 janvier**  
**Dimanche 21 avril**  
**Dimanche 26 mai**  
**Dimanche 16 juin**  
**Dimanche 30 juin**  
**Dimanche 15 septembre**  
**Dimanche 6 octobre**  
**Dimanche 1<sup>er</sup> décembre**  
**Dimanche 8 décembre**  
**Dimanche 15 décembre**  
**Dimanche 22 décembre**  
**Dimanche 29 décembre**

Et d'autoriser M. le Maire à prendre tout acte permettant ces ouvertures.

[C. MARAZANO, F. ZINGER votent contre.]

[A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY s'abstiennent.]

➤ DSTM

## **12 – Adhésion à « SIPP'n'CO » centrale d'achat du SIPPERIC**

**M. le Maire** : « Je passe la parole à M. LAFON. »

**M. LAFON** : « C'est une délibération qui est essentiellement technique. La Commune est adhérente au SIPPERIC, comme vous le savez. Le SIPPERIC avait, à l'origine, une compétence électricité ; cette compétence ne bougera pas et restera dans le même régime. La délibération concerne 2 nouvelles compétences, qui ont été acquises au fil du temps par le SIPPERIC, qui sont les communications électroniques et les systèmes informatisés de gestion (SIG). Il se trouve qu'avant, il y avait des groupements de commandes et le SIPPERIC souhaite transformer cela en centrale d'achat.

Cela a quelques avantages pour la réactivité, des consultations plus rapides. Le point important est que, dans ces 2 compétences, nous ne faisons pas appel à toutes les capacités du SIPPÉREC, je pense par exemple à la mobilité propre.

Il vous est donc proposé d'adhérer à ce groupement de commandes et aux 8 domaines qui s'y trouvent, par exemple la performance énergétique, les services numériques, les services numériques aux citoyens – ce qui est nouveau – et la mobilité propre – ce qui est nouveau aussi. Du point de vue de la cotisation de la Ville, nous serions à 12 000 euros, si rien n'avait changé, c'est-à-dire si on était resté dans le système actuel ; avec l'ajout de compétences supplémentaires, la cotisation annuelle sera de 14 000 euros, comprenant évidemment la compétence électricité, qui représente 4 000 euros sur la totalité du montant. »

**M. le Maire :** « Bien. Pas d'objection particulière ? Je propose de délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver l'adhésion à la centrale d'achats « SIPP'n'CO », et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion et son annexe relative à la sélection des bouquets et tous les actes afférents.

### **13 – Autorisation de déposer les autorisations d'urbanismes relatives à :**

- **La restructuration-extension du gymnase du Parc,**
- **L'installation d'une halle sportive démontable sur le site du Panorama,**
- **La création d'une salle polyvalente au 20, avenue Jean Moulin**

**M. le Maire :** « C'est un débat que nous venons déjà d'avoir, puisque nous avons parlé des AP/CP, de la salle polyvalente ; nous avons déjà parlé de tous ces points. Bien évidemment, pour avancer dans la restructuration-extension du gymnase du Parc, dans l'installation de la halle sportive modulaire sur le site du Panorama ou pour l'avancement des travaux de la nouvelle salle Soubise, au 20, avenue Jean Moulin, nous avons besoin de déposer des permis de construire. Le Code général des collectivités territoriales demande implicitement que le Maire soit mandaté par le Conseil Municipal pour ce faire. Je sollicite donc de votre part cette autorisation, qui permettra d'avancer dans ces 3 projets. Je pense que le débat a largement eu lieu sur ces 3 dossiers, nous connaissons les positions des uns et des autres donc je vous propose de passer rapidement au vote. M. FAYE, vous avez une explication de vote, peut-être ? »

**M. FAYE :** « Non, je souhaitais intervenir sur la délibération. C'est quand même un droit, encore, dans un Conseil Municipal ! »

**M. le Maire :** « Vous pouvez répéter 12 fois la même chose devant le Conseil, mais on peut peut-être avancer. On a déjà débattu de tous ces points. Donc allez-y, M. FAYE. Bien sûr, on ne va pas vous priver de la parole. »

**M. FAYE :** « Je vous remercie, M. le Maire. Pour la création de la salle polyvalente au 20, avenue Jean Moulin, on découvre aujourd'hui les nouveaux plans, les nouveaux projets, qui n'ont jamais été débattus, car ceux que vous avez présentés il y a plusieurs mois, voire un an, étaient beaucoup moins chers – beaucoup moins chers – et étaient différents. (...) »

**M. le Maire :** « Mais M. FAYE, vous ne faites plus partie de la majorité, vous le savez, donc c'est nous qui avançons, que voulez-vous que je vous dise ? C'est normal que vous ne soyez pas associé à la mise au point des projets, enfin c'est bizarre, votre remarque. »

**M. FAYE :** « Est-ce que je vous coupe, M. le Maire ? »

**M. le Maire :** « C'est la démocratie : vous n'êtes pas dans la majorité, vous ne gérez pas, c'est comme ça ! Pas de majorité, pas de chocolat, si j'ose dire ! C'est la vie ! (Rires.) »

**M. FAYE :** « Il y en a beaucoup qui ont des chocolats, je vois qu'ils sont contents avec les chocolats ! Simplement, je peux vous dire qu'avant de demander l'autorisation, il aurait été bien de présenter le nouveau projet, c'était la moindre des choses. Or celui-ci n'a jamais été présenté, ni en Conseil, ni en commission, premier point. Et il faut savoir, quand même, qu'on a triplé le coût ; ce n'est pas un détail.

Maintenant, on ne gagne plus d'argent en vendant – si on vend – on couvre juste les frais. Avant, on avait 2 grandes salles, on aura une même salle. »

**M. le Maire :** « Bien, M. FAYE, vous nous avez déjà dit tout cela tout à l'heure... »

**M. FAYE :** « Deuxièmement... »

**M. le Maire :** « ... puisque cela fait la 3<sup>e</sup> fois, dans le même Conseil, que nous évoquons le sujet... »

**M. FAYE :** « On peut parler ? »

**M. le Maire :** « ... donc cela fait partie des choses que vous avez déjà dites. Je voudrais juste le souligner. »

**M. FAYE :** « Deuxièmement, il est quand même assez aberrant, en ces temps de transition énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique, etc., de proposer de construire un bâtiment qui ne respecte même pas la RT 2012, qui n'est pas, quand même, le nec plus ultra ; on fait un bâtiment, et je lis quand même, que pour la halle sportive démontable, la température de chauffage sera limitée à 12 °C. Combien d'enfants des écoles allez-vous amener dans une salle de sport à 12 °C ? »

**M. le Maire :** « Mais là, vous ne parlez plus de Soubise, vous parlez du gymnase démontable, on est d'accord ? Parce qu'il faut suivre. Vous parlez de la salle ou du gymnase ? Je n'ai pas compris. »

**M. FAYE :** « Je précise : la construction de la halle sportive démontable. »

**M. le Maire :** « Donc on est bien sur le gymnase du Panorama. »

**M. FAYE :** « C'est dans les feuilles consultables, il est indiqué que la température de chauffage de la halle des sports sera limitée à 12 °C. Les scolaires sont quand même parmi les principaux utilisateurs des salles de sport, je pense, et mettre des enfants à 12 °C ne me paraît pas très raisonnable. Autre chose aussi, on a un toit en toile ; je ne vous dis pas la passoire thermique que cela peut être. Je trouve aberrant qu'on ose encore présenter de tels projets en 2018. »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE, pour cette analyse. Pour votre information, les courts couverts sont en toile aussi, et on en installe toujours, pour la pratique sportive ; il ne fait pas plus de 12 C, puisque cela sert à faire du sport, pas autre chose. Oui, M. FREDOUILLE »

**M. FAYE :** « Je peux finir ? »

**M. le Maire :** « M. FAYE, vous vous répétez un peu, quand même. »

**M. FAYE :** « Je rappelle enfin que si dès le début du mandat vous aviez accepté de construire un vrai sixième gymnase respectant entre autres les normes d'isolation thermique on n'en serait pas à débattre d'un tel projet aberrant ! »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. »

**M. FAYE :** « « Merci. Pour la restructuration-extension du gymnase du Parc, clairement, comme l'a rappelé l'une de mes collègues, il y a des choses superflues et inutiles. Mettre en valeur l'équipement, est-ce vraiment une urgence absolue ? Est-il nécessaire de prévoir plusieurs centaines de m<sup>2</sup> de surfaces non sportives : club house de plus de 100 m<sup>2</sup> avec bar, salle de réunion, terrasse, etc... Objectivement, à la fin, on aura un gymnase qui fera 100 mètres carrés de plus et on aura claqué près de 7 millions d'euros ! On peut s'interroger sur le bon usage de l'argent public. »

**M. le Maire :** « M. FAYE, cela fait 4 fois que vous le dites, et moi, ça fait 4 fois que je vous répète que ça a été fait en concertation étroite avec l'ASF et les gens qui utilisent ce gymnase. Donc, sans doute savez-vous mieux que les sportifs ce dont ils ont besoin, parce que vous êtes un grand sportif vous-même, mais il n'empêche que moi, je préfère écouter les gens qui l'utilisent, voilà, pour déterminer ce qui est réellement utile. Parce que si vous voulez, dépenser 7 millions d'euros pour refaire un

gymnase, moi, ça ne me choque pas, parce que je crois, hélas, que c'est le prix normal. En revanche, dépenser 5 000 euros qui ne serviraient à rien parce qu'on n'aurait pas tenu compte des avis des Fontenaisiens, ça, c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

J'estime que ce que nous avons fait est exemplaire ; c'est aussi pour cela qu'un certain nombre de projets se réalisent en fin de mandat, mais c'était déjà le cas sous la mandature précédente, quand même. L'avant-dernière année de mandat était aussi celle où il y a eu le plus d'investissements du mandat. Donc on voit bien que les rythmes d'un mandat sont toujours les mêmes : on ne fait pas les choses n'importe comment, on commence par étudier les choses tranquillement, et ensuite on les met en application. Le temps fait que ça se réalise effectivement à 4 ou 5 ans.

Pour votre information, aujourd'hui, le gymnase que vous vouliez garder n'est pas plus isolé RT 2012 : il n'est pas isolé du tout ! Et je ne vous parle même pas de l'isolation phonique, c'est un véritable calvaire quand les gens y font du sport. Donc on aura un gymnase de bonne qualité, et effectivement un peu plus de prestations, puisqu'il y aura une salle de plus. C'est bizarre, vous réclamez des salles supplémentaires tout le temps, on vous en fait une de plus dans le cadre du gymnase du Parc, vous trouvez que c'est une dépense insupportable, c'est quand même bizarre ! Vous vouliez en garder 14 dans le cadre du Conservatoire Soubise, là on vous en fait une de plus, vous trouvez que c'est insupportable et que ce n'est pas utile, c'est quand même bizarre. Vous êtes quand même un peu inconséquent, M. FAYE, excusez-moi. »

**M. FAYE :** *Intervention hors micro.*

**M. le Maire :** « Globalement, nous aurons créé effectivement 3 nouvelles salles de sport. Vous aviez dit 3 points, donc... Très bien, écoutez, M. BUCHET avait demandé la parole. »

**M. BUCHET :** « Juste sur... »

**M. le Maire :** « Pardon, M. FREDOUILLE ; je vous confonds, excusez-moi, je vous ai confondus. *(Rires.)* »

**M. FREDOUILLE :** « Je ne sais plus ce que je voulais dire. *(Rires.)* Si, ça me revient. C'est vrai que ce genre de structures provisoires, on a quand même tendance à chauffer l'extérieur, il n'y a pas de problème, et puis généralement, connaissant d'autres structures analogues, quand les sportifs rentrent, 12 °C, ça ne leur suffit pas toujours. »

**M. le Maire :** « Écoutez, il n'y a pas de chauffage dans la halle elle-même, ce sont les vestiaires qui seront chauffés, et eux sont RT 2012. En revanche, la halle de sport n'est pas chauffée. »

**M. FREDOUILLE :** « Il reste qu'en ces temps de transition énergétique, ce n'est pas terrible, ce genre de structures, je suis d'accord avec M. FAYE. »

**M. le Maire :** « Vous voulez qu'on le marque dans le compte rendu ? »

**M. FREDOUILLE :** « Mais alors en tout, XXX au point de vue ressources propres pour la Ville, effectivement, cela fait 7 millions d'euros. 7 millions d'euros, ressources propres pour la Ville, payés par les impôts. »

**M. le Maire :** « Mais, M. FREDOUILLE... »

**M. FREDOUILLE :** « Non, mais j'ai une solution : elle vaut combien, la toile Mignard ? » *(Réactions.)*

**M. le Maire :** « Elle ne fera pas 7 millions d'euros ! Je vous confesse qu'à 7 millions, on aurait hésité ! *(Rires.)* Non, elle ne vaut pas cela, hélas, elle vaut vraiment beaucoup moins. On peut encore se payer la toile Mignard, quand même.

Mais en même temps, si vous voulez, ça coûte 7 millions, certes, mais en même temps, une école ça coûte cher aussi, et c'est nécessaire, et avoir un gymnase important dans une Ville, qui permette quand même de concentrer l'activité sportive de bon niveau, c'est quand même un investissement qui n'est pas farfelu, excusez-moi, mais on n'est pas dans le luxe ! Donc globalement, on va faire ce qui

est nécessaire, je ne dis même pas que vous auriez dû le faire. S'agissant d'un gymnase qui a été construit en 1969, il est quand même assez légitime, assez normal, que 50 ans plus tard, il soit à reconstruire, ça fait partie de l'usure normale des structures ! Voilà, c'est donc une restructuration qui est lourde, parce que c'était une structure bois, hélas. Accessoirement, les constructions des années 1960 n'avaient pas les mêmes normes pour la prise au vent. C'est donc la conjonction de l'état et de la prise au vent qui fait qu'il y avait un constat de dangerosité et qu'il est nécessaire de reprendre complètement l'aire de jeux. Maintenant, je ne comprends même pas que l'on puisse contester l'absolue nécessité de tels travaux ; allez visiter, j'engage tous les Fontenaisiens qui le souhaitent à aller visiter aujourd'hui le gymnase du Parc avec les travaux de confortement qui ont été rendus nécessaires pour éviter son effondrement, parce que c'est très impressionnant, il y a beaucoup de bois. D'ailleurs j'ai même demandé – M. FREDOUILLE, ça va vous faire plaisir – que l'on récupère le bois qui a été utilisé pour le confortement, parce qu'il y a des quantités de bois infernales qui ont été nécessaires pour épauler la structure, pour qu'on s'en serve notamment pour créer des structures d'abri pour les véhicules, par exemple, de l'ASF, au niveau du tennis, pour essayer de les récupérer, parce que c'est vrai que ça fait mal au cœur. Globalement, là, pour le coup, on a coupé des arbres qui ne vont pas servir longtemps. Mais en même temps c'était nécessaire, et les travaux de confortement ont été plus importants encore que ceux qui étaient prévus. Là aussi, il faut s'adapter, parce que quand les gens ouvrent et voient que ce n'est pas solide, il faut bien qu'ils fassent le nécessaire. Bon, très bien, je vous propose d'en délibérer. Mme SOMMIER et M. BUCHET, pardon. »

**Mme SOMMIER :** « Une intervention courte. Je vous avoue, M. le Maire, quand j'ai lu le titre de la délibération, "20, avenue Jean Moulin", sur le coup, je n'ai pas réalisé tout de suite que c'était Soubise. Donc c'est bien le problème Soubise, et à cette occasion, je me suis demandé si l'association Soubise était au courant de ce projet, est-ce que le comité d'habitants lui-même... »

**M. le Maire :** « Mme SOMMIER, je vais devoir me répéter, encore une fois ; l'association Soubise est très respectable, sauf que, personnellement, j'ai écrit à tous les riverains, j'ai organisé une réunion avec l'ensemble des riverains, j'ai même fait voter les riverains sur le projet de la Mairie, ils ont été majoritaires dans la réunion... Non mais attendez, vous êtes mignons, ils auraient été minoritaires, j'en entendrais encore parler ! Donc globalement, ce n'est pas si simple que cela d'organiser une réunion et d'y être majoritaire, M. FAYE. Faites-le, on en reparlera !

Globalement, si vous voulez, ce projet, il faut le rappeler, ressemble en tout point à un projet qui était présenté par l'association Soubise ! L'association Soubise est venue nous voir en début de mandat, en nous disant "nous, ce qu'on pense, c'est qu'il faut faire un hôtel d'entreprises". On a répondu très bien, pourquoi pas ; à l'époque, on n'avait pas d'entreprise. Créer un hôtel d'entreprises pour faire de la location de locaux, alors qu'on est une ville et qu'on n'est pas du tout dans ce métier-là, accessoirement, c'était le meilleur moyen pour que cela ne se termine quand même pas très bien, comme beaucoup d'hôtels d'entreprises de ce type, parce que ce n'est pas notre métier de faire cela, je veux dire. Déjà, les gens dont c'est le métier ont du mal à les remplir, les hôtels d'entreprises.

Il se trouve que, quelque temps plus tard, nous croisons une entreprise fontenaisienne qui veut acquérir ces locaux et qui nous propose de faire un montage équilibré, avec 3 entreprises, le fait de fixer des emplois à Fontenay. On saisit l'occasion, on se dit c'est bien, l'association Soubise va être très contente. Ah non, elle a refusé qu'on vende une partie du bâtiment. Et là-dessus, excusez-moi, la majorité des gens, lors de la réunion, était plutôt d'accord avec la Mairie. C'était quand même assez clair, assez net, comme majorité. J'ai écrit à tous les riverains, excusez-moi, je n'ai pas eu, à part le président de ladite association, de retour de gens me disant que ce que nous allions faire était scandaleux. Globalement, je ne vois en opposition à ce projet qu'une ou deux personnes, qui font de l'agitation sur ce projet, et qui, à mon avis, vont contre l'intérêt général – mais c'est mon avis, après, s'ils sont convaincus du contraire, c'est leur droit aussi. Mais en attendant, globalement, ce projet, c'était celui porté par l'association Soubise, alors c'est quand même, voilà, bon...

Alors maintenant, ce n'est pas l'association qui est élue, je suis désolé. Nous, nous avons un bâtiment, dont je rappelle qu'il doit être chauffé, entretenu, gardienné, et que même en l'absence de toute décision, il nous coûte quand même la bagatelle d'au moins 100 000 euros par an. Et accessoirement, si nous voulons le remettre en état et le remettre en service, il faut mettre 1,5 million d'euros sur la table. C'est pour cela, d'ailleurs, que, de ce point de vue, nous étions d'accord avec certains membres de l'opposition pour dire qu'il n'était pas possible de le garder, y compris M. BUCHET, quand il était aux affaires. Donc globalement, le projet est quand même très équilibré, l'aspect extérieur du bâtiment ne va pas changer, nous allons nous créer un bel équipement public, donc encore une fois, ce projet

est exemplaire. Alors maintenant, si vous n'êtes pas d'accord, vous votez contre, mais on ne va pas se redire la chose 50 fois. »

**Mme SOMMIER** : « On peut en parler, on peut en discuter ! »

**M. le Maire** : « Mais ça fait deux ans et demi qu'on en parle ! »

**Mme SOMMIER** : « Mais on n'a pas eu de délibération, quoi. »

**M. le Maire** : « Vous ne pouvez pas à la fois nous reprocher de ne pas avancer et en même temps nous expliquer qu'il faut prendre plus de temps ! Nous, à un moment, nous faisons les choses ; c'est quand même une caractéristique de la majorité, c'est qu'on est dans le faire. On peut parler, mais si on attend comme ça, pendant des années, des jours meilleurs, dont on ne sait pas d'où ils viendraient d'ailleurs, il ne se passera jamais rien ! C'est quand même déjà beaucoup de travail, qui a été mis sur ce projet, et ce projet est respectable. Honnêtement, je ne vois pas en quoi il pourrait susciter des oppositions aussi flagrantes que celles que l'on a vues de la part de certaines personnes. Qu'on puisse penser que, peut-être, il aurait fallu faire autre chose, après tout, c'est le droit de chacun, mais c'est un projet qui est éminemment respectable. Donc voilà, si vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord, voilà. »

**Mme SOMMIER** : « Je voulais savoir aussi le coût de l'aménagement... »

**M. le Maire** : « 1 million d'euros, on l'a dit tout à l'heure. »

**Mme SOMMIER** : « C'est 1 million d'euros, d'accord. Merci. »

**M. le Maire** : « M. BUCHET. »

**M. BUCHET** : « Sur le gymnase et sur la halle temporaire, je suis déjà intervenu, je n'y reviendrai pas. Sur Jean Moulin, le problème est encore différent. Je pense que l'on est d'accord sur le principe, tous, d'avoir une salle publique dans cet ancien conservatoire. Après, la question qui est posée est de la faire côté Jean Moulin, ou côté rue du docteur Soubise. Je crois vraiment, de toute façon, comme vous l'avez dit, que certaines choses n'avanceront pas pour d'autres raisons, manifestement, parce qu'il y a un recours, c'est ce que vous avez annoncé tout à l'heure. »

**M. le Maire** : « Nous, nous allons avancer côté public, ça ne va pas nous empêcher. »

**M. BUCHET** : « Donc est-ce que, vraiment, cette délibération doit être prise ce soir, alors que l'on pourrait vraiment avoir un projet consensuel, pas simplement ici, au Conseil Municipal, mais dans le quartier, sur la salle ? Est-ce qu'elle doit être côté Jean Moulin ou rue du docteur Soubise, honnêtement, je n'ai pas de préférence. »

**M. le Maire** : « Écoutez, M. BUCHET... je veux bien que vous fassiez du racolage à tout-va, mais globalement, il est évident que si l'on doit avoir une entrée d'une salle publique, elle doit être faite sur la rue Jean Moulin qui, accessoirement, est à proximité du parking du RER, plutôt que de la mettre dans une petite rue où, déjà, le conservatoire de musique n'arrivait pas à loger tout le monde ! Je veux bien qu'on m'explique qu'il fallait le faire de l'autre côté, mais c'est absurde ! »

**M. BUCHET** : « Je n'ai pas dit que j'y étais forcément opposé. »

**M. le Maire** : « Donc si vous voulez, on avance, voilà. Il y a un moment pour la réflexion, un moment pour la concertation, cela fait 3 ans que ça dure, on a un projet, on a des partenaires, un projet architectural correct, le financement à mettre en face et ça ne coûtera rien à la Ville ; on avance, voilà. Et je ne vois pas pourquoi j'attendrai d'y revenir pour que le monsieur qui habite en face soit d'accord, parce que c'est cela dont on parle. Très bien, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour :

- La réalisation des travaux de restructuration-extension du gymnase du Parc ;
- La construction d'une halle sportive démontable sur le site du Panorama ;
- La création d'une salle polyvalente au 20, avenue Jean Moulin.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre.]

[C. MARAZANO, F. ZINGER, P. BUCHET s'abstiennent.]

## ➤ SPORT

### **14 – Approbation d'une nouvelle version de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase du collège des Ormeaux au profit de la Commune de Fontenay-aux-Roses**

**M. le Maire :** « Mme BENMERADI a la parole. »

**Mme BENMERADI :** « Merci. La Ville apporte un soutien aux associations du territoire à travers l'attribution de subventions, la mise à disposition de matériel et de locaux. Afin d'accroître l'offre en équipements sportifs, très sollicités par les associations fontenaisiennes, la Ville a demandé au Département de lui mettre à disposition des créneaux au sein du gymnase des Ormeaux. La Ville dispose de conventions de mise à disposition des locaux avec les associations concernées. Par ailleurs, elle met les équipements sportifs municipaux à disposition du collège à travers la location de créneaux.

Une convention de mise à disposition du gymnase du collège des Ormeaux au profit de la Ville, d'une durée de 3 ans, avait été signée en date du 1<sup>er</sup> février 2015 entre la principale du collège, le Maire et le Président du Conseil Départemental. Lors du Conseil Municipal du 2 mai 2018, une nouvelle version de cette convention de mise à disposition avait été votée ; la convention votée comportait certaines modifications par rapport à la précédente, afin, notamment, que la Commune s'engage à participer au nettoyage des locaux et assure la gestion des ouvertures et fermetures de l'équipement pendant ses horaires d'utilisation – en d'autres termes, du ménage et du gardiennage, ce qui est normal.

Il apparaît cependant que la version votée n'était pas la dernière version proposée par le Département. En effet, le Département avait fait parvenir une version plus récente à la Ville, le 12 janvier 2018. Cette dernière version comprenant de nouvelles modifications substantielles par rapport à la version votée le 2 mai 2018, il convient que le Conseil Municipal l'approuve. Les modifications concernent les points suivants : pouvoir de surveillance du chef d'établissement, décharge de responsabilité du chef d'établissement en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel sur le temps d'occupation Ville, précision sur la contribution financière correspondant aux diverses consommations. Ainsi, apparaît une participation aux frais de petites réparations, qui n'était pas indiquée dans la première version. Par ailleurs, le paiement se faisait trimestriellement ; dans la nouvelle version, ce sera en une seule fois. Est enfin concernée l'attestation de contrôle fournie par l'établissement de la Ville.

Aussi, au vu de ces éléments, il convient d'approuver la nouvelle version de la convention de mise à disposition. »

**M. le Maire :** « Merci. Pas de commentaire supplémentaire par rapport aux commissions ? Si, M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Simplement une remarque : dans l'article 1<sup>er</sup>, concernant l'objet, il est écrit que la mise à disposition porte sur l'ensemble des locaux et voies d'accès suivants ; or ce n'est ni décrit, ni même présenté en pièce complémentaire. Il serait donc souhaitable, quand même, que l'on sache ce qu'il en est. »

**M. le Maire :** « Je suis d'accord avec vous. Il faudra corriger sur la version définitive, car il manque, à l'évidence, une ligne. Cette remarque étant prise en compte, pouvons-nous passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'annuler la convention de mise à disposition du gymnase des Ormeaux au profit de la Ville adoptée par le Conseil Municipal en date du 2 mai 2018 et d'approuver la dernière version de la convention de mise à disposition du gymnase des Ormeaux entre le Département des Hauts-de-Seine, le Collège des Ormeaux et la Commune de Fontenay-aux-Roses, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et d'inscrire les dépenses afférentes au budget de la Commune.

## > VIE ASSOCIATIVE

### **15 – Approbation des tarifs concernant la location de la salle Laboissière**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Ce sera une délibération, je l'espère, rapide, parce que nous avons déjà évoqué cette situation. Nous disposons de la salle Laboissière qui est en fait mise à disposition à titre gracieux par la société HLM COOPERATION ET FAMILLE. Il s'agit donc de pouvoir délibérer, ce soir, sur les tarifs de location de la salle, sachant que nous souhaitons que cette salle, qui est aménagée en conséquence, puisse prioritairement concerner ce qu'on a appelé des sports cérébraux, ce qui est, quand même, une forme d'anomalie, des activités de type cérébral, bridge, jeux de cartes, échecs, etc. Je vous propose d'appliquer les tarifs que nous avons fixés à :

- En semaine : 46,20 euros par jour ;
- Samedi ou dimanche : 46,20 euros par jour ;
- En cas de demande de forfait week-end : 61,60 euros.

Bien entendu, la mise à disposition de la salle sera accordée sous condition de disponibilité, dans les conditions normales de mise à disposition par le service associations.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GAGNARD. Mme SOMMIER. »

**Mme SOMMIER :** « Question rapide : est-ce que la salle sera aussi mise à disposition d'associations non fontenaisiennes, et, dans ce cas, à quel tarif ? »

**Mme GAGNARD :** « Si c'est dans le cadre des activités que l'on vient de préciser, pourquoi pas, parce qu'il y a des gens qui jouent aux échecs à Sceaux et peuvent venir chez nous. On peut imaginer, comme toutes les salles de la Ville, que, dans des cas particuliers, des associations extra fontenaisiennes en disposent. Pour l'instant, on n'a pas tellement travaillé ce type de situations. »

**M. le Maire :** « C'est un cas de figure quand même assez improbable, objectivement, qu'une autre association de sport cérébral, extérieure à la Ville, vienne nous demander la location de la salle, mais pourquoi pas ; dans ce cas, le tarif appliqué serait le même, mais pour l'instant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prévoir un tarif spécifique pour un cas d'école qui risque quand même d'arriver une fois tous les 10 ans. »

**Mme SOMMIER :** « Regardez, le CUF est sur 2 communes, je pense qu'il y a des associations qui sont parfois à la recherche de salles, le cas n'est pas complètement improbable. »

**M. le Maire :** « Eh bien écoutez, dont acte ; si le cas se présente, on créera un tarif spécifique. Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « Oui, Mme GAGNARD a bien précisé que c'était un tarif par jour, mais ce serait bien que ce soit dit dans la délibération aussi. »

**Mme GAGNARD :** « Elle doit s'éclairer, s'expliquer oralement, c'est vraiment le tarif journalier, ce qui explique que le prix du weekend est un peu plus contenu et, effectivement, intéressant. Mais par jour de semaine, je rappelle qu'on applique bien la clause qui fait que, normalement, les salles ont droit à une gratuité une fois par mois, etc. Donc là, c'est un tarif journalier, ce qui n'était pas indiqué clairement, vous avez raison. (...) Il est important de le préciser (...). »

**M. le Maire :** « Compte tenu de la modification exprimée par Mme ZINGER... Oui, M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Je voudrais savoir si la salle sera ouverte aussi en soirée. »

**M. le Maire :** « Oui, potentiellement, il n'y a pas de raison. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide que la salle municipale Laboissière, sise 6, rue Barthélémy, sera mise à disposition des associations qui en feraient la demande, aux conditions suivantes :

- Aux tarifs précisés dans le tableau ci-dessous :

Salle Laboissière	Semaine	Samedi ou dimanche	Forfait week-end
Association fontenaisienne (gratuité une fois par mois)	46,20 euros	46,20 euros	61,60 euros

- Les mises à disposition de la salle seront accordées en priorité aux associations organisant des activités liées aux sports cérébraux, sur demande écrite, sous condition de sa disponibilité.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

#### ➤ VŒUX

### **16 – Vœu déposé par la majorité municipale pour le maintien du bénéfice de la dotation d'intercommunalité et du produit de cotisation foncière des entreprises**

**M. le Maire :** « Nous avons 6 vœux et 4 questions. Un vœu est posé par la majorité municipale ; une fois n'est pas coutume.

Comme vous le savez, la Loi NOTRe, dont nous parlons tout à l'heure, a organisé un certain nombre de transferts de compétence, mais aussi un transfert de financements à la Métropole du Grand Paris. Globalement, les anciennes Intercommunalités, à partir de 2016, ont été transformées en établissements publics territoriaux. Le pouvoir de taux a été réduit à la seule cotisation foncière des entreprises. La Loi NOTRe organisait une période transitoire de 5 ans, de 2016 à 2020, à l'issue de laquelle les établissements publics territoriaux sont censés perdre cette CFE, au profit de la Métropole du Grand Paris. Par ailleurs, cette Loi organisait également une neutralité financière en transférant à la Métropole du Grand Paris, dès 2019, le bénéfice de la dotation d'intercommunalité perçue par les EPT. Pour information, la perte de la dotation d'intercommunalité de Vallée Sud - Grand Paris s'élève à 6,6 millions d'euros pour 2019. À ce stade, il n'est pas prévu, par le Gouvernement, de compensation particulière, ce qui signifie, bien évidemment, que ce seront les Villes qui seront appelées à compenser le manque de dotation de l'EPT. Nous avons donc souhaité proposer à toutes les Villes de l'Établissement public territorial mais aussi à tous les Territoires de la Métropole du Grand Paris un vœu, qui est identique dans sa forme, et dit la chose suivante :

"Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, c'est un peu tôt, peut-être ! C'est parce que ça a été copié sur un compte rendu.

DEMANDE le maintien de la dotation d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux dès 2019 et au-delà ;

DEMANDE le maintien du produit et du pouvoir de taux de la cotisation foncière des entreprises aux établissements publics territoriaux au-delà de 2020 ;

DEMANDE que soit conduite une révision législative sur le financement des compétences exercées par le bloc local.

Le présent vœu sera transmis à Monsieur le Premier Ministre."

Voilà le vœu que je vous propose de voter, mes chers collègues. Y a-t-il des remarques de la part de l'opposition ? M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Les gouvernements se succèdent et les mauvais traitements des collectivités locales se maintiennent, je suis donc, bien entendu, favorable à ce vœu. »

**M. le Maire :** « Je propose d'en délibérer, dans ce cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc on pourra laisser "à l'unanimité" ! »

« Le Conseil Municipal ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris,

VU l'avis de la commission Finances, Ressources humaines, Innovation et Nouvelles technologies, réunie le 20 septembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2016, les anciennes intercommunalités du périmètre de la Métropole du Grand Paris ont été transformées en établissements publics territoriaux, et ont vu leur pouvoir de taux réduit à la seule cotisation foncière des entreprises,

CONSIDÉRANT que la Loi NOTRe organise une période transitoire de 5 ans, de 2016 à 2020, à l'issue de laquelle les établissements publics territoriaux perdent la cotisation foncière des entreprises au profit de la Métropole du Grand Paris,

CONSIDÉRANT que la Loi NOTRe organise une neutralité financière temporaire de cette réforme en transférant à la Métropole du Grand Paris, dès 2019, le bénéfice de la dotation d'intercommunalité perçue par les établissements publics territoriaux,

CONSIDÉRANT que la perte de la dotation d'intercommunalité de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris s'élève à 6,6 millions d'euros en 2019, et ne sera pas compensée,

CONSIDÉRANT que l'étendue des compétences opérationnelles exercées par les établissements publics territoriaux, nécessite de leur octroyer une capacité financière en adéquation avec leurs missions ;

Après en avoir délibéré,

DEMANDE le maintien de la dotation d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux dès 2019 et au-delà ;

DEMANDE le maintien du produit et du pouvoir de taux de la cotisation foncière des entreprises aux établissements publics territoriaux au-delà de 2020 ;

DEMANDE que soit conduite une révision législative sur le financement des compétences exercées par le bloc local.

Le présent vœu sera transmis à Monsieur le Premier Ministre. »

**Vœu adopté à l'unanimité.**

**17 – Vœu présenté par le groupe Communiste pour que le Département des Hauts-de-Seine finance à 50 % une carte NAVIGO RETRAITE**

**M. le Maire :** « Ce vœu est présenté par le groupe Communiste. »

**Mme ZINGER :** « Les retraités des Hauts-de-Seine doivent pouvoir bénéficier du droit à la mobilité, comme tout le monde.

Alors que la carte Navigo est prise en charge à 50 % par les employeurs pour les salariés, que la carte Imagine'R existe pour les lycéens et étudiants, que des personnes sans emploi bénéficient de tarifs sociaux, les retraités n'ont aucune aide et doivent payer en totalité la carte Navigo.

Cette situation est injuste. Depuis la mise en place de la zone unique, les retraités doivent pouvoir, comme tout le monde, voyager à travers l'Île-de-France, de Provins à Pontoise, de Rambouillet à Roissy.

Pour de nombreux retraités de Fontenay et des Hauts de Seine, le coût d'une carte Navigo à près de 75 euros par mois est dissuasif. Dans bien des cas, cela conduit soit à renoncer à se déplacer, alors que la mobilité devrait être un droit garanti à tous et à toutes, soit à se déplacer en voiture, ce qui a des conséquences directes sur la pollution atmosphérique dans la métropole parisienne.

Le droit à la mobilité est un droit fondamental qui doit être garanti pour toutes et tous. Le Département doit agir pour les retraités et garantir le respect de ce droit. Avec 471 millions d'euros d'excédent budgétaire l'année dernière, il est l'un des plus riches de France. Il en a donc les moyens financiers.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2018, demande au Département des Hauts-de-Seine de solliciter la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, afin de mettre en place un dispositif similaire à celui existant dans le Val-de-Marne, qui permettrait de prendre en charge la moitié du coût de la carte Navigo pour les retraités des Hauts-de-Seine. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET a demandé la parole. »

**M. BUCHET :** « Je partage bien évidemment ce vœu et j'ajoute que le Conseil Départemental, à l'époque Conseil Général, finançait la carte Améthyste à 100 % jusqu'à la fin des années 1990, et ne l'a plus pris en charge que pour les veuves de guerre, je crois. »

**M. le Maire :** « Non, les anciens combattants, les personnes en situation de handicap ; ça existe toujours, M. BUCHET. »

**M. BUCHET :** « Cette prise en charge reste très limitée. C'est un combat que j'ai mené au Conseil Départemental et je souhaite bien évidemment que ce vœu puisse être suivi d'effet. »

**M. le Maire :** « M. FAYE voulait intervenir, ainsi que Mme SOMMIER. »

**Mme SOMMIER :** « La proposition de gratuité des transports en commun francilien a été proposé par le groupe... » (*Brouhaha.*)

**M. le Maire :** « Ce n'est pas le même vœu ! Vous vous trompez de vœu ; vous avez un vœu d'avance. »

**Mme SOMMIER :** « On fait les deux ensemble, non ? On ne fait pas les deux ? »

**M. le Maire :** « Non, pas vraiment, enfin, nous ne voterons aucun des deux, mais... Oui, Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Je sais que tout à l'heure, on nous a dit que les amendements ne sont pas donnés à l'avance, qu'on ne les a pas débattus, c'est vrai ; le vœu est donné un peu avant, on ne l'a pas débattu, c'est aussi vrai !

Il est intéressant de se poser la question de la mobilité des retraités. Mais il est aussi important de se rappeler que, parmi les retraités, il y a une très grande différence selon les conditions dans lesquelles

ils bénéficient d'une retraite. Donc c'est vrai que, sur le principe, aider les retraités, en particulier quand ils ont des retraites faibles, est tout à fait important. En revanche, je trouve que le vœu suivant, qui parle de la gratuité généralisée, est plus cohérent, parce que là, pour le coup, ce qui me gêne dans les 50 %, c'est de ne pas distinguer le cas des petits retraités qui ont vraiment besoin de la gratuité : je le vois tout le temps, quand on emmène, avec mon association, des groupes, il y a des retraités auquel notre groupe a à cœur d'accorder la gratuité absolue quand on fait une activité, alors qu'il y a d'autres retraités qui peuvent tout à fait payer leur part. Donc l'ambiguïté est là. »

**M. le Maire :** « Pour notre part, au niveau de la majorité, nous ne voterons pas ce vœu, pour différentes raisons.

La première est que, faut-il le rappeler, le Département n'exerce plus, puisque cela lui a été retiré, la compétence transports, qui désormais relève exclusivement de la Région. Or, une mesure visant à réorganiser les modes de transports dans un but de moindre pollution ou de fluidification des transports relève complètement de la compétence transports, et pas d'une compétence sociale qui est du ressort du Département, mais qui trouve beaucoup plus sa justification dans le forfait Améthyste, qui est attribué sous conditions de ressources. La deuxième raison est que, aujourd'hui, quand le forfait Améthyste est attribué, et nous avons notamment eu un grand débat concernant les anciens combattants, bien souvent, le forfait est souscrit parce qu'il est à un tarif extrêmement peu onéreux, et par des gens, souvent, qui n'ont pas forcément de fragilité particulière et ne s'en servent pas. Ils le prennent parce que c'est un avantage, mais voilà. Or, le Département, depuis plusieurs années, essaie de négocier avec la RATP pour qu'on lui facture le nombre de voyages effectivement réalisés, et pas le nombre d'abonnements, puisqu'effectivement, les gens prennent l'abonnement au cas où, parce qu'il n'est pas cher. Parmi eux, un certain nombre de gens n'ont pas besoin d'une aide sociale particulière compte tenu de leur niveau de ressources. Quand même, parmi les retraités, il n'y a pas que des gens en situation de grande précarité, heureusement pour notre pays. C'est donc un vœu qui n'est pas tout à fait à sa place pour le Département, d'une part.

D'autre part, je vous rappelle quand même que l'actuel gouvernement a imposé aux collectivités territoriales des contractualisations sur la hausse des dépenses de fonctionnement, et que la prise en charge de la carte Navigo à 50 % par le Département le ferait sortir du 1,05 % qui lui a été attribué par le Gouvernement. Donc de toute façon, quand bien même le Département le souhaiterait, il n'a pas aujourd'hui la liberté de prendre cette mesure, puisque cela l'entraînerait à un dépassement de la contractualisation qu'il a prise avec le Gouvernement.

Pour ces raisons, il est donc évident que nous ne pouvons pas souscrire à ce vœu, même si, bien évidemment, quand on le lit, on a envie d'y adhérer, parce qu'avec cette période de Noël qui approche, ce serait tellement plus sympathique si on avait des abonnements beaucoup moins chers qu'ils ne le sont actuellement. Mais en l'occurrence, ce n'est, hélas, pas réalisable en l'état, pour toutes les raisons que je viens d'énoncer.

Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le vœu est donc rejeté. »

« Il est préalablement rappelé que :

*Les retraités des Hauts-de-Seine doivent pouvoir bénéficier du droit à la mobilité comme tout le monde !*

*Alors que la carte Navigo est prise en charge à 50 % par les employeurs pour les salariés, que la carte Imagine'R existe pour les lycéens et étudiants, que des personnes sans emploi bénéficient de tarifs sociaux, les retraités n'ont aucune aide et doivent payer en totalité la carte Navigo.*

*Cette situation est injuste ! Depuis la mise en place de la zone unique, les retraités doivent pouvoir comme tout le monde voyager à travers l'Île-de-France, de Provins à Pontoise, de Rambouillet à Roissy !*

*Pour de nombreux retraités de Fontenay et des Hauts-de-Seine, le coût d'une carte Navigo à près de 75 euros par mois est dissuasif. Dans bien des cas, cela conduit soit à renoncer à se déplacer alors que la mobilité devrait être un droit garanti à tous et à toutes, soit à se déplacer en voiture ce qui a des conséquences directes sur la pollution atmosphérique dans la métropole parisienne.*

*Le droit à la mobilité est un droit fondamental qui doit être garanti pour toutes et tous. Le Département doit agir pour les retraités et garantir le respect de ce droit. Avec 471 millions d'euros d'excédent budgétaire l'année dernière il est l'un des plus riches de France. Il en a donc les moyens financiers.*

*C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2018 demande au Département des Hauts-de-Seine de solliciter la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, afin de mettre en place un dispositif similaire à celui existant dans le Val-de-Marne, qui permettrait de prendre en charge la moitié du coût de la carte Navigo pour les retraités des Hauts-de-Seine. »*

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) s'abstiennent.]

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

### **18 – Vœu présenté par le groupe Communiste pour que le Conseil Régional d'Île de France s'engage vers la gratuité des transports en commun**

**M. le Maire :** « Ce vœu est également présenté par le groupe Communiste. »

**Mme ZINGER :** « Il est préalablement rappelé que, devant l'enjeu climatique et sanitaire (émission de gaz à effet de serre et de particules), il est urgent de réduire la circulation automobile en ville, mais il faut également que le droit à la mobilité pour tous et toutes soit étendu.

L'expérience en France de 38 villes, dirigées par des Maires de tendances politiques diverses, qui l'ont adoptée, démontre que la gratuité des transports en commun est un élément de réponse.

À Aubagne et Châteauroux, villes pionnières, la fréquentation des transports en commun a triplé ; à Aubagne, ce sont 5 000 véhicules privés en moins, soit un tiers, qui circulent chaque jour. Cela entraîne une moindre usure de la voirie et permet de repenser la place de la voiture en ville (élargissement des trottoirs, réduction des places de stationnement, pistes cyclables...).

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2018, fait le vœu que la Région Île-de-France engage dans les meilleurs délais, en mobilisant conjointement avec l'État les ressources financières adéquates, de nouvelles mesures visant à étendre la gratuité des transports publics à de nouveaux publics, afin de mettre en œuvre un programme de mise en œuvre vers une gratuité totale des réseaux de transports dont elle est responsable, et qu'elle missionne IDF MOBILITES pour construire et programmer le passage à la gratuité avec l'ensemble des intervenants du secteur.

Je voudrais ajouter dès maintenant, parce que je sais qu'on va me faire la critique, que, d'une part, ce n'est pas un passage à la gratuité du jour au lendemain, c'est un engagement "vers" la gratuité. D'autre part, on va me dire que ça coûte cher ; oui, cela va coûter très cher, d'autant plus que le passage à la gratuité implique plus de voyageurs et donc des investissements supplémentaires pour développer les transports en commun. Donc oui, cela coûte cher, mais il s'agit d'un choix politique. Devant les urgences climatiques et les urgences sanitaires engendrées par les transports en véhicule, il est urgent de les réduire. La voiture individuelle coûte cher également ; la voirie coûte cher, elle est gratuite, mais elle coûte cher. Les frais de santé engendrés par la pollution coûtent cher. De l'argent, il y en a et c'est une question de choix politique. Nous, nous faisons ce choix, nous estimons que c'est une priorité ; voilà pourquoi nous présentons ce vœu. »

**M. le Maire :** « M. FAYE, Mme SOMMIER, M. FREDOUILLE, M. MERGY, M. BUCHET. Allons-y, M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Sur le premier paragraphe, concernant la nécessité de réduire la circulation automobile, les enjeux climatiques, tout à fait d'accord. Il faut savoir quand même si on parle bien de la région parisienne. Actuellement, en région parisienne, les transports collectifs sont surbookés. La première

chose que l'on demande, c'est d'avoir des transports qui fonctionnent, qui arrivent à l'heure et qu'on ne soit pas serrés comme des sardines. Donc si vous voulez, le passage à la gratuité ne peut avoir lieu qu'une fois qu'on aura résolu les problèmes de capacité, de flux, etc. Vouloir mettre la charrue avant les bœufs, la gratuité alors qu'on ne peut déjà pas en mettre plus, risque de dégoûter les gens des transports en commun et, *a contrario*, les faire revenir aux voitures et aggraver, au lieu d'arranger, le changement climatique.

Avant la gratuité, je pense qu'il faut déjà voir les gens en difficulté ; Mme BOURDET l'a redit pour les retraités, c'est vrai que les retraités n'ont pas tous le même niveau, et je pense qu'avant de faire des mesures généralistes qui, pourquoi pas, sur le fond, oui, mais dans un premier temps, il faut d'abord aider ceux qui en ont le plus besoin. Un retraité à 4 000 euros par mois n'a pas forcément besoin d'une gratuité, ou même d'une prise en charge à 50 %.

En revanche, pour tous ceux qui prennent les transports en commun – et, je suis navré, je les prends – le problème des gens n'est pas tellement le coût : leur premier problème est déjà la ponctualité. Les trains ne sont pas là, sont en panne... Pour qui prend le RER B, pas la peine de lui faire un dessin, il comprendra ! La gratuité pour tous peut être un objectif à long, voire très long terme, mais pas immédiatement ; immédiatement, l'essentiel est de faire que les transports en commun fonctionnent, qu'il y ait des flux de transports. Et là, si les gens voient que les transports en commun sont efficaces, demain, ils iront dans les transports en commun. Actuellement, ce n'est pas le prix qui est le principal blocage : c'est la ponctualité et, je dirais, la fiabilité, et les conditions de transport : prenez un RER à 8 h 00 du matin à Fontenay, vous allez vite comprendre. »

**M. le Maire :** « Très bien, M. FAYE. M. FREDOUILLE, c'est ça ? »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. C'est un point compliqué ; M. FAYE l'a abordé en partie. C'est facile de dire "oui", sans trop réfléchir, à ce genre de proposition, parce qu'elle est porteuse, et que c'est dans l'air du temps. Moi, je distinguerai deux cas : les villes de province et la région parisienne.

Pour les villes de province, effectivement, des villes ont essayé, le bénéfice est important et immédiat, en termes de qualité de l'air et d'émission de carbone, parce que le coût payé par les utilisateurs est modique et peut être compensé par les collectivités territoriales. Donc il n'y a pas tellement de problèmes de coût en province, et puis, pour les utilisateurs c'est très intéressant, agréable, confortable, et généralement bien plus à l'heure et en termes de confort que ce qui se passe en région parisienne. Donc en province oui, il faut le faire absolument.

En région parisienne, le problème n'est pas du tout le même, pas du tout, parce que le coût est compliqué à compenser : Gilles, tu me le diras tout à l'heure, mais il me semble que le coût payé par l'usager est entre un tiers et un quart, environ 28 % du coût total, c'est ça ? »

**M. le Maire :** « 27 %, oui. »

**M. FREDOUILLE :** « Donc ce n'est pas un coût qui est compensable immédiatement. Et puis le report n'est pas si évident que cela. Le report n'est pas si évident que cela, parce que d'abord, M. FAYE en a parlé, il y a un risque de saturation ; c'est déjà saturé, si on rajoute encore des gens, ça va être infernal, ça va être une galère terrible, d'une part, et puis en plus, une autre chose qui me tient à cœur, est que cela risque de détourner certaines personnes du vélo. Parce que quelqu'un qui va à vélo à son travail, s'il voit un transport en commun gratuit, s'il pleut ou s'il neige, va se dire "tiens, je vais plutôt prendre le transport en commun gratuit que le vélo". Donc cela risque d'en détourner certaines personnes, au risque, finalement, en région parisienne, d'avoir exactement l'effet inverse à celui que l'on cherche. Donc moi, je suis très circonspect sur le vœu. En tout cas, pour la région parisienne, je m'abstiendrai pour l'instant, sur ce vœu. En revanche, pour la province, je suis entièrement d'accord. »

**M. le Maire :** « Mme SOMMIER, puis M. MERGY. »

**Mme SOMMIER :** « Tout comme il le souhaite pour les retraités, le groupe Radical citoyen démocrate écologiste et centriste du Conseil Régional d'Île-de-France a proposé à l'horizon 2021 pour les bus, 2026 pour l'ensemble du réseau, la gratuité des transports, afin de laisser le temps à la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, aux études d'impact écologique et social, et de faisabilité financière. Le coût que peut représenter la gratuité des transports est à mettre en regard, bien sûr, de l'enjeu climatique et sanitaire, mais aussi des bénéfices que la collectivité pourrait en retirer,

notamment en matière d'intégration culturelle, économique et sociale. Les délais pour cela étant extrêmement longs, et ce vœu ayant pour objectif de lancer les mesures nécessaires, je le vote. Pour illustrer ce problème de délai, les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) ont été exclus à tort de la réduction solidarité transports de 50 % ; il a fallu un arrêt de la Cour d'appel de Paris en juillet dernier pour qu'ils puissent en bénéficier et bénéficier de la carte Navigo en septembre 2019. Donc on voit les délais nécessaires, donc lancer des études, moi, je suis pour. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme SOMMIER. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Je suis un peu écartelé entre mon appartenance au groupe Mouvement radical et le fait d'avoir vécu, de l'intérieur, à la fois la situation financière de la Région et le fonctionnement des transports en Île-de-France. J'entends bien que le Mouvement radical est favorable à la gratuité ; moi, je suis sceptique pour plusieurs raisons, qui ont d'ailleurs déjà été plus ou moins exprimées, par les uns et par les autres.

D'abord, le coût financier est énorme. La part des usagers dans le fonctionnement des transports en Île-de-France, c'est 2,8 milliards d'euros par an, donc c'est considérable ; vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Maire, la situation financière des collectivités locales ne s'améliore pas, au regard des décisions qui sont prises par l'État, donc elles n'auront pas la capacité de financer sur fonds propres. Après, on nous dit le versement transports ; le problème du versement transports, c'est qu'il s'applique aux PME à partir de 9 salariés, et donc si on veut effectivement améliorer l'attractivité de l'Île-de-France, ce n'est pas forcément une bonne idée de taper – pardon de l'expression – sur les PME.

Deuxième obstacle, Michel FAYE l'a dit, c'est l'obstacle technique : moi, je prends le RER B et le RER D tous les jours, et je vois que le problème n'est pas tant celui du coût que celui de la ponctualité et de la correspondance en gare du Nord. Parfois, je mets une demi-heure pour aller de Saint-Denis à gare du Nord alors qu'il n'y a qu'une seule station, donc il y a vraiment un enjeu majeur, qui est de moderniser à la fois l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant. Donc si on a des ressources nouvelles, consacrons-les aux investissements, et non pas pour financer la gratuité, même si cela paraît noble, dans l'absolu.

La troisième raison, je crois que c'est Jean-Jacques FREDOUILLE qui l'a évoqué, c'est qu'il n'y a pas vraiment d'effet sur un report du trafic des automobiles vers les transports collectifs. Bien sûr, à la marge, des gens qui prennent leur voiture ne le feront plus, mais quelqu'un qui habite au fin fond de la Seine-et-Marne et qui va à Paris, prendra toujours sa voiture, parce qu'il n'aura pas d'alternative, que le mode de transport soit gratuit ou pas. Le problème, c'est ce que dit Jean-Jacques, est que cela risque de dissuader des gens qui allaient à pied ou à vélo, qui se disent, il y a un effet d'aubaine, je vais prendre les transports collectifs, et donc je sature encore plus les transports collectifs.

Je m'abstiendrai donc sur ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. Mme BOURDET, allez-y. Vous êtes beaucoup plus prolix que sur le gymnase du Parc, je vous sens plus à l'aise sur le sujet. Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Je pense avoir à préciser pourquoi il semble que la réflexion doit être plus circonspecte. Parce que quand on parle des cantines, par exemple, les familles paient, en gros, un tiers, globalement, du prix réel de la cantine. Sauf que, grâce au quotient familial, certains paient très peu, et d'autres paient nettement plus. Je pense que, sur les transports, si l'on veut arriver à résoudre l'équation complexe entre les besoins financiers d'amélioration des transports en commun – et on aura l'occasion d'en rediscuter tout à l'heure, quand on reparlera d'infrastructures – et la réalité, disons, des besoins, il faut trouver, et moi, je souhaiterais vraiment que les politiques s'attachent à trouver, une solution progressive selon les revenus des personnes, parce que cela me paraît un élément de solidarité collective. Moi, j'y suis très attachée pour les cantines, j'y suis très attachée pour les transports, de manière générale, quand vous cotisez à la Sécurité sociale ou à la CSG, etc. Donc est-ce qu'on ne devrait pas entrer dans un phénomène public, collectif, à type progressif pour les transports, comme on le fait pour tout le reste ? Pour le moment, on l'a toujours négligé, mais ce serait bien que l'on prenne cet angle-là. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BOURDET. Je vous rappelle quand même que, modestement, nous essayons de gérer les affaires de la ville de Fontenay-aux-Roses, et que je veux bien qu'on entame une discussion sur le prochain projet de loi sur les transports, mais ce n'est pas tout à fait la bonne

assemblée, quand même. Là, on est parti très loin, je vois que l'opposition est déchaînée ! Oui, M. BUCHET, allez-y ; on est là pour vous faire plaisir. »

**M. BUCHET :** « C'est un débat intéressant qui est ouvert... »

**M. le Maire :** « Qui est passionnant, mais à 1 h 00 du matin, en fin de Conseil Municipal, si vous voulez, honnêtement, on peut trouver quand même des moments plus fastes ! »

**M. BUCHET :** « Il est doublement d'actualité, d'une part, parce que la Ville de Paris a lancé la démarche en ce sens et, d'autre part, parce que la question de l'écologie punitive sur la voiture a montré aussi ses effets, nous le voyons actuellement dans les mouvements en cours. Moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Mme BOURDET ; la différence avec les cantines, notamment, c'est que là, pour le coup, qu'on soit riche ou pauvre, l'utilisateur de la voiture a un effet négatif, et donc il faut tout faire, en étant dans l'incitation, pour essayer de dissuader l'utilisation de la voiture, et ce n'est pas en opposant les différentes modalités – vélo, etc. – qu'on y arrivera, et ce n'est pas non plus en opposant la nécessité d'un investissement supplémentaire pour avoir une amélioration du réseau. Donc moi, je suis très favorable à une analyse, un peu comme l'a dit Annie SOMMIER tout à l'heure, et proposée par le groupe Communiste, une approche qui se veut progressive, et qui se fasse dans le temps, qui ne se fasse pas du jour au lendemain, mais je pense qu'aller vers la gratuité doit être... On ne va pas laisser Paris faire ça seule ! Il va falloir aussi qu'on se mette à l'adéquation de la nécessité de pouvoir se déplacer sans prendre sa voiture et sans être forcément dans une logique punitive sur la voiture. Donc ce vœu va dans ce sens. »

**M. le Maire :** « Merci, M. BUCHET. Je vous propose qu'ensuite, on parle de la gratuité des soins médicaux ; c'est un débat qui n'a pas été beaucoup abordé dans le Conseil Municipal !

Bon, sur ce vœu, en tout cas, la majorité municipale ne le votera pas, pour des raisons qui ont déjà été largement évoquées ; nous n'avons pas besoin d'avoir la pudeur de nous abstenir. Globalement, 10 milliards d'euros par an sont consacrés aux transports en Île-de-France, c'est à peu près cela. Vous avez très bien cité les chiffres, environ 2,8 milliards d'euros sont à la charge des transportés ; ces 2,8 milliards représentent, en fait, une part extrêmement faible, si on compare aux autres villes d'Europe. Les autres villes d'Europe sont plutôt à 40 ou 50 % du financement des frais de transport, quand nous sommes, déjà, nous, plutôt à 27 %. Je partage donc assez l'analyse qui a été faite sur le fait que la priorité est probablement cela : il faudrait trouver 2,5 milliards d'euros, plus l'investissement du Grand Paris Express, qui fait plutôt 4 milliards d'euros, ce qui veut dire quasiment, si je parle impôts, que ça ferait 500 euros par ménage d'Île-de-France, quand même, 500 euros d'impôts annuels en plus. Donc, en l'état actuel des choses, ça ne paraît pas raisonnable. Si on fait des calculs... Après, les ratios valent ce qu'ils valent, mais ce sont des sommes considérables ! »

**Mme ZINGER :** « Oui, mais quand on voit les bénéfices de TOTAL... » (*Brouhaha.*)

**M. le Maire :** « Oui mais alors là, si vous voulez, on est d'accord, mais... »

**Mme ZINGER :** « C'est une question de priorité politique ; quand on voit les 100 milliards qui ont été affectés au CICE, l'argent, on peut le trouver ! »

**M. le Maire :** « Mme ZINGER, je suis d'accord, la révolution est pour demain, d'accord ? »

**Mme ZINGER :** « Mais non, ce n'est pas la révolution ! »

**M. le Maire :** « Mais pour aujourd'hui, nous n'allons, hélas, pas pouvoir voter ce vœu, et donc je vous propose d'en délibérer. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté. »

« Il est préalablement rappelé que :

*Devant l'enjeu climatique et sanitaire (émission de gaz à effet de serre et de particules) il est urgent de réduire la circulation automobile en ville mais il faut également que le droit à la mobilité pour tous et toutes soit étendu.*

*L'expérience en France de 38 villes dirigées par des Maires de tendances politiques diverses qui l'ont adoptée, démontre que la gratuité des transports en commun est un élément de réponse.*

*À Aubagne et Châteauroux, villes pionnières, la fréquentation des transports en commun a triplé et à Aubagne ce sont 5 000 (1/3) véhicules privés en moins qui circulent chaque jour. Cela entraîne une moindre usure de la voirie et permet de repenser la place de la voiture en ville (élargissement des trottoirs, réduction des places de stationnement, pistes cyclables...).*

*C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2018 fait le vœu que la région Île-de-France engage dans les meilleurs délais, en mobilisant conjointement avec l'État les ressources financières adéquates, de nouvelles mesures visant à étendre la gratuité des transports publics à de nouveaux publics, afin de mettre en œuvre un programme de mise en œuvre vers une gratuité totale des réseaux de transports dont elle est responsable et qu'elle missionne IDF Mobilités pour construire et programmer le passage à la gratuité avec l'ensemble des intervenants du secteur. »*

**Vœu rejeté à la majorité absolue,**

[C. MARAZANO, F. ZINGER, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE votent pour.]

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), J.-J. FREDOUILLE, G. MERGY, D. BEKIARI s'abstiennent.]

### **19 – Vœu présenté par M. J.-J. FREDOUILLE pour une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**M. le Maire :** « Ce vœu est présenté par M. FREDOUILLE, avant deux très beaux vœux du groupe Associatif. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Je propose le vœu suivant :

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prescrit qu'en début ou en fin de séance, le Maire peut donner la parole à un habitant de la ville pour qu'il puisse poser une question d'intérêt général aux élus de la Commune. Depuis toujours, depuis aussi longtemps que je puisse me souvenir, cette audition se déroulait en début de Conseil, pour ne pas obliger le citoyen à assister à l'ensemble du Conseil. Ce ne fut pas le cas lors de la dernière audition. Pour cette raison, le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2018, souhaite que ces questions soient posées obligatoirement en début de Conseil et souhaite modifier le règlement intérieur en conséquence.

Pour modifier le règlement intérieur, je rappelle qu'il faut un tiers des élus, donc 12 personnes. »

**M. le Maire :** « Alors, M. FREDOUILLE, je vous ai déjà fait la réponse en Commission, c'est-à-dire que le règlement intérieur laisse la police de l'Assemblée au Maire, qui est Président de l'Assemblée. Il juge en opportunité s'il est relativement préférable d'évoquer le sujet en début d'Assemblée ou à la fin. Le fait qu'on évite à nos concitoyens d'assister au Conseil Municipal ne me paraît pas une justification ; je pense que nous sommes ici dans une assemblée citoyenne, chacun d'entre nous assiste à ce Conseil de A à Z, y compris tous les vœux et toutes les questions qui sont rajoutés, et je pense que, quand un de nos concitoyens vient soumettre une question supplémentaire, il ne me paraît pas illogique ou scandaleux qu'il ait, je dirai, une forme de solidarité avec ses élus, et qu'il assiste au Conseil Municipal. Moi, je ne trouve pas cela choquant.

Alors, peut-être qu'à certains moments, certes, ça peut être une punition : on l'a vu depuis quelques Conseils. Mais je dirai qu'il ne tient qu'à nous que la tenue de l'Assemblée ne soit pas un calvaire pour nos concitoyens. Sinon, je dirai que, voilà, je ne vois pas de raison particulière de modifier le règlement. Donc si vous en êtes d'accord, je vais passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; le vœu est rejeté. »

*« Le RI du CM prescrit qu'en début ou en fin de séance le maire peut donner la parole à un habitant de la ville pour qu'il puisse poser une question d'intérêt général aux élus de la commune. Depuis toujours*

*cette audition se déroulait en début de conseil pour ne pas obliger le citoyen à assister à l'ensemble du conseil. Ce ne fut pas le cas lors de la dernière audition. Pour cette raison, le CM réunit en séance ordinaire le 12.11.2018 souhaite que ces questions soient posées obligatoirement en début de conseil et souhaite modifier le RI en conséquence. »*

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

## **20 – Vœu pour n'abattre des arbres nécessaires à une construction qu'une fois le permis de construire de la construction accordé**

**M. le Maire :** « La parole est à M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Je vous remercie, M. le Maire. C'est un vœu pour n'abattre des arbres nécessaires à une construction qu'une fois le permis de construire de la construction accordé. Il est présenté par l'ensemble des élus Associatifs. Le rapport de présentation est le suivant.

Notre ville, très dense (près de 9 500 habitants au kilomètre carré), a un fort déficit en espaces verts (moins de 6 mètres carrés par habitant) ; ce sont des données de l'INSEE. Il est donc nécessaire de prendre soin des arbres de la commune, d'en augmenter le nombre et de n'abattre des arbres que lorsqu'on ne peut pas faire autrement. En particulier, quand on doit abattre des arbres pour réaliser un immeuble, il ne faut pas se précipiter pour abattre les arbres mais attendre que le permis de construire de l'immeuble soit effectivement accordé et de préférence, purgé de tout recours, afin d'éviter d'abattre des arbres pour une construction d'immeuble qui ne se réalise finalement pas.

Cela permettrait, par exemple, d'éviter ce qui s'est passé lors des vacances de Toussaint : des arbres abattus pour permettre la construction d'un immeuble dont le permis de construire n'est toujours pas déposé.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 12 novembre 2018, souhaite que l'abattage d'arbres rendu nécessaire pour la construction d'un immeuble, n'ait lieu que lorsque le permis de construire de l'immeuble a été accordé et que ce permis de construire a été purgé de tout recours, si ce permis fait l'objet de recours.

Merci, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE. Alors justement, vous qui êtes un spécialiste des recours, vous devriez savoir que le vœu que vous proposez n'a en fait aucun sens, aucune base juridique. Globalement, nous prenons, rassurez-vous, le plus grand soin des arbres remarquables de notre commune. Nous avons même voté un PLU qui a augmenté la surface d'espaces boisés classés de 7 % par rapport au POS, et nous avons protégé, dans le PLU, je vous le rappelle, vous étiez bien placé pour le savoir, 106 arbres, contre 9 dans le cadre du POS. Nous avons donc, bien évidemment, un souci aigu des arbres, qui font partie intégrante de notre patrimoine.

Cela dit, ce n'est pas le cas de tous les arbres, et ceux qui ne font pas l'objet d'une protection particulière relèvent du régime du droit de propriété, M. FAYE, comme tout autre élément sur un terrain, donc permis de construire ou non, les gens font ce qu'ils veulent de leur propriété, et si l'arbre n'est pas protégé, ils ont parfaitement le droit de le couper pour en faire du bois de chauffage, indépendamment de tout permis de construire. Donc la proposition de vœu que vous nous faites n'a aucune base légale. En gros, elle ne fait aucun cas de l'état du droit, tout simplement. J'en suis désolé, mais nous ne pouvons bien évidemment pas faire suite à un tel texte qui serait, de toute façon, d'une légalité totalement inexistante. Très bien. Je vous propose d'en délibérer tout de suite, parce que vous pouvez nous faire un petit couplet sur la protection des arbres, mais bon. »

**M. BUCHET :** « Non, mais au-delà du sujet du permis de construire, très honnêtement, comme tout le monde, je me balade beaucoup à Fontenay, et je me rends compte que vous avez la tronçonneuse assez facile, quand même (*Brouhaha.*), et pas simplement sur le domaine privé. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, pour quelqu'un qui a coupé un chêne centenaire en face du CMS, contre l'avis de tout le monde, en l'accusant de je-ne-sais quels maux, vous avez le couteau facile ! »

**M. BUCHET :** « Il y a un bel érable argenté qui fait l'unanimité, maintenant ! Mais simplement, vous prenez un exemple, mais quand même, moi, je le vois rue des Pierrelais, avenue Jean Moulin et à d'autres endroits... Alors vous allez me dire que vous allez replanter, je veux bien, mais très honnêtement, couper des arbres qui ne sont ni dangereux, ni fortement malades, etc., je trouve que c'est inconséquent, même si vous vous engagez à replanter. »

**M. le Maire :** « M. BUCHET, excusez-moi de vous demander pardon, mais je trouve que la moindre des choses, quand on a fait 3 mandats de Maire, c'est de lire ses dossiers, et de se renseigner, parce que globalement, pour tous les arbres que nous avons coupés – d'ailleurs ce n'est pas forcément nous, c'est le Conseil Départemental, sur l'avenue Jean Moulin et nous sur la rue des Pierrelais – il y a des raisons très simples. Vous savez très bien que les arbres plantés en milieu urbain ne sont pas en pleine terre, mais dans des fosses. Par exemple, le problème de la rue des Pierrelais, c'est que nous avons des arbres qui sont typiques des arbres en milieu urbain, qui sont dans des fosses trop petites, donc les racines sortent car au bout d'un certain nombre d'années il n'y a plus assez de substances pour nourrir l'arbre, donc les fosses sont trop petites ; les arbres, en plus, à une certaine époque, étaient plantés trop serrés. C'est le cas de la place de Gaulle : les arbres sont plantés trop serrés donc nuisent les uns aux autres et, accessoirement, ils ont été longtemps taillés en rideau, ce qui oblige finalement à un départ de branche beaucoup plus bas sur l'arbre, donc le jour où on arrête de les tailler en rideau, ce qui est le cas aujourd'hui, ils montent en feuillure et deviennent alors dangereux car il y a un bras de levier sur le tronc qui devient trop important et ils peuvent tomber en cas de coup de vent. Donc, sur la place de Gaulle, on sait qu'il y a quelques arbres, par exemple, qui n'ont jamais été taillés en rideau, que l'on va essayer de conserver, mais on sait très bien qu'il va falloir replanter les autres, et replanter avec de nouvelles essences car ils sont malades, et selon le nouveau schéma défini dans le cadre du projet. On va essayer d'en sauver quelques-uns, qui n'ont jamais été taillés et apparemment ne sont pas trop malades. Ceux-là, on peut essayer de les garder, mais les autres soit sont malades, soit ont été taillés en rideau, soit sont trop serrés dans des fosses trop petites. Il faut donc leur donner des fosses plus grandes, et les planter de manière plus espacée pour qu'ils puissent se développer et pour avoir, justement, de bien plus beaux sujets. Ça, ça s'appelle de l'entretien du patrimoine arboré !

Moi, après, que vous vouliez, pour des raisons de démagogie, nous présenter comme d'affreux coupeurs de têtes d'arbres, pourquoi pas, mais en pratique, je crois qu'à la fin, le patrimoine arboré sera plutôt mieux qu'avant, et ce n'est pas nous qui le disons : c'est l'Agence de l'arbre, l'Office national des forêts, enfin, des gens qui n'y connaissent rien, bien sûr.

**M. FREDOUILLE,** vous allez nous donner un cours sur le fait qu'un mauvais arbre vaut mieux qu'aucun arbre du tout ? »

**M. FREDOUILLE :** « Non, je ne me permettrai pas de donner un cours, ni sur ça, ni sur autre chose, je m'aperçois d'ailleurs que vous m'avez tellement énervé que j'ai cassé le micro (*Rires.*). C'est vrai ! Il n'y a pas que les arbres remarquables qu'il faut protéger : tous les arbres participent à la biodiversité de Fontenay-aux-Roses. »

**M. le Maire :** « Mais M. FREDOUILLE, je ne fais qu'un rappel du droit, à moins que vous ne changiez la loi et le droit de propriété, on ne peut pas le changer ! »

**M. FREDOUILLE :** « Je crois que j'ai fait une tribune là-dessus, en disant que tous les arbres, qui sont malades, sont bons à couper : non, pas forcément ! Un arbre, ça met des années à mourir, on peut le laisser comme ça, il accueille des insectes, il accueille de la biodiversité. »

**M. le Maire :** « Vous voulez vraiment que je sois polémique, M. FREDOUILLE ? »

**M. FREDOUILLE :** « Et puis enfin... »

**M. le Maire :** « Vous voulez vraiment que je sois polémique ? »

**M. FREDOUILLE :** « Et puis enfin... »

**M. le Maire :** « J'ai envie d'être très polémique, en cette fin de Conseil ! »

**M. FREDOUILLE :** « Et puis enfin concernant les espaces boisés... »

**M. le Maire :** « Je ne vais pas résister : je pense que vous auriez dû faire plus grand cas des humains qui habitent aux Blagis que des arbres qui sont sur la place de Gaulle depuis 25 ans. »

**M. FREDOUILLE :** « Oh là là... Et concernant les espaces... »

**M. le Maire :** « Honnêtement, il y a des gens qui vivent dans des immeubles de très mauvaise qualité, amiantés, vous le savez depuis 2007, vous n'avez rien fait, et vous allez me faire un procès parce qu'on veut empêcher des gens de couper des arbres qu'ils ont le droit de couper ? Attendez, il faut quand même arrêter ! »

**M. BUCHET :** « C'est de la diffamation, M. le Maire ! »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Mais c'est un peu le même, quand même ! »

**M. BUCHET :** « C'est de la diffamation, vous savez très bien que vous avez été le premier Maire à recevoir l'étude concernant l'amiante aux Blagis ! »

**M. le Maire :** « On avance ? On va avancer, peut-être ! »

**M. FREDOUILLE :** « Et enfin, concernant les espaces boisés classés, si la superficie des espaces boisés classés est supérieure, dans le PLU, par rapport au POS, c'est tout simplement que, quand M. FAYE était aux manettes avec vous, sous votre autorité, il a simplement fait augmenter la superficie des espaces boisés classés en classant des espaces privés, sans d'ailleurs toujours demander aux propriétaires leur accord ; voilà pourquoi les espaces boisés classés ont augmenté ! »

**M. le Maire :** « Mais bien sûr ! Moi, M. FREDOUILLE, j'assume complètement ! Déjà, ce n'est pas M. FAYE qui a fait le PLU, il a été voté par la majorité municipale, on est bien d'accord. Mais globalement, moi, j'assume complètement les choix qui ont été faits ; pourquoi, parce que pour protéger les zones pavillonnaires, un certain nombre de mesures ont été prises. Vous, vous préféreriez, finalement, mettre des contraintes sur les propriétaires individuels en leur mettant des mesures de retrait par rapport à toutes les limites de parcelles. Si, si, c'est ce que vous nous aviez dit à l'époque, j'ai une assez bonne mémoire, M. FREDOUILLE. Et globalement, nous, c'est vrai que sur les grandes parcelles, l'idée de mettre quelques espaces boisés à la confluence des parcelles pour empêcher que puissent être réunies les conditions de rentabilité de construction sur plusieurs parcelles contiguës, finalement, ça marche plutôt pas mal, puisqu'aujourd'hui, en zone pavillonnaire stricte, on n'a pas de projet de construction. »

**M. FREDOUILLE :** *Intervention hors micro.*

**M. le Maire :** « Mais on refera le point régulièrement, M. FREDOUILLE ; chaque année, pendant les 10 ans qui viennent, je vous inviterai à la même commission d'application du PLU, rassurez-vous. Très bien, on va voter. Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « Une explication de vote très courte. Je suis très attachée aux arbres, mais je suis encore plus attachée à la légalité, donc je ne voterai pas ce vœu qui, en effet, est contraire à la loi. »

**M. le Maire :** « Merci ; vous résumez assez bien notre position aussi, ce qui est rare ! Très bien, qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ça m'étonne que M. MERGY vote un vœu illégal, quand même, mais ça, c'est quand même un truc... »

(Brouhaha.)

**M. le Maire :** « Non mais quand même, M. MERGY n'est pas n'importe qui, il a fait l'ENA, quand même ! Cela me laisse un peu rêveur. Peut-être est-ce un début de révolte par rapport à votre formation initiale ? »

**M. MERGY :** « J'apprécie l'attention que vous portez à mon égard. »

**M. le Maire :** « Ah, mais je suis très attentif à tous les votes, M. MERGY ; c'est le travail du Maire ! »

« Vœu

*Pour n'abattre des arbres nécessaires à une construction qu'une fois le permis de construire de la construction accordé.*

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín*

*Rapport de présentation :*

*Notre ville, très dense (près de 9 500 hab/km<sup>2</sup> !) a un fort déficit en espaces verts moins de 6 m<sup>2</sup> /hab. (données INSEE)*

*Il est donc nécessaire de prendre soin des arbres de la commune, d'en augmenter le nombre et de n'abattre des arbres que lorsqu'on ne peut pas faire autrement.*

*En particulier quand on doit abattre des arbres pour réaliser un immeuble, il ne faut pas se précipiter pour abattre les arbres mais attendre que le permis de construire de l'immeuble soit effectivement accordé et purgé de tout recours afin d'éviter d'abattre des arbres pour une construction d'immeuble qui ne se réalise finalement pas.*

*Cela permettrait, par exemple, d'éviter ce qui s'est passé lors des vacances de Toussaint : des arbres abattus pour permettre la construction d'un immeuble dont le permis de construire n'était même pas déposé !*

*D'où le vœu proposé :*

*Le conseil municipal de Fontenay-aux roses, réuni en session ordinaire le 12 novembre 2018, souhaite que l'abattage d'arbres rendu nécessaire pour la construction d'un immeuble, n'ait lieu que lorsque le permis de construire de l'immeuble a été accordé et que ce permis de construire a été purgé de tout recours, si ce permis fait l'objet de recours. »*

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

### **21 – Vœu pour créer une Taxe d'Aménagement Majorée au taux maximal de 20 % (part communale) dans les zones de densification de la ville**

**M. le Maire :** « Ça, c'est le marronnier de l'année, donc M. FAYE va nous proposer un vœu pour nous proposer de créer une Taxe d'aménagement majorée au taux de 20 % dans les zones de densification de la ville. M. FAYE, allez-y, la parole est à vous. Ou Mme BOURDET, si vous voulez. »

**Mme BOURDET :** « Je voudrais préciser que le vocabulaire a un poids : quand on a dit "souhaite", on n'a pas dit "oblige" ; de la même façon, quand on parle de la Taxe d'aménagement majorée, c'est une possibilité, ce n'est pas une obligation, mais nous défendons la possibilité, pour la Ville, dans certains cas, de créer une Taxe d'aménagement majorée, au taux maximal de 20 % de la part communale, dans les zones de densification de la ville.

Ces zones de densification, UA, UB, UC et URU, sont le lieu d'opérations immobilières qui peuvent être importantes ; il y a une douzaine de projets, actuellement, qui ont été ou accordés, ou en cours d'instruction, ce qui veut dire, prenons un exemple, 60 logements supplémentaires dans les 12 projets que vous avez sur la liste, soit 1 300 habitants, soit des besoins de classes, de crèches, de lieux sportifs supplémentaires, de lieux culturels supplémentaires, etc.

Depuis plusieurs années, on répète, tous, que les finances communales sont soumises à de fortes contraintes des gouvernements successifs, à de fortes baisses des dotations. Donc, si on veut pouvoir réaménager les voiries, pour les piétons, les vélos, les voitures, si on veut agrandir et créer des équipements publics, pour répondre à cette population supplémentaire... Je pense à l'école du Parc, où on peut accueillir des enfants dans les salles de classe mais où il faudrait agrandir la cantine, parce que sinon on ne peut pas les accueillir ; dans nos écoles, même quand on a des salles de classe, on n'a pas la place de cantine, ou quand on a la place de cantine, on n'a pas les salles de classe.

Eh bien, là-dessus, il y a des compléments qui seront nécessaires, et qui demandent des budgets. Les villes voisines, Clamart, Bagneux, pour citer deux exemples qui ne sont pas de la même couleur politique, ont adopté cette Taxe d'aménagement au taux de 20 % dans les zones denses. Dans ce cas-là, ça veut dire quoi : ça veut dire que le promoteur, effectivement, contribue à ces aménagements qui eux-mêmes, font l'attractivité de la ville. Sinon, ce sont les Fontenaisiens qui vont avoir à payer ces aménagements complémentaires, que ce soit par les impôts au niveau de la ville ou par des impôts au niveau du Territoire ou de l'État – quand on a des subventions, c'est toujours des impôts de la ville – et je pense que refuser cette Taxe d'aménagement majorée compte tenu de l'ampleur, on peut faire un petit calcul rapide, et se dire que l'on perd plusieurs millions d'euros. »

**M. le Maire :** « Non ! Oh là là, 600 logements, ce n'est rien du tout ! »

**Mme BOURDET :** « Si, on peut tout à fait le dire, 7 000 euros par logement, multipliés par, disons, 1 500 logements si on suit la Loi ALUR, on y arrive. Le vœu est le suivant : le Conseil Municipal souhaite créer, par application de l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme, une Taxe d'aménagement majorée au taux maximum de 20 %, qui s'appliquera sur les constructions immobilières situées dans les zones classées UA, UB, UC et URU du Plan Local d'Urbanisme de la ville et mandate le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette Taxe d'aménagement majorée au taux de 20 % puisse s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est d'ailleurs dommage qu'elle ne soit pas applicable aux permis déjà accordés. »

**M. le Maire :** « Mme BOURDET. Je suis au regret de vous dire, de vous redire, une énième fois, mais il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre, que vous méconnaissiez à la fois la loi et l'usage.

La loi, parce qu'une taxe a un taux de base, comme son nom l'indique, et peut éventuellement faire l'objet d'un taux majoré, à condition de pouvoir justifier que, dans la zone où on la majore, elle contribue à financer des équipements publics rendus nécessaires par la construction. Concernant les villes que vous citez, qui sont Clamart et Bagneux, il ne vous a pas échappé, quand même, que pour Clamart, on sera à plus de 7 000 logements en 6 ans, et qu'à Bagneux, on sera à plus de 4 000 logements en 6 ans, et qu'à Fontenay, on sera à 200 logements supplémentaires en 6 ans. Donc globalement, il y a une petite différence de taille, en termes de production de logements, qui fait que, et vous l'aviez d'ailleurs vous-même vérifié pour les écoles, l'accroissement, et je vous rappelle que c'est aussi ce que l'on a fait figurer dans notre PADD, c'est-à-dire que globalement, nous avons accepté la densification minimale voulue par l'État, qui est de 1 500 logements, parce que nous faisons l'hypothèse que les 3 000 habitants potentiels que cela amènerait en plus ne justifient pas d'équipements supplémentaires significatifs. Alors, globalement, vous avez vous-même vérifié dans les écoles, d'ailleurs, que cela ne justifierait que de mettre en service un certain nombre de classes qui, parfois, existent déjà, comme à l'école du Parc, ou qui sont éventuellement facilement réalisables par ailleurs. Ça, c'est pour la loi, c'est-à-dire que globalement une telle délibération serait facilement attaquant au regard des besoins d'équipement créés par des constructions qui sont en très petite quantité dans notre ville. Premier point.

Deuxièmement, l'usage veut que, quand il y a une opération significative, il y a une négociation avec le promoteur. En général, quand on a une taxe majorée à 20 %, les promoteurs ne la paient pas, parce qu'ils viennent négocier avec la Ville ce qu'on appelle un PUP, c'est-à-dire un projet urbain – si vous n'écoutez pas, ce n'est pas la peine de... vous savez, donc dites-le, mais globalement, moi, je dis

comment ça se passe, et ça se passe comme ça dans toutes les villes alentour, globalement, le promoteur négocie un Projet urbain partenarial avec la Ville, qui d'ailleurs, lui permet de s'exonérer de la taxe d'aménagement, et de participer au financement d'un certain nombre d'équipements ciblés, ce qui veut dire que la taxe d'aménagement n'est absolument pas nécessaire pour négocier ce type de rapports avec les promoteurs, lorsque les constructions dépassent un certain niveau.

De surcroît, vous omettez aussi une chose qui est quand même importante. Enfin, moi, je vous en laisse la responsabilité, mais aujourd'hui, qui paie la taxe d'équipement à Fontenay aux Roses ? Pas les promoteurs : ce sont les personnes privées qui paient la taxe d'aménagement. Quand vous augmentez votre maison d'un étage, quand vous aménagez vos combles, quand vous créez une véranda, quand vous créez la chambre du petit dernier, vous payez la taxe d'aménagement ! Et la faire passer de 5 à 20 %, ça veut dire que pour un Fontenaisien... »

*(Interventions hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.)*

**M. le Maire :** « Il y a une exonération partielle ! Mais globalement, écoutez, M. FAYE, non seulement, ce n'est pas n'importe quoi, mais moi, je vous signale que je l'ai payée, la taxe d'aménagement, pour la raison que j'ai rénové une véranda, et j'ai payé 1 900 euros de taxe d'équipement à 5 % ; j'aurais été à 20 %, j'aurais payé 5 000 euros. Je note donc que vous voulez considérablement alourdir la fiscalité des Fontenaisiens, et en particulier des Fontenaisiens qui agrandissent leur résidence principale. Même avec les exonérations partielles, parce que les exonérations sont partielles, elles ne sont pas totales !

Donc globalement, vous nous demandez de faire une mesure qui est de la pure démagogie, deuxièmement, qui n'a pas de base légale, troisièmement, qui va pénaliser surtout des Fontenaisiens, et qui, de toute façon, ne changera rien pour les promoteurs, qui négocieront un PUP parce que c'est, en général, leur intérêt, pour s'inscrire dans un partenariat avec la Ville. Donc cette mesure est une mesure de pur affichage et de pure démagogie, que je ne peux donc pas accepter. Voilà ce que je tenais à vous dire. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire, des réponses que vous avez apportées, mais je ne vois pas en quoi elle dénature ou rend caduc le vœu déposé par Suzanne BOURDET et Michel FAYE. Sur l'absence de base légale, il y a un parallélisme des formes : par construction, il y aura moins de logements qui vont se construire à Fontenay, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, donc ça nécessite moins d'équipements nouveaux, mais par construction, on aura moins de ressources, donc on aura moins d'équipements à financer qu'à Clamart, donc on restera dans une épure budgétaire équivalente. Simplement, au lieu de financer un groupe scolaire supplémentaire, on financera des aménagements dans les écoles ou de la création de places dans les crèches, mais on aura moins de ressources nouvelles, puisqu'il y aura également moins de logements. »

**M. le Maire :** « Mais il faut le justifier, ça ! »

**M. MERGY :** « Deuxième point, concernant les négociations avec les promoteurs. Je ne connais pas la manière dont les choses se passent, donc j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit, mais je ne vois pas ce que ça change. Au contraire, on a un levier supplémentaire. »

**M. le Maire :** « Mais c'est un peu votre métier, quand même, maintenant, non ? Excusez-moi, M. MERGY, ce n'est pas votre métier, maintenant ? Vous êtes bien membre d'un grand groupe immobilier, quand même ? »

**M. MERGY :** « Pardon ? »

**M. le Maire :** « Vous êtes bien membre de l'équipe dirigeante d'un grand groupe immobilier, quand même, que je sache ! »

**M. MERGY :** « Depuis peu de temps ! Ce que je veux dire c'est que, quoi qu'il en soit, à partir du moment où on a fixé la taxe d'aménagement à 20 %, si le promoteur vient vous voir et qu'il négocie avec vous, vous avez un levier supplémentaire pour l'inciter à négocier. S'il n'y a pas de taxe d'aménagement, il n'a aucune raison de négocier avec vous ! »

**M. le Maire :** « Si, il y a plein de raisons M. MERGY, vous savez bien. Vous savez bien qu'il y a plein de raisons. Et je vous rappelle que nous avons majoré cette taxe à plusieurs endroits. »

**M. MERGY :** « Est-ce que vous pouvez arrêter d'interrompre tout le monde quand il parle, est-ce qu'on vous interrompt ? »

**M. le Maire :** « M. MERGY, je vais vous interrompre encore une fois, pour vous dire que je veux bien que vous me fassiez la leçon, mais, excusez-moi... »

**M. MERGY :** « Mais vous avez fait la leçon à Michel FAYE ! »

**M. le Maire :** « ... globalement, si on fait le classement des gens qui interrompent l'orateur, vous êtes, dans l'opposition, largement gagnants, et M. FAYE particulièrement ! »

**M. FAYE :** « Monsieur Le Maire, vous avez la police de l'assemblée ; c'est vous qui passez votre temps à invectiver les élus qui ont un avis différent du votre et qui n'hésitez pas à couper le micro quand vous êtes à court d'arguments ! »

**M. le Maire :** « Ah, M. FAYE passe son temps à ne pas obéir aux injonctions du Président de séance, donc il s'estime au-dessus de la Présidence de séance, c'est comme ça, enfin bon. Très bien, poursuivez, M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Donc je disais que cela crée un levier supplémentaire de négociation avec le promoteur, donc c'est toujours utile dans un rapport de force que l'on peut avoir avec le promoteur.

Troisième point, c'est que, comme l'a indiqué Michel FAYE dans son vœu, les zones pavillonnaires sont exonérées de cette TAM, donc ne nous citez pas les exemples d'une personne qui crée une véranda dans une maison en zone pavillonnaire. Vous habitez en centre-ville, comme moi ; effectivement, vous avez payé une taxe d'aménagement, ce n'est pas forcément choquant, et vous auriez payé plus, effectivement, mais de toute façon, c'est quand même nettement moins que la hausse de la taxe d'habitation que vous avez décidée en début de mandat.

En l'occurrence, vous l'avez dit à plusieurs reprises, M. le Maire, les communes vont perdre quasiment tous leurs pouvoirs de taux, avec la suppression de la taxe d'habitation et les conditions de substitution du foncier bâti perçu par les départements, dont on ne connaît pas encore les dispositions précises. Pour une fois qu'on a une fiscalité à pouvoir de taux qui ne pénalise pas les Fontenaisiens mais les promoteurs, je trouve que c'est dommage de s'en passer. Après, ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité qui serait ouverte, donc moi, je vote ce vœu. »

**M. le Maire :** « Alors, d'abord, ça pénalise quand même certains Fontenaisiens. Deuxièmement, je vous rappelle, et je vous remercie, d'ailleurs, M. MERGY, de rappeler que face à l'amputation des dotations par l'État, nous avons eu le courage – ce que n'ont pas fait d'autres villes, qui ont plutôt augmenté leurs tarifs – nous avons eu le courage d'augmenter les taxes d'habitation, ce qui est toujours une décision difficile à prendre. Nous pouvons nous en féliciter, parce qu'aujourd'hui, grâce à l'augmentation de la taxe d'habitation, nous serons compensés à un niveau acceptable pour la Ville de Fontenay, qui ne sera en difficulté que dans quelques années. Nous aurions utilisé les ressources que nous avons préféré réserver à l'investissement, notamment les recettes exceptionnelles de la Ville, nous serions aujourd'hui en bien plus grande difficulté, bien plus vite. Donc je pense qu'avoir le courage d'une certaine clarté dans la gestion n'a pas nui aux intérêts des Fontenaisiens, bien au contraire, parce qu'avant que la fiscalité de remplacement de la taxe d'habitation ne soit adaptée, il va se passer quelques années, et je pense qu'on va mieux les passer grâce à l'augmentation qu'on a faite, que si on avait essayé de cacher la poussière sous le tapis en essayant de remettre à plus tard l'augmentation des taxes d'habitation. Nous avons donc affronté et donc, écoutez – oui, ce n'est jamais facile de le faire, nous avons eu ce courage, et je pense que nous avons bien fait, en transparence, de le faire. Très bien, je vous propose de voter le vœu, puisque tout le monde s'est exprimé. Non, écoutez, on avance, M. BUCHET ! Oui, M. BUCHET, allez-y. »

**M. BUCHET :** « Premier point, sur le vœu : je crois que les possibilités existent concernant les exonérations qui permettraient d'éviter que des habitants individuels puissent subir cette augmentation, pour que cela concerne bien évidemment de grosses opérations immobilières.

D'ailleurs, je rappelle au Conseil Municipal que vous êtes engagés, suite à la mission municipale, de pouvoir entendre, j'allais dire, les promoteurs immobiliers concernés par les opérations du centre-ville, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, pour pouvoir comprendre un peu les mécanismes qui font les négociations entre la Municipalité, que vous avez rappelés, et les promoteurs.

En deuxième point, je voudrais quand même revenir sur votre intervention de tout à l'heure, juste avant, sur les Blagis. Je voudrais le redire une fois de plus et, je l'espère, pour la dernière fois : que l'Office HAUTS-DE-SEINE HABITAT ait réalisé une enquête en 2007, vous l'avez appris quand vous êtes arrivé ; moi, je n'ai pas eu connaissance de cette enquête concernant l'amiante, et je crois, à ma connaissance, qu'aucun service municipal n'avait connaissance de cette étude, ce qu'a reconnu le directeur de HAUTS-DE-SEINE HABITAT. Donc n'essayez pas d'agiter un chiffon noir sur le passé de l'ancienne Municipalité, qui aurait laissé l'amiante, etc. C'est vraiment très démagogique, et pas tout à fait à la hauteur, dirais-je, du rôle d'un Maire. »

**M. le Maire :** « Plus que d'essayer de nous faire passer pour les amis des promoteurs, peut-être ? À chacun sa démagogie ! Très bien. Moi, je préfère la démagogie au service des habitants, ça me paraît mieux, plutôt que la démagogie en sous-entendus divers ! Très bien. Vœu pour une taxe d'aménagement à 20 %, qui est pour ? Qui s'abstient ? Très bien. »

*« Vœu pour créer une Taxe d'Aménagement Majorée au taux maximal de 20 % (part communale) dans les zones de densification de la Ville*

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselini*

*Rapport de présentation :*

*Selon l'article L.331-15 du code de l'Urbanisme le taux de la part communale de taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendu nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Or dans notre commune on assiste à une explosion des constructions en cours ou projetées par les promoteurs dans les zones UA, UB, UC et URU Rien que pour 2018, on note, en permis accordés ou en cours d'instruction, les opérations immobilières suivantes*

- 72 rue Paul Langevin (Mouillebœufs nord)
- angle Paul Langevin /Jules Guesde (Mouillebœufs Sud)
- angle Max Dormoy/Moulin Blanchard
- rue des Potiers
- rue Max Dormoy
- 118 rue Boucicaut
- 120 rue Boucicaut
- 126 rue Boucicaut
- 129/131 rue Boucicaut
- Place De Gaulle Sud
- Place De Gaulle Nord
- 76/80 avenue Gabriel Péri

*Sans compter d'éventuelles nouvelles demandes de permis de construire avant la fin de l'année. Soit environ 600 logements supplémentaires qui correspondent à plus de 1 300 habitants : la population de Fontenay dépassera nettement les 25 000 habitants et sa densification sera supérieure à 10 000 hab./km<sup>2</sup> !*

*Depuis plusieurs années les finances communales sont soumises à de fortes contraintes des gouvernements successifs : fortes baisses des dotations par exemple. Aussi pour réaménager les voiries (pour les piétons, les vélos, les voitures), et pour agrandir et créer des équipements publics rendus nécessaires par cet afflux de population il est nécessaire de voter, comme l'ont déjà fait les villes voisines, Clamart, Bagneux, une Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) au taux maximum de 20 % s'appliquant aux zones denses de la Ville : zones UA, UB, UC et URU. Ainsi ce sont les promoteurs et non les fontenaisiens qui payeront, au moins en partie, la remise à niveau des voiries et*

les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population due à la densification de la Ville.

Le fait d'avoir refusé l'an dernier de créer une Taxe d'Aménagement majorée au taux de 20 % a fait perdre à la Ville plusieurs millions d'euros rien que pour le manque à gagner sur les opérations immobilières listées ci-dessus !

Pour l'ensemble des 1 500 logements que la ville doit construire d'ici 2030 (par application du SDRIF et de la loi ALUR) le refus d'appliquer la Taxe d'Aménagement majorée au taux de 20 % s'appliquant aux zones denses de la Ville : zones UA, UB, UC et URU (actuellement la Taxe d'aménagement n'est qu'au taux de 5 %) fait perdre environ 10 millions d'euros à la Ville.

D'où le vœu proposé :

Le conseil municipal de Fontenay-aux roses, réuni en session ordinaire le 12 novembre 2018, souhaite créer, par application de l'article L. 331-15 du Code de l'Urbanisme, une taxe d'aménagement majorée au taux maximum de 20 % qui s'appliquera sur les constructions immobilières situées dans les zones classées UA, UB, UC et URU du Plan Local d'Urbanisme de la Ville et mandate le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette taxe d'aménagement majorée au taux de 20 % puisse s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. »

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

## ➤ QUESTIONS ORALES

**M. le Maire :** « Nous avons, ensuite, je crois, plusieurs questions. La première est de M. MERGY, qui nous demande de faire un point d'étape sur l'avancement du projet des Paradis, et notamment sur la question du relogement. »

### **Aménagement du quartier des Blagis**

**M. MERGY :** « C'était une question que j'avais prévu de poser en septembre mais, pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'étais pas là. J'aurais effectivement voulu avoir un point d'étape sur l'avancement du projet, notamment sur la question du relogement des habitants. Il semblait, à l'époque, que beaucoup d'habitants n'avaient pas encore eu de contact avec l'OP HLM 92. »

**M. le Maire :** « Globalement, comme vous le savez, la première phase, qui est la préfiguration des Potiers, est en train de commencer. Ça, c'est le départ. Après, nous en avons parlé tout à l'heure : avec la SPLA, nous en sommes en train de créer la ZAC ; un règlement de ZAC est donc en train d'être mis en place par la SPLA, ce qui va d'ailleurs relancer une période de concertation, même s'il y a déjà eu plusieurs étapes dans la concertation, notamment avec le cabinet CASTRO et avec HAUTS-DE-SEINE HABITAT. Il y aura une nouvelle concertation qui est, de toute façon, obligatoire dans le cadre de la constitution d'une ZAC, donc nous allons continuer à avancer.

Sur le relogement, pour la phase 1 de la restructuration des Blagis, initialement, il avait été envisagé de la séparer de la ZAC pour des raisons de calendrier, mais on voit bien que l'écoulement du temps étant ce qu'il est, il est probablement plus simple et juridiquement plus sûr de mettre toutes les phases dans le règlement de ZAC. La phase 1 sera donc incluse dans la zone d'aménagement concerté. Les travaux, sur cette première phase, sont en cours entre CITALLIOS et HAUTS-DE-SEINE HABITAT, avec bien évidemment, une promesse de vente qui, je crois, a été signée, et qui maintenant dépend de la vitesse du relogement, comme vous l'avez souligné.

La phase 1 concerne 45 logements. Il est donc logique, si vous voulez, compte tenu de la durée de la procédure, que les gens qui vont être concernés par la dernière ou l'avant-dernière phase, c'est-à-dire dans quelques années, n'aient pas encore eu d'enquête sociale, puisqu'elle serait, de toute façon, caduque au moment où l'on serait amené à prendre les décisions. En revanche, dans les

45 logements de la phase 1, nous avons 40 ménages à reloger ; 5 logements sont vacants. 36 enquêtes ont été réalisées. 4 familles ne répondent pas ou n'ont pas encore répondu aux sollicitations. Sur les 36 personnes enquêtées, 24 locataires souhaitent partir de Fontenay. Cela ralentit un peu les choses, parce que, paradoxalement, nous étions plutôt partis de l'hypothèse que les gens voudraient rester, quitte à faire 2 déménagements, sur site ; mais en fait, la plupart des gens interrogés souhaitent plutôt quitter Fontenay, pour différentes raisons. Parfois, c'est pour se rapprocher de leur lieu de travail, à Suresnes, ou ailleurs ; parfois, c'est parce qu'ils n'ont pas envie d'avoir 2 déménagements, justement. Nous sommes donc obligés d'élargir un peu les sites d'accueil potentiels. J'ai notamment dû solliciter Philippe LAURENT, d'ailleurs, pour que l'ensemble du patrimoine de HAUTS-DE-SEINE HABITAT, à Sceaux, puisse être mobilisé pour le relogement lié à la rénovation. Nous avons donc actuellement 26 logements qui sont proposés et sont en cours d'évaluation par les gens pour le relogement. Nous avançons, donc.

Dans la première phase, nous avons aussi l'antenne Information Jeunesse qui va être relogée, L'ÉCOLE FRANÇAISE DES FEMMES, qui va poser quand même un problème de local, et le salon de coiffure, sachant que, bien évidemment, le salon de coiffure restera dans le quartier, c'est l'une des demandes de la Ville. Voilà à peu près où nous en sommes. Je ne sais pas quelles sont les autres questions. Sur le relogement, en tout cas, je crois que nous avançons plutôt bien. Il y a une vraie attente. La mise en place du conseil de quartier, il faut bien le dire, a été une chose très positive, je trouve, dans les échanges que l'on a eus avec les différents habitants, avec des gens qui viennent, qui s'intéressent, dans un climat, je crois, de certaine cordialité. Aujourd'hui, on a plus d'attentes que de craintes. Au départ, ce qui était logique, il y avait plus de craintes que d'attentes, mais aujourd'hui, il y a plus d'attentes : les gens attendent que les choses avancent. Je pense que nous allons commencer à voir les premiers éléments de la mise en route du processus dans le cours de l'année 2019, finalement, avec la démolition des Potiers, avec le début du chantier, avec peut-être, en 2020, le début de la démolition de la première phase, en sachant que oui, c'est long, je suis d'accord avec vous, mais voilà. »

« Monsieur le Maire,

*Pourriez-vous nous faire un point d'étape rapidement sur l'avancement de ce projet et notamment sur la question du relogement qui est essentielle pour les habitants du quartier. Il semblerait qu'à ce stade beaucoup d'entre eux n'aient pas encore eu de contact personnalisé avec un représentant de l'OP HLM 92. »*

## **Travaux sur les équipements publics**

**M. le Maire :** « Ensuite, vous nous demandez éventuellement de créer un groupe de travail associant des représentants de la DSTM et de la Direction des finances, pour assurer la traçabilité des dépenses réalisées sur les principaux équipements publics depuis 1994.

Honnêtement, je pense que nos services ont mieux à faire que d'enquêter sur des dépenses d'équipement, qui sont, en plus, totalement abstraites, puisque ce n'est pas parce qu'on a dit qu'on a dépensé 20 000 ou 30 000 euros dans un équipement il y a 20 ans que ça a un sens quelconque. Je veux dire, globalement, on est obligé de s'adapter au fur et à mesure à l'évolution des choses. Moi, je vous avouerai qu'on ne va pas refaire la campagne de 2014 ; les gens ont voté en 2014 pour plein de raisons, mais aussi parce qu'ils ont constaté, quand même, une certaine vétusté des équipements, et une certaine vétusté, un certain abandon de l'espace public. Je vous rappelle quand même que, depuis 2014, nous avons changé la quasi-totalité du mobilier urbain, ce n'est pas rien. On n'a rien fait, mais on l'a quand même fait, ça ! Ça coûte un peu de sous, mais tout cela contribue quand même à la qualité de l'espace public. Encore une fois, tous les équipements sportifs, on en a parlé ; les écoles, je ne vais pas vous faire la liste, à cette heure tardive, des travaux qui ont été faits. On n'a pas fait que des pissotières dans les écoles, loin de là ! Sans compter les réfections, de la salle des mariages, notamment. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Le bureau du Maire n'a pas été refait, M. FAYE, justement ; il n'a pas été repeint. »

**M.FAYE :** « Le seul bureau qui n'a pas été repeint et dont le mobilier n'a pas été changé en 2014 a été le bureau des élus Associatifs et Citoyens »

**M. le Maire :** « Ah, nous avons changé les sièges, qui étaient devenus obsolètes, oui, c'est-à-dire que les sièges *Philippe Starck* du précédent Maire étaient en fin de vie. Nous avons préféré ne pas attendre que quelqu'un se fasse embrocher par le fracas d'une dite chaise avant de les changer... C'est comme ça, vous savez, les meubles ont un début et une fin ! En revanche, mon bureau, c'est toujours celui de M. FOURNIER, et la table de réunion est toujours celle qui avait été achetée par M. FOURNIER, parce qu'il n'y avait pas de raison de les changer, ils sont toujours en bon état. Très bien. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. le Maire :** « Absolument. En revanche, des fauteuils avaient un peu moisi, des espèces de trucs en mousse, qui étaient quand même un peu moisis, au sens strict du terme ! Ce n'est pas un qualificatif, c'est-à-dire qu'il y avait des moisissures, entendons-nous bien. Donc nous les avons changés, effectivement, mais c'était un luxe incroyable ! »

« *Monsieur le Maire,*

*Régulièrement, nous polémiquons sur les budgets consacrés à la maintenance et à l'entretien courant des bâtiments publics depuis 1994. Dans un souci de transparence, nous vous proposons la création d'un groupe de travail associant des représentants de la DSTM et de la Direction des finances, des élus de la majorité et de l'opposition et le cas échéant des citoyens de la ville.*

*Ce groupe aurait pour mission d'assurer la traçabilité des dépenses réalisées sur les principaux équipements publics depuis 1994. Ses conclusions seraient présentées lors d'un prochain Conseil Municipal et une synthèse serait publiée dans le Fontenay Mag.*

*C'est la seule solution pour que nos débats à venir puissent porter sur des données objectives et opposables. »*

### **Questions orales de M. FREDOUILLE**

**M. le Maire :** « La première question concerne une communication de documents. Concernant les sondages et les analyses de sols réalisés dans l'enceinte de la ZAC du Panorama, nous en avons déjà un peu parlé, puisque tout cela va être donné.

Sur la deuxième question, "est-il exact que Clamart projette d'utiliser le stade du Panorama de FAR pendant les travaux réalisés au stade de Clamart", je vais laisser Razika y répondre, pour clôturer ce Conseil. »

**Mme BENMERADI :** « Merci. "Est-il exact que Clamart projette d'utiliser le stade du Panorama", non, il n'est pas "exact", il est probable qu'ils l'utilisent. Ils préféreraient utiliser la piste d'athlétisme du Plessis-Robinson, qui fait 400 mètres. Je rappelle que la nôtre est utilisable uniquement sur 200 mètres, donc ils sont plutôt intéressés par le site du Plessis-Robinson. D'ailleurs, le Plessis-Robinson n'est pas du tout réfractaire à les accueillir. Pour rappel, depuis 2006, il y a eu une entente entre les trois clubs, Clamart, Plessis et Fontenay, dont le but est de mutualiser les moyens, entre autres, les stades, les entraînements. D'ailleurs, cette entente va évoluer en janvier 2019, puisque deux villes du 92 vont rejoindre cette entente composée des 3 villes précitées : il s'agit de Suresnes et de Nanterre. Cela s'appellera ATHLE 92. Cela ne va pas changer le fonctionnement actuel, c'est-à-dire que chaque section locale est indépendante, en matière de gestion et de financement. En revanche, ils vont créer une enveloppe, en demandant 10 euros par adhérent pour chacune des 5 villes. Le budget global sera donc au prorata du nombre d'adhérents de chaque ville, et pourra être dépensé pour les projets communs de ces 5 villes. Voilà ce que je peux vous dire sur cette entente. »

**M. le Maire :** « Par ailleurs, je rappelle que Clamart va construire un gymnase dans le cadre de la ZAC Panorama, et il n'est pas exclu que nous puissions avoir des discussions sur des utilisations croisées du stade du Panorama en échange, éventuellement, d'accès au gymnase de Clamart. »

« 1-Pouvez-vous nous communiquer et publier dans le magazine de FAR les résultats des sondages et les analyses de sols effectués dans l'enceinte de la ZAC du Panorama aussi bien sur Clamart que sur notre ville ?

2- Est-il exact que Clamart projette d'utiliser le stade du Panorama de FAR pendant les travaux réalisés au stade de Clamart ? »

**M. le Maire :** « Écoutez, l'ordre du jour est épuisé, tout comme nous d'ailleurs ; je vous propose donc de nous retrouver le 17 décembre prochain, à 20 h 00.

Pour information aussi, puisque cela vous permettra d'avoir les dates longtemps à l'avance, nous nous retrouverons ensuite le 18 février, à 20 h 00, pour le DOB ; pour le budget primitif et le compte administratif, le 18 mars ; puis le 6 mai 2019 à 20 h 00. Cela vous sera reconfirmé par mail demain. Merci à vous, à bientôt. »

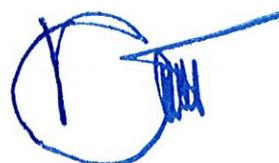
M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi **17 décembre** 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure et trente minutes du matin.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le **19 FEV. 2019**

**Le Maire  
Conseiller Départemental**



**Laurent VASTEL**



**POUR INFORMATION :**

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)  
ou sur simple demande auprès de la Mairie.